



Plan Climat Air Énergie Territorial 2027-2033

Évaluation du PCAET 2020-2026

Communauté de Communes Cœur de Savoie

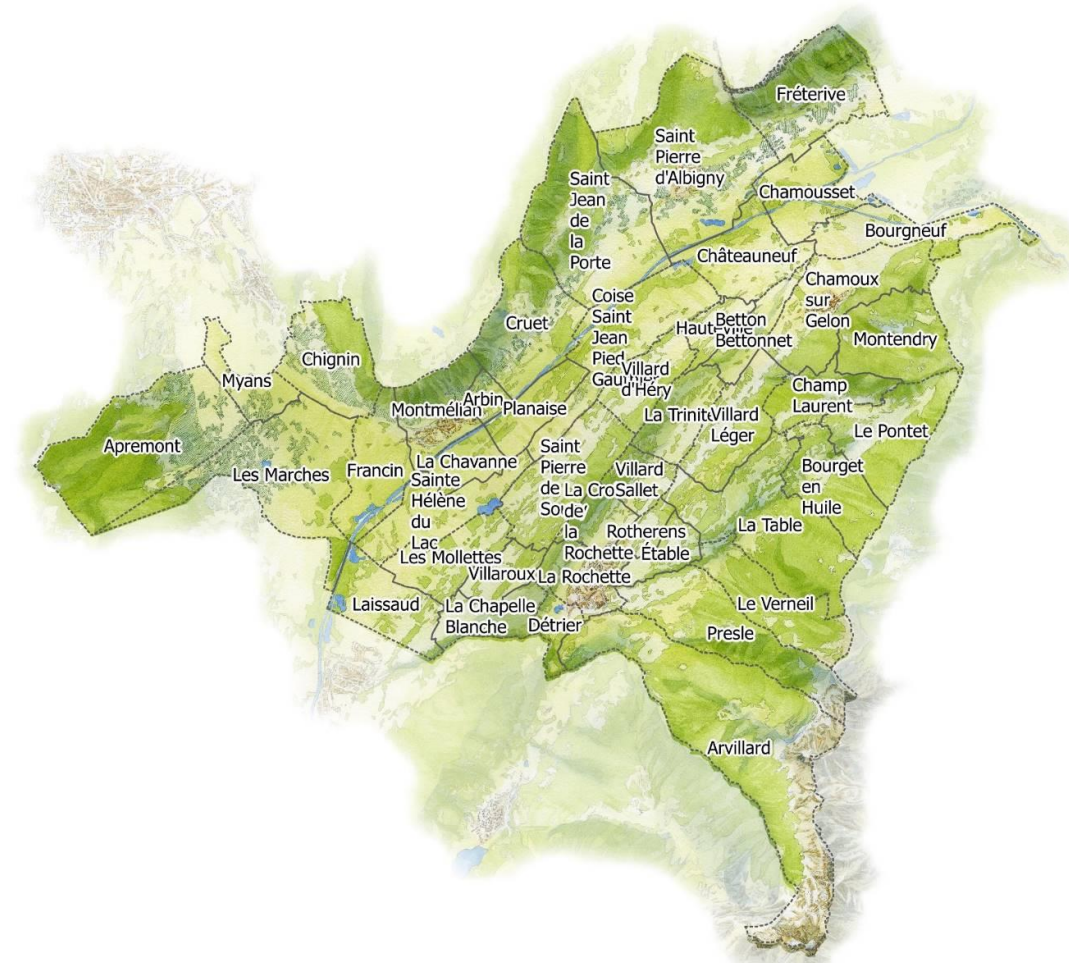


Juillet 2026



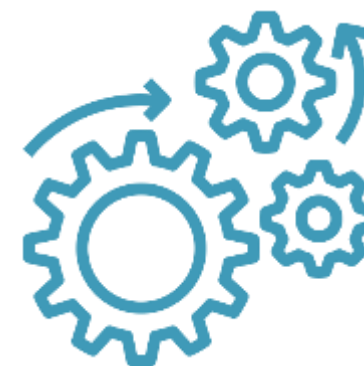
Sommaire

• Méthodologie	Page 3
• Bilan de l'avancement du PCAET 2020-2026 de Cœur de Savoie	Page 6
• Analyse de l'évolution des grands indicateurs d'impact	Page 22
• Évaluation approfondie de 15 actions du PCAET	Page 40
• Synthèse de l'évaluation et enseignements	Page 67



La Communauté de Communes Cœur de Savoie

Méthodologie





Contexte

Conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement, le PCAET 2020-2026 de Cœur de Savoie définit les différents dispositifs de suivi, de pilotage et d'évaluation auquel il est soumis :

“L'évaluation devra permettre d'identifier les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre, les difficultés éprouvées et les impasses avérées afin de réorienter le cas échéant le programme d'actions où même son pilotage.

Cela implique donc un travail réalisé à partir :

- 1. Des indicateurs de suivi stratégiques afin d'avoir une vision globale du bon déroulement du PCAET. Cette première étape doit répondre aux questions suivantes : La mise en œuvre du PCAET atteint-elle globalement les résultats escomptés ?*
- 2. Des indicateurs de suivi et de résultats. Ils constitueront le socle de l'évaluation de la progression des actions et des résultats escomptés. Cette seconde étape doit répondre aux questions suivantes : La mise en œuvre de l'action est-elle concluante ? Apporte-t-elle les résultats escomptés ?*
- 3. D'un travail plus qualitatif auprès des porteurs de projets, permettant de rentrer dans le détail de la mise en œuvre. Cette troisième étape doit répondre aux questions suivantes : Comment expliquer les résultats ? S'ils sont bons, comment les maintenir ou les optimiser ? S'ils sont mauvais ou décevants, comprendre pourquoi (conjoncture, facteur humain, obstacles techniques, le manque de partenaires externes, etc.) et tenter de trouver les réponses pour rectifier le cap. Face à un blocage ou une insatisfaction, cette phase doit permettre de prendre des décisions permettant de les dépasser.*
- 4. Une réflexion partagée sur la gouvernance du PCAET, notamment sur le fonctionnement du Comité technique. Là aussi, il s'agira de mesurer l'efficacité de cette instance et de voir quelles adaptations sont nécessaires pour un meilleur fonctionnement. Idéalement, l'évaluation se fera sous forme d'enquêtes en ligne d'abord afin de dresser des constats, suivi d'un atelier de travail afin de discuter les points d'améliorations et de décider de nouvelles orientations de fonctionnement.”*

Mise en œuvre

En parallèle de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Climat, la Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS) avait engagé en 2019 et pour une durée de 4 ans, une démarche Cit'ergie, devenue programme « Territoire engagé Transition Écologique - label climat-air-énergie » de l'Ademe. Cette démarche a été renouvelée en 2023, en articulant cet exercice avec celui du bilan à mi-parcours du Plan Climat. Elle permet de piloter de manière opérationnelle le Plan Climat, notamment au travers d'un suivi annuel de la mise en œuvre du programme d'actions qui nourrit largement la présente évaluation.





Méthode

L'évaluation du Plan Climat ici présentée a été réalisée dans la perspective de la révision du Plan, par BL évolution et Pascaline Cousin, par ailleurs conseillère du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) de la Communauté de communes.

Cette évaluation s'est appuyée sur :

- un état d'avancement des actions et d'évolution de la dynamique du territoire détaillé, réalisé dans le cadre de la démarche TETE ;
- une analyse des indicateurs climat-air-énergie du territoire et de leur évolution. On notera à ce sujet, que cette analyse reste limitée compte tenu des données mobilisables. En effet, les dernières données disponibles peuvent dater pour certaines pour 2022, les plus récentes sont de 2025 ;
- une analyse plus fine d'une quinzaine d'actions du Plan Climat ;
- des entretiens et échanges avec les porteurs des actions au sein de Cœur de Savoie, ou des partenaires de la collectivité, pour préciser les résultats obtenus, les moyens mobilisés, les données pertinentes pour l'analyse des actions ;
- des questionnaires individuels envoyés aux pilotes des actions du Plan Climat de la Communauté de communes, à leurs partenaires pour la mise en œuvre de ces actions, ainsi qu'aux habitants du territoire.

Ces éléments ont finalement nourri la présente évaluation du Plan Climat, avec une attention plus particulière portée à :

- l'évaluation de l'avancement du Plan Climat en termes de pertinence (est-ce que les objectifs du PCAET sont adaptés au contexte territorial ?), de cohérence (est-ce que les moyens sont proportionnés aux objectifs ?), d'efficacité et d'impacts (est-ce que les actions sont mises en œuvre et est-ce qu'elles permettent d'atteindre les objectifs fixés ? Est-ce qu'elles ont d'autres impacts que ceux attendus ?) ;
- l'identification des freins et facteurs de succès à la réalisation des actions du PCAET ;
- l'identification des points forts et des pistes de progrès de la collectivité pour la révision du PCAET, via l'établissement de recommandations pour la poursuite du Plan Climat.

Ces éléments sont présentés dans les parties suivantes.

Bilan de l'avancement du PCAET 2020-2026





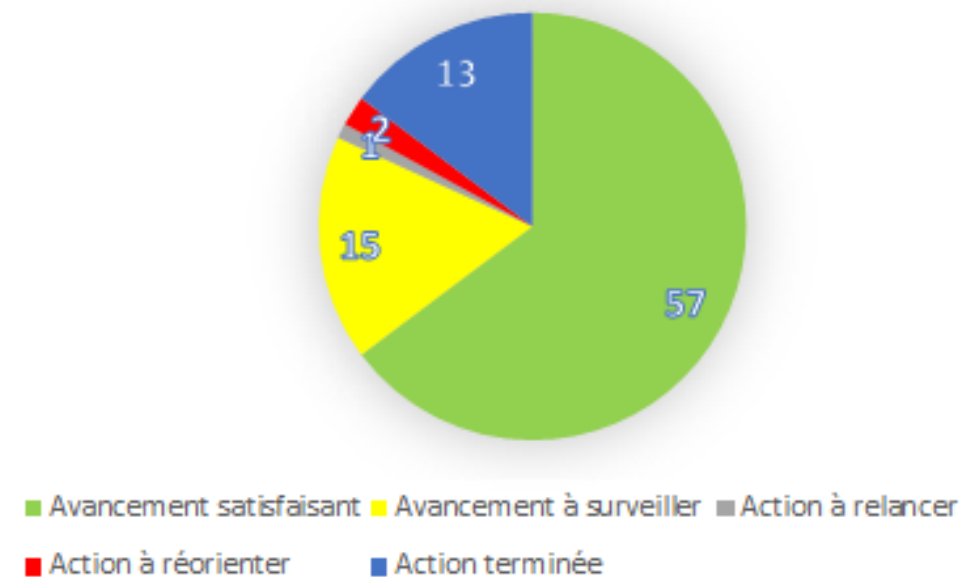
Vision d'ensemble – rappel du bilan à mi-parcours 2023

Le PCAET 2020-2026 de Cœur de Savoie, composé initialement de **88 actions**, a fait l'objet d'un **bilan à mi-parcours en décembre 2023**.

Lors de ce bilan, il a été constaté un « **très bon avancement global** » de la mise en œuvre du programme d'actions et il a été décidé **d'actualiser ce même programme pour prendre en compte** :

- **L'aboutissement de démarches de planification structurantes** : Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SD EnR&R), Plan de Mobilité Simplifié (PMS), Schéma Directeur Cyclable (SDC), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Stratégie de valorisation écologique des forêts et Projet Alimentaire Territorial (PAT), Stratégie touristique durable. Les plans d'actions issus de ces démarches ont été intégrés au PCAET ;
- **L'aboutissement d'actions individuelles** qui avaient vocation à se poursuivre, essentiellement sur l'axe E : accompagnement du développement de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), accompagnement de l'espace collaboratif alimentaire ;
- **Les recommandations issues de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique** menée en parallèle du bilan à mi-parcours : renforcement de l'action sur l'adaptation au changement climatique, sur l'urbanisme, la mobilité, pérennisation de l'organisation mise en place, ouverture à toutes les parties prenantes du territoire.

Avancement actions PCAET 2023



A l'issue du bilan à mi-parcours, le programme d'actions a été actualisé et comprend, après retrait des actions terminées et ajout, modification ou renforcement d'autres actions **93 actions.**



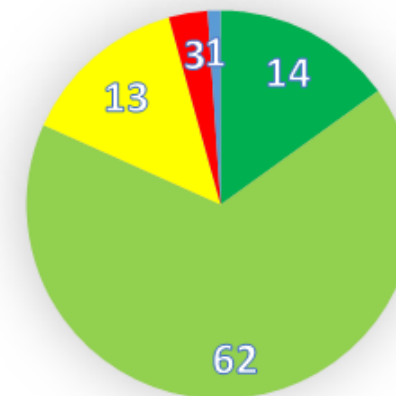
Vision d'ensemble – bilan du plan d'action actualisé à mi-parcours

La mise en œuvre du programme d'actions du PCAET après le bilan à mi-parcours poursuit sa dynamique avec **un avancement qui reste globalement satisfaisant**.

Sur les 93 actions prévues, 1 nouvelle action est terminée (malheureusement sur un échec, avec l'arrêt du projet de ZFE-m de l'agglomération chambérienne), 76 actions connaissent un avancement satisfaisant ou très satisfaisant. On peut également souligner la définition d'une première stratégie en matière d'économie circulaire, validée fin 2025 et non inscrite au PCAET modifié à mi-parcours mais s'inscrivant bel et bien dans l'objectif de transition énergétique porté par le territoire.

On note également quelques actions méritant une attention particulière : 13 actions demandent une surveillance renforcée, tandis que 3 actions nécessitent d'être réorientées. 2 actions concernent le développement du solaire thermique d'une part sur les maisons individuelles, d'autre part sur les copropriétés : les objectifs quantifiés de ces actions semblent à revoir. La dernière action concerne la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dans une perspective d'adaptation au changement climatique dans le territoire.

Avancement actions PCAET 2025



- Avancement très satisfaisant
- Avancement satisfaisant
- Avancement à surveiller
- Action à réorienter
- Action terminée



Axe A - Une collectivité exemplaire, cheffe de file de la transition énergétique des communes et acteurs de son territoire

L'axe A du PCAET 2020-2026 est composé de **5 sous-axes** :

- Développer le travail en transversalité au sein des élus et des services
- Accompagner les communes dans la transition énergétique
- Limiter l'empreinte carbone de l'urbanisme sur le territoire
- Associer les acteurs économiques et institutionnels du territoire
- Impliquer les habitants et les associations du territoire

Les 18 actions de ces sous-axes connaissent début 2026 **un avancement satisfaisant à très satisfaisant, à l'exception de l'action « Intégrer une approche environnementale dans la mise au point des projets d'urbanisme du territoire »** dont l'avancement est à surveiller.

A noter dans **ce sous-axe de l'urbanisme** que les actions ont été remaniées lors du bilan à mi-parcours pour structurer l'intervention autour de 3 domaines :

- la planification de l'urbanisme, via l'accompagnement des communes à la traduction des enjeux du PCAET dans les PLU : cette action s'est largement structurée en 2025 et monte en puissance au travers d'un porter à connaissance formalisé et d'un appui aux communes tout au long de l'élaboration de leur PLU ;
- l'urbanisme opérationnel pour l'accompagnement des projets d'aménagement dont l'avancement est moins satisfaisant : des appuis ponctuels existent, mais restent à systématiser ;
- l'instruction des autorisations d'urbanismes, autre thématique qui s'est structurée en 2025 avec la mise au point d'outils et aides à l'instruction du respect des exigences énergie en partenariat avec Métropole Savoie.

En parallèle, **toutes les actions de coopération sur les thématiques climat-air-énergie en interne et en externe fonctionnent bien** : il s'agit d'un atout précieux de la collectivité, salué unanimement par les partenaires, à conforter dans la durée.

Avancement 2025 Axe A



Actions analysées de l'axe A (partie 5)

- A-1-d. Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique
- A-2-b. Positionner la communauté de communes en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage des communes pour les actions de transition énergétique
- A-5-a. Communiquer massivement en faveur de la transition énergétique



Axe A - Une collectivité exemplaire, cheffe de file de la transition énergétique des communes et acteurs de son territoire

RDV annuel de sensibilisation tous publics



Quelques réalisations emblématiques de l'axe A

- Le Mois du Développement durable est devenu un RDV régulier en Cœur de Savoie. Avec en 2025, 25 événements organisés en partenariat avec des acteurs locaux ou avec des invités externes à destination du grand public, 13 pour les agents, 8 pour les entreprises, il constitue un temps incontournable de sensibilisation aux enjeux de transition et de valorisation de l'action de la collectivité.
- Le budget participatif Climat, doté de 5 k€/an en moyenne, permet chaque année de financer des projets de transition proposés par les collégiens, lycéens et étudiants de Cœur de Savoie, dont le festival « Cœur de Savoie en vert » en 2024
- Chaque année, Cœur de Savoie propose aux écoles du territoire un ensemble d'animations orientées sur les transitions : le guide 2025-2026 recense une vingtaine de propositions sur les thèmes de l'énergie, des déchets, de la mobilité, de l'alimentation et l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité. Sur le thème de la mobilité par exemple, 2067 élèves ont participé au défi des écoles en oct. 2025, précédé de 28 sessions de sensibilisation à l'écomobilité.

Budget participatif Climat



Animations scolaires





Axe B - Un territoire sobre en énergie

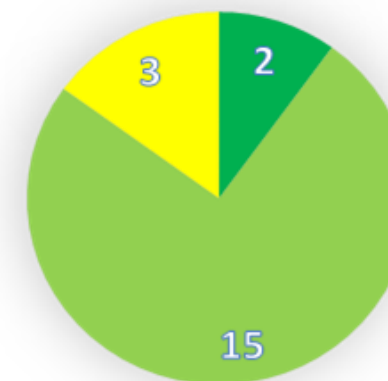
L'axe B du PCAET 2020-2026 est composé de **7 sous-axes** :

- Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine des collectivités du territoire
- Favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat public et privé
- Inciter et accompagner les habitants à réduire la facture énergétique de leur logement
- Mobiliser les professionnels de la rénovation
- Accompagner les entreprises du territoire vers plus de sobriété énergétique
- Réduire l'impact de la mobilité sur le climat et la qualité de l'air
- Promouvoir la mobilité durable en interne à la CCCS

Les 20 actions de ces sous-axes connaissent début 2026 **un avancement satisfaisant à très satisfaisant, à l'exception de 3 actions** :

- Institutionnaliser des rencontres biannuelles avec les bailleurs sociaux pour accompagner la rénovation du parc de logements sociaux : malgré quelques opérations menées dans le territoire (dont une opération « vitrine » Massiréno d'une centaine de logements à Montmélian), le rythme de rénovation des logements sociaux apparaît insuffisant ;
- Mettre en place un système d'évaluation de la performance énergétique après réalisation des travaux : la démarche apparaît pertinente mais reste relativement moins prioritaire que l'accompagnement des travaux, elle sera mise en place en 2026 dans les opérations sur les copropriétés,
- Créer des partenariats avec les entreprises les plus consommatrices du territoire pour imaginer avec elles des pistes de travail visant plus de sobriété et d'économies d'énergie : cette action voit son dynamisme affecté par le contexte économique difficile de 2025.

Avancement 2025 Axe B



- Avancement très satisfaisant
- Avancement satisfaisant
- Avancement à surveiller
- Action à réorienter
- Action terminée

Actions analysées de l'axe B (partie 5)

- B-1-b. Établir et mettre en œuvre un plan pluri annuel de rénovation des bâtiments communautaires, de l'éclairage public et des équipements
- B-2-a. Mettre en œuvre l'Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- B-5-a. Développer des actions pour accompagner le petit tertiaire à la rénovation



Axe B - Un territoire sobre en énergie

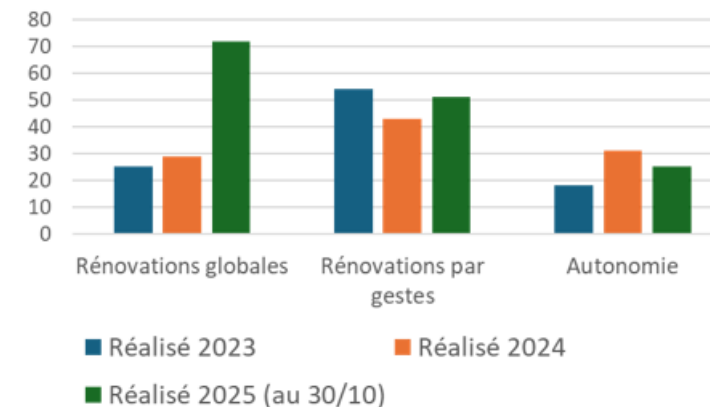
En parallèle, les **actions de sobriété** connaissent un **avancement satisfaisant à très satisfaisant**, avec un impact qui est analysé globalement en partie 3 et pour certaines actions spécifiques en partie 5.

On signalera en particulier :

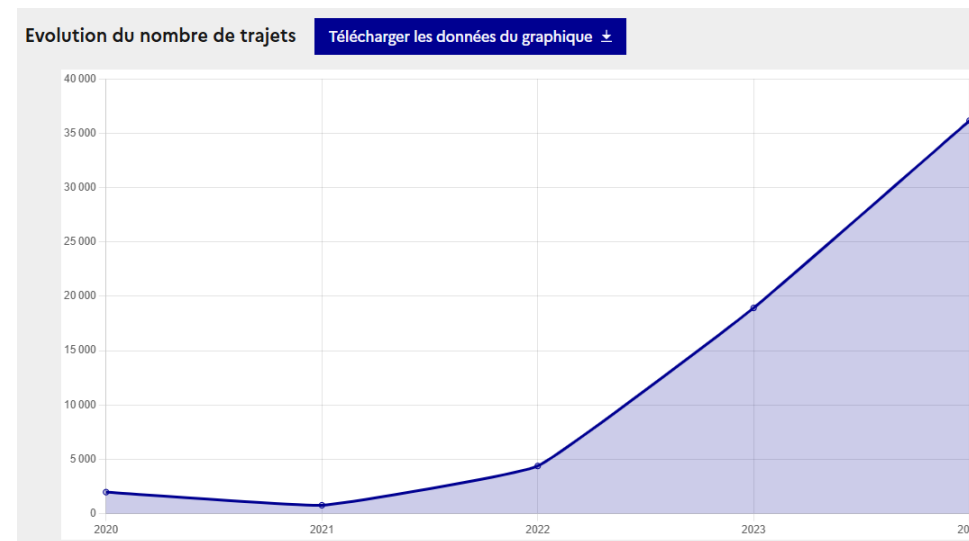
- **Les actions réalisées sur le patrimoine public, et plus spécifiquement celui de la Communauté de communes de Cœur de Savoie** qui conduisent à **réduire notablement les consommations énergétiques des bâtiments, équipements et de l'éclairage public** (voir parties 3 et 5) ;
- **La poursuite du dynamisme de la Plateforme de la Rénovation Énergétique de l'Habitat**, antérieure au PCAET 2020-2026, qui poursuit ses activités en 2026 au travers du Pacte Territorial Cœur de Savoie en partenariat avec l'Ader, Soliha (volet OPAH) et l'ADIL73, et qui maintient une activité certaine en 2025 malgré la suspension du dispositif Ma Prime Rénov' en juin 2025, tout en étoffant son offre d'accompagnement, notamment à l'attention des copropriétés via le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) 2024-2027 ;
- **L'approbation d'un Plan de Mobilité Simplifié**, initialement non inscrit au PCAET 2020-2026 et qui fait suite à la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en 2021 : ce Plan, auquel est adossé un Schéma Directeur Cyclable, définit la stratégie territoriale de soutien aux modes alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre se traduit par **des changements de pratiques observables**, en particulier sur le **covoiturage** et la **pratique du vélo**. En parallèle, Cœur de Savoie a défini en partenariat avec Grand Chambéry, Grand Lac et le Département un schéma des mobilités à l'échelle de l'Ouest Savoyard ;
- L'engagement en 2026 dans un **Plan de Déplacement d'Administration (PDA)** pour Cœur de Savoie, qui reste à concrétiser.

Rénovation de l'habitat privé

Nombre et type de travaux aidés sur 3 ans



Évolution du covoiturage en Cœur de Savoie





Axe B - Un territoire sobre en énergie

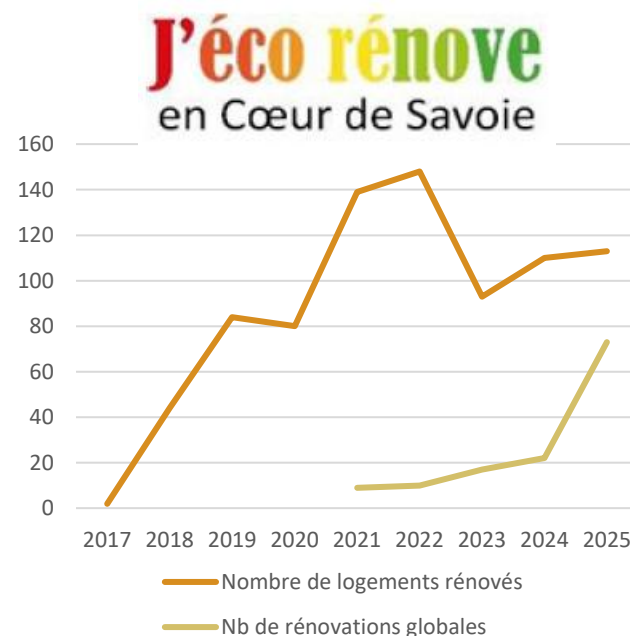
Rénovation de la Mairie de La Croix de la Rochette



Quelques réalisations emblématiques de l'axe B

- Cœur de Savoie apporte directement ou via des partenaires comme l'ASDER ou le SDES une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aux communes ainsi que des moyens financiers, pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine**. Par exemple, l'accompagnement de La Croix de la Rochette dans la rénovation de sa Mairie a permis de réduire de 44% la consommation d'énergie primaire et de 59% les émissions de GES. Le projet global a été subventionné à hauteur de 61%.
- La **plateforme J'écorénove de Cœur de Savoie** poursuit son appui aux particuliers dans la **rénovation énergétique de leur logement** (voir diapositives 50 et 51).
- **Cœur de Savoie soutient le développement du covoiturage** au travers de l'aménagement de parkings dédiés, dont celui de La Chavanne au niveau de l'échangeur autoroutier, de la mise en place de la ligne onCovoit' et du soutien aux covoitureurs utilisant Blablacar Daily : plus de 36000 trajets covoiturés sont enregistrés en 2025 dans le territoire.
- **Cœur de Savoie soutient la pratique du vélo** au travers du développement des infrastructures cyclables et des « services vélo » : location de VAE, aides à l'achat, ateliers de réparation, etc. se sont multipliés depuis 2020 et la part modale du vélo est passée de 1% en 2017 à 3% en 2022.

Parking communautaire de covoiturage de La Chavanne



La vélostation de Cœur de Savoie propose différents services vélos





Axe C - Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales (Schéma Directeur EnR&R)

L'axe C du PCAET 2020-2026 a largement été remanié à l'occasion du bilan à mi-parcours du PCAET. En effet, le plan initial prévoyait la réalisation d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SD ENR&R), ainsi que la poursuite des actions de soutien à différentes filières renouvelables déjà engagées. La réalisation du SD ENR&R en 2023 a conduit à complètement restructurer cet axe, composé de **8 sous-axes** :

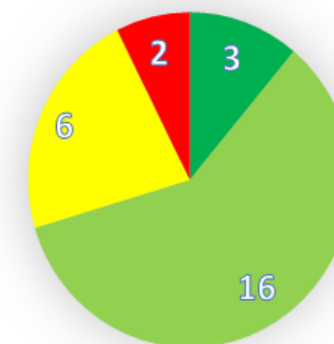
- Favoriser le développement des EnR par la coordination et le développement d'une culture commune
- Développer la récupération de chaleur fatale
- Développer la géothermie
- Développer le solaire thermique
- Développer le bois-énergie
- Développer l'hydroélectricité
- Développer la production photovoltaïque
- Développer la méthanisation

Les 27 actions de ces sous-axes connaissent début 2026 un **avancement satisfaisant à très satisfaisant, à l'exception de 8 actions** :

- 7 actions sont à surveiller ou réorienter au regard de la **faisabilité d'atteindre l'objectif quantitatif de développement fixé** : cela concerne la récupération de chaleur fatale, la géothermie, l'eau chaude sanitaire solaire pour les maisons individuelles et copropriétés, les réseaux de chaleur urbain, les chaufferies bois isolées, les ombrières PV ;
- L'action « Définir une stratégie foncière coordonnée avec les communes pour les projets au sol, en lien avec l'EPFL » **ne paraît plus d'actualité au vu de l'évolution du contexte réglementaire** (définition des ZA ENR) et de la définition de surfaces propices au développement PV avec la Chambre d'Agriculture qui dynamisent l'émergence de projets privés.

Un avancement global du développement des différentes filières est présenté en partie 3.

Avancement 2025 Axe C



- Avancement très satisfaisant
- Avancement satisfaisant
- Avancement à surveiller
- Action à réorienter
- Action terminée

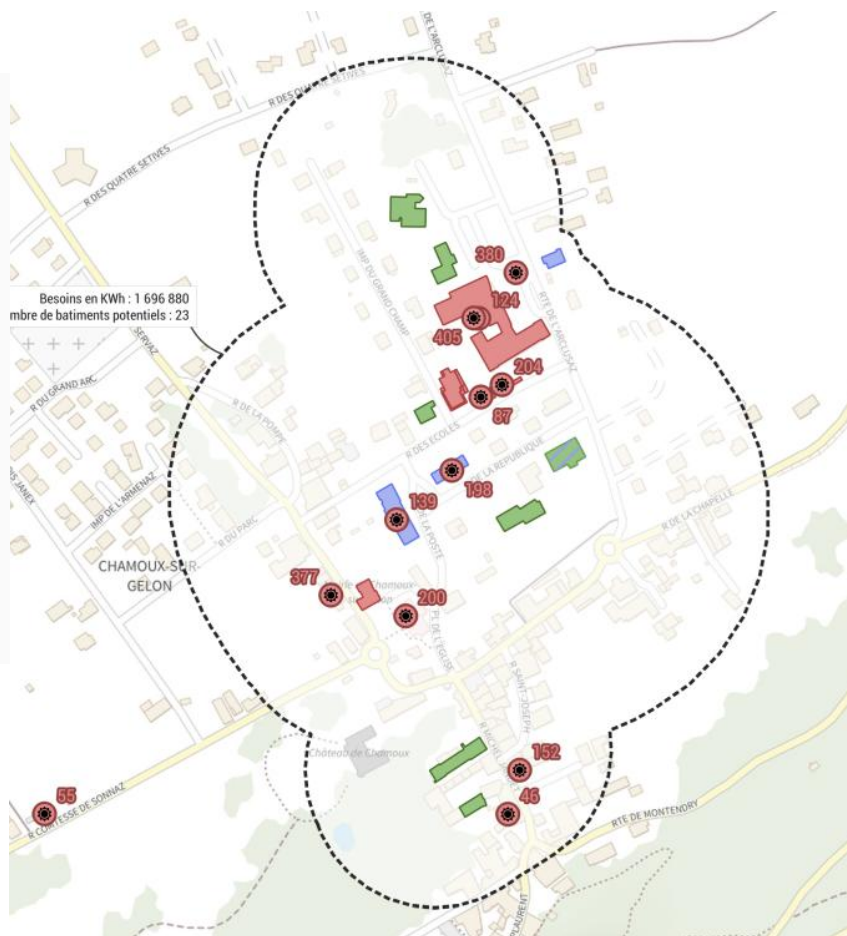
Actions analysées de l'axe C (partie 5)

- C-4-c. Équiper à horizon 2030 70% des maisons individuelles d'eau chaude sanitaire solaire (6 GWh)
- C-5-c. Installer 33 chaufferies isolées
- C-7-a. Installer des centrales PV sur les infrastructures publiques 64 bâtiments publics identifiés comme favorables (18500 m², potentiel de 3 GWh)



Axe C - Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales (Schéma Directeur EnR&R)

Schéma Directeur des EnR&R



Quelques réalisations emblématiques de l'axe C

- Le **Schéma Directeur des énergies renouvelables et de récupération (SDENR&R)** définit dans chaque commune le potentiel de développement de chaque filière
- Cœur de Savoie soutient le **développement de la production PV sur son patrimoine**, mais aussi sa valorisation en don pour les ménages précaires via le projet Sun4all
- Cœur de Savoie conçoit le **développement de la zone d'activités Alp'Arc** autour de la **boucle géothermale de chaleur et de froid** qui dessert les entreprises s'installant dans la zone.

Boucle géothermale Alp'arc 3 GWh de chaud et 1,2 GWh de froid



Sun4All : les EnR, moyen de lutte contre la précarité énergétique





Axe D - Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique

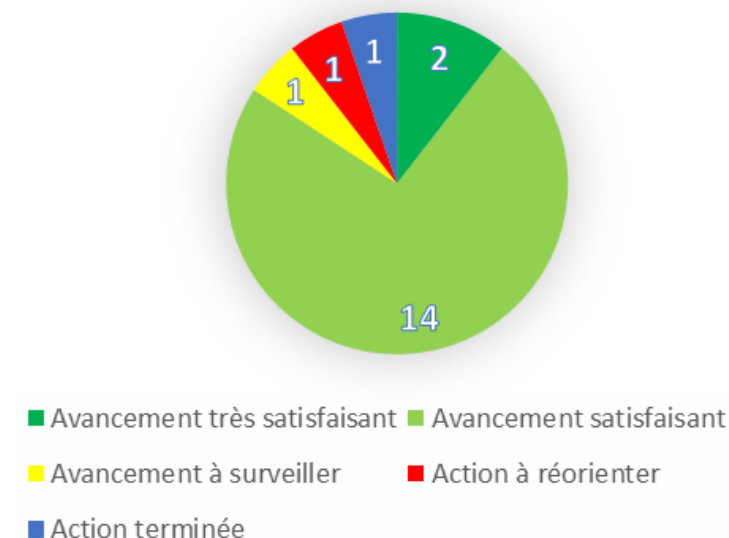
L'axe D du PCAET 2020-2026 a lui aussi été remanié à l'occasion du bilan à mi-parcours du PCAET, **pour renforcer le plan en cours dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique**. Il est composé de **6 sous-axes** :

- Préserver la qualité de l'air
- Adapter les modes de vies au changement climatique
- Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques
- Gérer durablement les forêts du territoire et adapter les pratiques sylvicoles au changement climatique
- Préserver la biodiversité
- Adapter le territoire aux pics de chaleur

Les 19 actions de ces sous-axes connaissent début 2026 **un avancement satisfaisant à très satisfaisant, à l'exception de 2 actions** :

- Réduire le trafic routier de la RD1006 et en particulier le trafic de Poids Lourds : cette action était liée à la mise en place de la ZFE-m de l'agglomération chambérienne qui ne verra pas le jour (voir partie 5) ;
- L'action « Engager avec la CCCS une réflexion sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable et avec le SISARC sur la ressource en eau des milieux aquatiques » analysée aussi en partie 5.

Avancement 2025 Axe D



Actions analysées de l'axe D (partie 5)

- D-1-e. Contribuer à la mise en place de la ZFE-m de l'agglomération chambérienne : participer aux études de préfiguration et accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation
- D-2-b. Informer et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'adaptation au changement climatique
- D-3-b. Engager avec la CCCS une réflexion sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable et avec le SISARC sur la ressource en eau des milieux aquatiques
- D-4-a. Accompagner les pratiques sylvicoles durables via la promotion et le soutien au dispositif Sylv'acctes



Axe D - Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique

En parallèle, il convient de souligner le dynamisme de Cœur de Savoie sur :

- La **préservation de la qualité de l'air**, avec une action emblématique réalisée en première moitié du PCAET pour abandonner le brûlage des déchets verts de la vigne au profit du broyage, puis l'adhésion à ATMO sur la période 2023-2025 et un important porter à connaissance de l'exposition du territoire aux polluants réalisé depuis,
- **L'adaptation au changement climatique** avec la poursuite de plusieurs actions déjà engagées et la réalisation d'une **étude globale de vulnérabilité**, finalisée en mars 2026, dans la perspective de construire une stratégie d'adaptation d'ensemble à inclure dans la révision du PCAET
- La **biodiversité** avec une stratégie biodiversité de la collectivité délibérée en février 2025, qui permet de poursuivre l'action engagée au travers des Contrats Verts et Bleus qui sont terminés ;
- La **gestion durable de la forêt et l'adaptation des pratiques sylvicoles au changement climatique** avec une très bonne dynamique du Projet Sylvicole Territorial sur les 3 grands massifs du territoire (Bauges, Chartreuse et Belledonne), une politique de protection des forêts présentant les plus forts enjeux qui se poursuit, une volonté d'engager des réflexions et travaux d'ensemble sur l'adaptation des pratiques au CC (qui restent à structurer à ce stade) ainsi qu'un soutien à l'innovation pour une meilleure valorisation des bois (bois construction, utilisation des bois scolytés, etc.). Cette action globale rend par ailleurs compte de la très bonne dynamique partenariale du territoire dans un domaine où acteurs privés et publics sont nombreux.

Matrice de vulnérabilité du territoire de Cœur de Savoie

Secteurs / Aléas	Températures moyennes	Précipitations moyennes	Baisse de l'enneigement	Diminution du gel	Chaleurs extrêmes	Précipitations extrêmes et inondations	Sécheresse	Feux de forêts	Aléas gravitaires	Tempêtes et vents violents
Santé et protection des populations	Moyen	Faible	Faible	Faible	Très élevé	Très élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Bâtiments	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Très élevé	Moyen	Moyen	Très élevé	Faible
Infrastructures de transport	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Très élevé	Très élevé	Moyen	Faible	Très élevé	Faible
Ressource en eau	Très élevé	Moyen	Très élevé	Faible	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Moyen	Faible
Espaces naturels et biodiversité	Très élevé	Moyen	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Moyen	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Forêt et activité sylvicole	Très élevé	Moyen	Faible	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Agriculture, viticulture	Moyen	Moyen	Moyen	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Moyen	Moyen	Moyen
Tourisme	Faible	Faible	Moyen	Faible	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé
Activités industrielles	Moyen	Faible	Faible	Faible	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Moyen	Très élevé	Faible

Légende du niveau de risque

- Faible
- Moyen
- Élevé
- Très élevé



Axe D - Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique

Création de mares et d'un sentier sur pilotis au lac de Sainte-Hélène



Opérations de soutien à la régénération, d'amélioration des peuplements face au changement climatique et d'entretien en forêt



Quelques réalisations emblématiques de l'axe D

- Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu 2019-2024, Cœur de Savoie a soutenu la **restauration et/ou la préservation de plusieurs corridors ou réservoirs écologiques**, comme le lac de St-Hélène ci-contre.
- Cœur de Savoie a accompagné en début de PCAET les viticulteurs de son territoire dans la mise en œuvre de pratiques alternatives au brûlage des déchets verts de la vigne, et donc la pollution de l'air qui découlait de cette pratique.
- Cœur de Savoie soutient la **gestion durable des forêts de son territoire** situé au croisement des massifs de Chartreuse, des Bauges et de Belledonne au travers **du dispositif Sylv'actes** et d'un **appui à la structuration des filières bois-construction et bois-énergie**, pour mieux valoriser la production locale.



Axe E - Un territoire qui soutient une économie locale et responsable

L'axe E du PCAET 2020-2026 est composé de **5 sous-axes** :

- Structurer une démarche d'économie solidaire
- Réduire les déchets et favoriser leur réemploi
- Soutenir les filières locales
- Développer des circuits alimentaires de proximité
- Développer un tourisme durable

Lors du bilan à mi-parcours du PCAET, cette structure est restée inchangée. Elle a néanmoins intégré **l'avancement de deux actions structurantes** :

- La mise au point du **Projet Agricole et Alimentaire Territorial** (alors labellisé niveau 1, labellisé niveau 2 depuis) qui vient soutenir et élargir le sous-axe « Développer des circuits alimentaires de proximité »
- La validation d'une **stratégie de tourisme durable**, qui remplace le sous-axe « Développer un tourisme durable ».

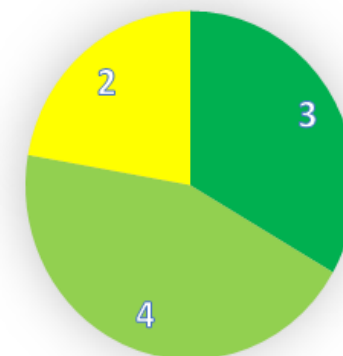
Par ailleurs, en 2025, Cœur de Savoie a élaboré et validé **une Stratégie d'économie circulaire**, non inscrite au PCAET 2020-2026, qui vient renforcer cet axe du PCAET.

Début 2026, les 9 actions de ces sous-axes connaissent début 2026 **un avancement satisfaisant à très satisfaisant, à l'exception de 2 actions** :

- Accompagner le développement de l'entreprise à but d'emploi en participant à l'émergence de nouvelles activités utiles au territoire : l'absence de perspectives sur le dispositif au niveau national limite l'action dans ce domaine ;
- Accompagner la transition agricole en travaillant sur la mutation des cultures et du foncier : la portée de cette action reste limitée, les besoins de financement sur la reconquête et le changement de pratiques étant à ce jour trop importants.

3.

Avancement 2025 Axe E



- Avancement très satisfaisant
- Avancement satisfaisant
- Avancement à surveiller
- Action à réorienter
- Action terminée

Actions analysées de l'axe E (partie 5)

- E-1-a. Porter une démarche structurante d'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire et accompagner les expérimentations d'activités nouvelles d'économie circulaire



Axe E - Un territoire qui soutient une économie locale et responsable

Atelier textile de l'Entreprise à But d'Emploi Actival 73



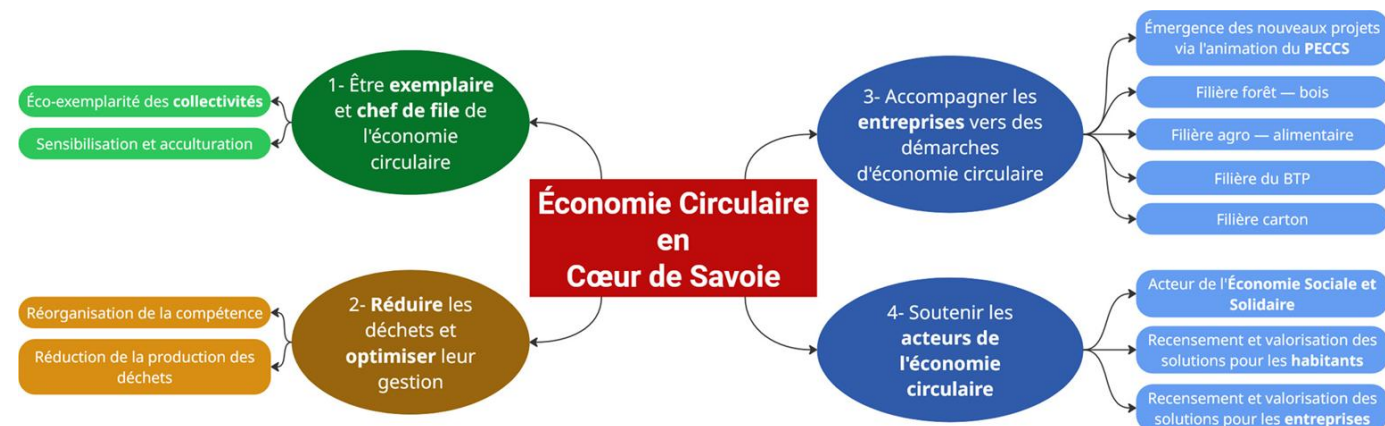
Quelques réalisations emblématiques de l'axe E

- Cœur de Savoie a accompagné la **création de l'Entreprise à But d'Emploi Actival 73 à Valgelon La Rochette**, dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur Longue Durée. Cette entreprise développe différentes activités relevant de l'économie circulaire.
- Cœur de Savoie s'est doté **d'un Projet Alimentaire Territorial**, labellisé de niveau 2 par le Ministère chargé de l'agriculture pour la période 2026-2030.
- Fin 2025, Cœur de Savoie s'est doté **d'une stratégie et d'un programme d'action dédiés à l'économie circulaire** pour le territoire, avec l'ambition de réduire les pressions des activités humaines sur les ressources naturelles.

Animation scolaire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial



Stratégie économie circulaire en Cœur de Savoie





En synthèse, on constate un **très bon avancement global du PCAET 2020-2026**, déjà observé à mi-parcours en 2023, et qui se maintient, avec **l'ajout de nouvelles actions concourant aux objectifs du PCAET, dont des actions structurantes** (mise en œuvre Plan de Mobilité Simplifié, mise en œuvre de l'OPAH, etc.). Certaines actions ont également **évolué au fil de temps**, ou ont été **précisées** (notamment en termes d'objectifs à atteindre, pas toujours bien définis au démarrage du PCAET) pour s'adapter à un contexte changeant ou aux réalités du terrain.

Il convient également de souligner **un avancement équilibré de tous les axes du PCAET** : animation, sobriété, développement des énergies renouvelables, adaptation et cadre de vie, développement économique.

Par ailleurs, **les actions du PCAET 2020-2026 sont essentiellement portées ou initiées par la collectivité**, en mobilisant un **écosystème partenarial riche et dynamique** qui permet d'entraîner d'autres acteurs : communes, entreprises, habitants, etc. Ce fort effort de mobilisation méritera d'être capitalisé pour la poursuite de la démarche.

Quelques actions restent néanmoins en retrait pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- leurs objectifs quantitatifs paraissent inatteignables ;
- leur pertinence est remise en cause ;
- la mobilisation des acteurs en capacité d'agir sur le sujet est complexe et n'aboutit pas à ce jour.

Évolution des grands indicateurs d'impact





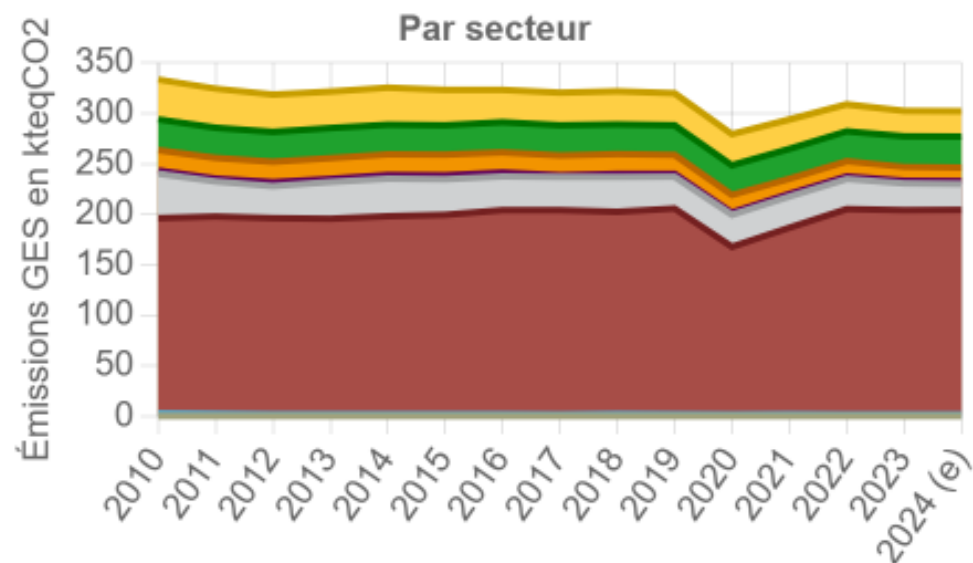
Indicateurs retenus

Comme pour le bilan à mi-parcours réalisé en 2023, une mise à jour des indicateurs du tableau de bord mis en place par la Communauté de communes pour suivre les résultats du Plan Climat a été réalisée, en particulier pour les indicateurs suivants :

- Émissions de GES du territoire (teqCO₂) ;
- Consommations énergétiques globales (GWh) ;
- Production d'énergie renouvelable du territoire (en distinguant électricité et thermique - GWh) ;
- Taux de production d'énergie renouvelable sur le territoire (%) ;
- Émissions annuelles de polluants atmosphériques (tonnes) ;
- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics de la collectivité (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²) ;
- Consommation de l'éclairage public de la collectivité (kWh/hab.an) ;
- Production d'énergie renouvelable du patrimoine public (en distinguant électricité et thermique - MWh) ;
- Parts modales de la voiture, des transports en commun et du vélo pour les déplacements domicile-travail (%) ;
- Nombre de logements rénovés grâce à la plateforme "j'écórénove" de Cœur de Savoie (nb) ;
- Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/hab).



Émissions de GES du territoire (teq CO2)



- ☒ Résidentiel
- ☒ Agriculture, sylviculture et aquaculture
- ☒ Tertiaire
- ☒ Gestion des déchets
- ☒ Industrie hors branche énergie
- ☒ Transport routier
- ☒ Autres transports
- ☒ Industrie branche énergie



Secteur	Évolution GES 2025/2016	
	Objectif PCAET	Résultat 2024 (e)
Agriculture	-29%	6%
Industrie	-28%	-27%
Résidentiel	-21%	-28%
Tertiaire	10%	-35%
Transport routier	-12%	3%
TOTAL	-16%	-7%

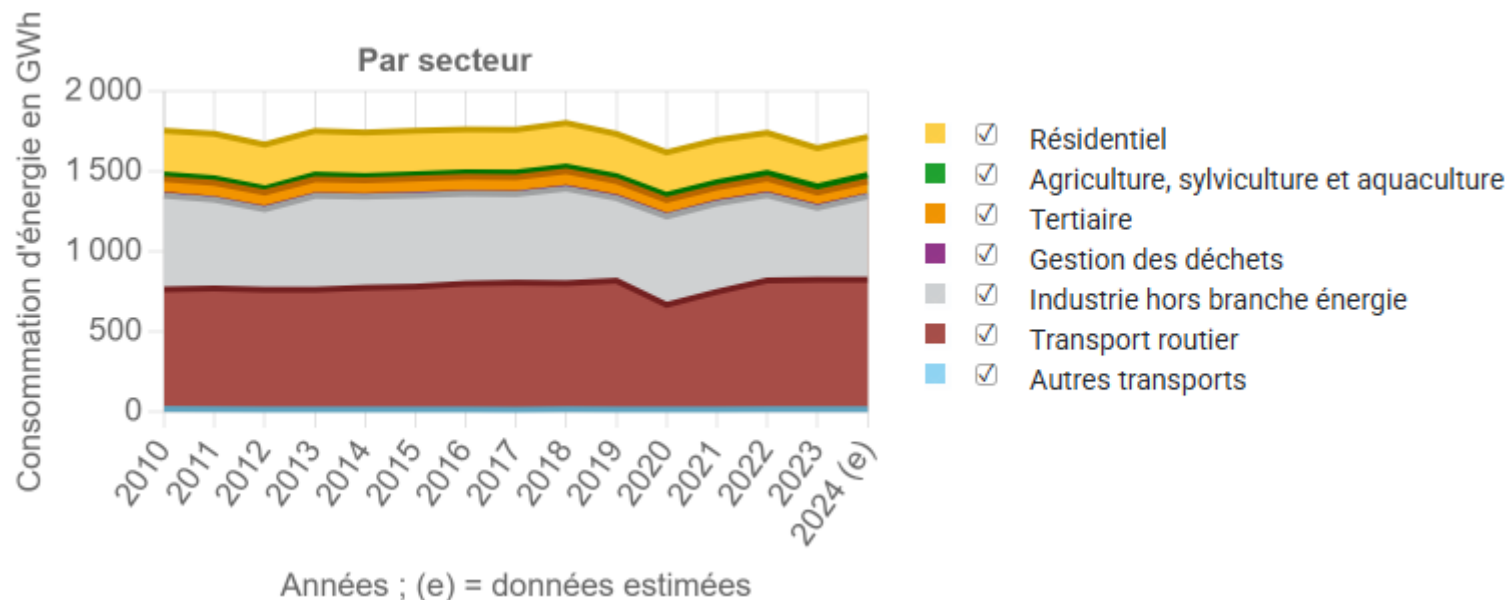
Les émissions du GES de Cœur de Savoie ont globalement baissé à un rythme deux fois inférieur à l'objectif fixé dans le PCAET pour la période 2016-2025. Ce constat cache toutefois de grandes disparités :

- Les secteurs de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire atteignent, voire dépassent pour le résidentiel et le tertiaire leurs objectifs ;
- Les secteurs de l'agriculture et des transports (essentiellement des transports routiers dans le territoire) n'affichent pas de tendance des émissions à la baisse, et évoluent donc dans un sens contraire par rapport à l'objectif fixé.

Sur le plan méthodologique, il convient de noter une évolution notable dans les résultats du secteur des transports publiés début 2026 en matière d'émissions de GES (mais aussi de consommation d'énergie et d'émissions de polluant), attribuables selon ATMO Auvergne-Rhône-Alpes à une évolution des outils de modélisation de ces paramètres introduite en 2025. Cela conduit pour Cœur de Savoie à augmenter en valeur absolue ces paramètres d'environ 20 à 30% selon les années (la correction est apportée rétrospectivement sur toutes les années) et à renverser leur tendance d'évolution. Compte tenu du poids des transports dans les émissions GES globales, cela conduit également à constater que l'objectif de baisse des émissions de GES fixé par le PCAET n'est pas atteint, alors que les suivis annuels précédents affichaient une baisse de cet indicateur dans le bon rythme.



Consommations énergétiques globales (GWh)



Secteur	Evolution consommations d'énergie 2025/2016	
	Objectif PCAET	Résultat 2024 (e)
Agriculture	-8%	38%
Industrie	-11%	-7%
Résidentiel	-9%	-11%
Tertiaire	3%	-11%
Transport routier	-11%	3%
TOTAL	-10%	-3%

Les consommations énergétiques de Cœur de Savoie ont globalement baissé à un rythme trois fois inférieur à l'objectif fixé dans le PCAET pour la période 2016-2025. Comme pour les émissions de GES, ce constat cache de grandes disparités :

- Les secteurs du résidentiel et du tertiaire dépassent leurs objectifs ;
- Le secteur de l'industrie baisse ses consommations à un rythme moindre que celui attendu (tout en atteignant ses objectifs en matière d'émissions de GES) ;
- Les secteurs de l'agriculture et des transports (essentiellement des transports routiers dans le territoire) n'affichent pas de tendance des consommations à la baisse, et évoluent donc dans un sens contraire par rapport à l'objectif fixé.

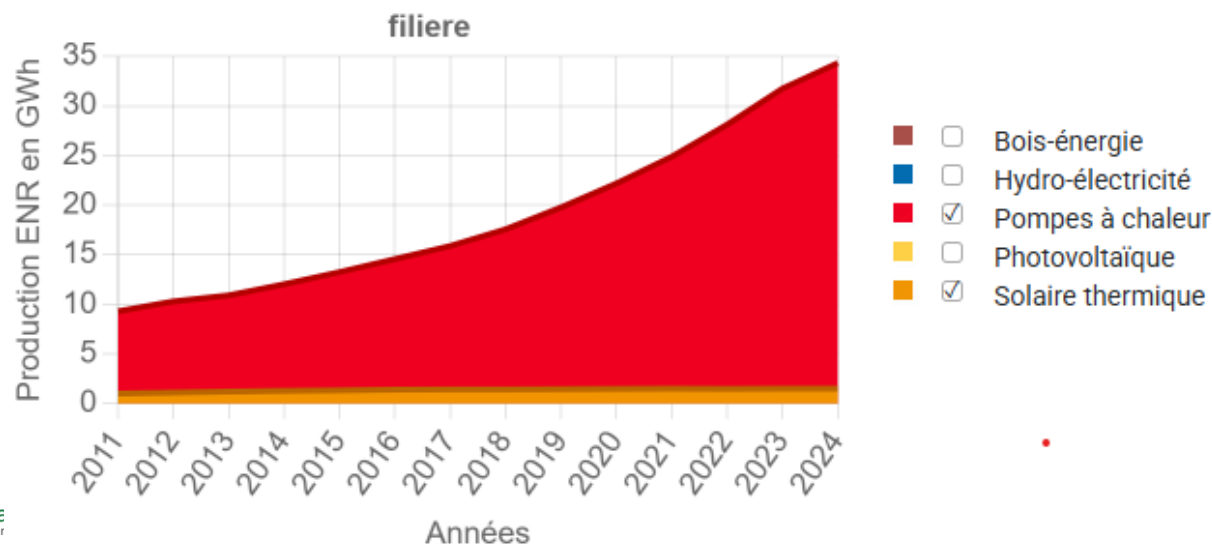
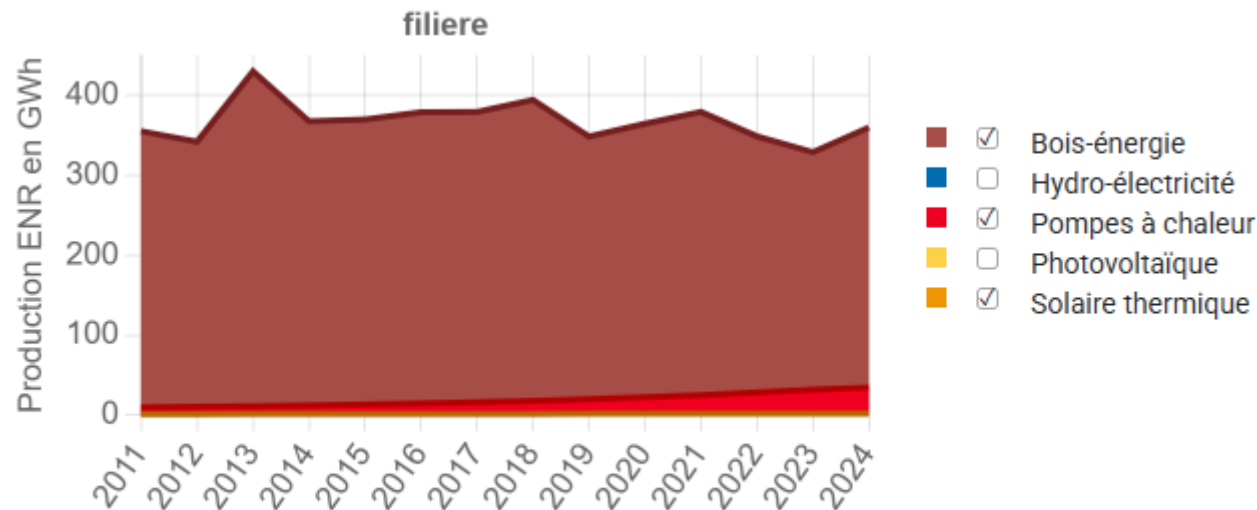
Sur le plan méthodologique, les éléments mentionnés dans l'analyse de l'évolution de l'indicateur des émissions de GES restent ici valables. Compte tenu du poids des transports dans les consommations énergétiques globales, cela conduit également à constater que l'objectif de baisse des consommations énergétiques fixé par le PCAET est loin d'être atteint, alors que les suivis annuels précédents affichaient un retard moindre par rapport à cet objectif.



Production d'énergie renouvelable du territoire (GWh) - chaleur



Objectif 2030 PCAET chaleur ENR = + 49,5 % par rapport à 2015
Réalisé 2024 = -3 %



La production de chaleur renouvelable en Cœur de Savoie reste largement dominée par le bois-énergie dont la production baisse sur la période 2015-2024, ce qui explique le résultat d'ensemble observé d'une légère baisse globale de la production de chaleur renouvelable.

Cette production de chaleur renouvelable est elle-même fortement dépendante de l'activité d'un industriel du territoire qui représente plus de 80% de la production totale et dont l'activité fluctue. Si l'on « retire » des statistiques la production de la commune sur laquelle est implantée cet industriel, on observe une augmentation de la chaleur renouvelable sur la période 2015-2024 de +21%, la tendance du bois-énergie reste quant à elle à la baisse, de -8% (le bois représentant 60% de la chaleur renouvelable du territoire).

En parallèle, il convient de souligner la forte hausse de la production des pompes à chaleur sur la période, de + 175 %, et une hausse modérée de la production solaire, de +14%.

Le Contrat de Chaleur Renouvelable soutient l'émergence de projets sur la période du PCAET 2020-2026 :

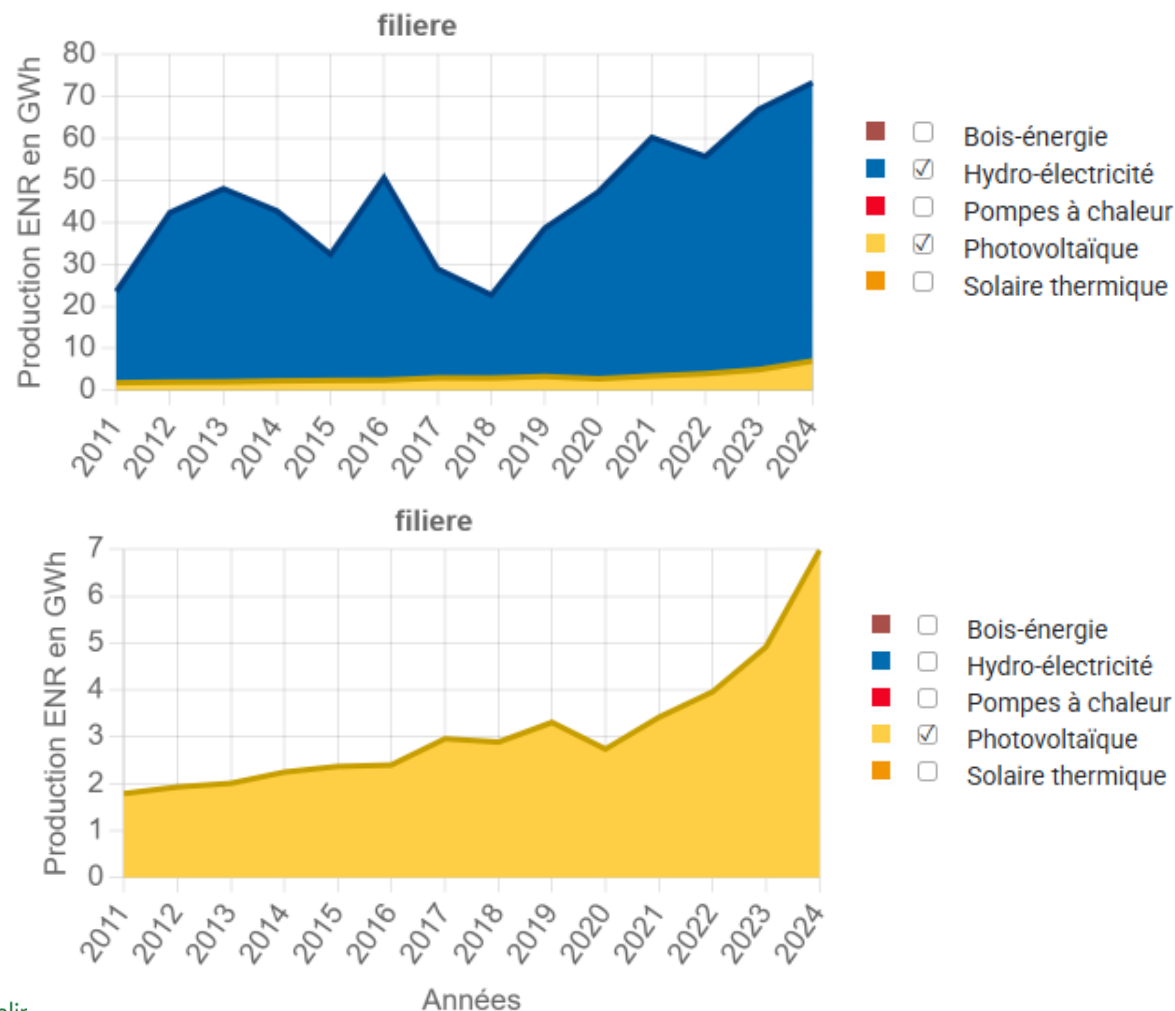
- Réseau de chaleur de Cruet (environ 0,26 GWh/an), mis en service fin 2025
- Réseau de chaleur d'Arvillard (environ 0,17 GWh/an), mis en service fin 2025
- Réseau de chaleur de Montmélian (environ 2 GWh/an), mise en service prévue en 2027
- Réseau de chaleur de Porte-de-Savoie (environ 1,1 GWh/an), mise en service visée en 2027-2028



Production d'énergie renouvelable du territoire (GWh) - électricité



Objectif 2030 PCAET électricité ENR = +115 % par rapport à 2015
Réalisé 2024 = +126 %



La production d'électricité renouvelable en Cœur de Savoie connaît une forte hausse par rapport à l'année de référence du PCAET, 2015, elle-même marquée par une baisse conjoncturelle de la production hydroélectrique.

Cette hausse de la production est tirée par l'hydroélectricité, avec l'installation de nouvelles centrales dans le territoire (centrale de Bens à Arvillard mise en service en 2020 pour une production moyenne d'environ 7,5 GWh/an, centrale de Montmélian mise en service en 2014 et confortée par des travaux en 2024-2025 pour une amélioration de la production moyenne d'environ 4 GWh/an). Néanmoins, cette production est fortement variable d'une année sur l'autre.

En parallèle, il convient de souligner la forte hausse de la production photovoltaïque, multipliée par 2,9 sur la période 2015-2024.



Émissions annuelles de polluants atmosphériques (tonnes)



Polluants	Valeurs en t (PCAET)			Valeurs en t 2026		
	2016	Objectif PCAET 2025	Evolution cible 2025	2016	2024	Evolution
NOx	1005	804	-20%	1234	747	-39%
PM2.5	161	129	-20%	219	163	-26%
PM10	192	154	-20%	256	197	-23%
SO2	62	50	-19%	54	30	-44%
COVNM	1699	1360	-20%	587	493	-16%
NH3	319	255	-20%	328	289	-12%

Les émissions de polluants atmosphériques de Cœur de Savoie ont globalement baissé à un rythme supérieur à l'objectif fixé dans le PCAET pour la période 2016-2024, à l'exception des COVNM pour lesquels les résultats atteignent les $\frac{3}{4}$ de la cible. En Cœur de Savoie, il est estimé que 67% des COVNM émis en 2024 sont attribuables au secteur résidentiel, 17% à l'agriculture et 9% à l'industrie. 48% des émissions sont non-énergétiques (dont 16% liées aux cheptels) et 46% sont liées à la combustion du bois.

Sur le plan méthodologique, les éléments mentionnés dans l'analyse de l'évolution de l'indicateur des émissions de GES restent ici valables. En 2026, les données publiées par l'ORCAE ont conduit à revoir significativement à la hausse et de manière rétrospective les émissions de tous les polluants, qu'ils soient liés au transport routier ou pas. Les données correspondant à l'année 2016 rendent compte dans le tableau précédent de cet écart. Ces évolutions méthodologiques ont conduit à évaluer l'atteinte des résultats au regard d'un objectif de baisse en pourcentage de la valeur initiale.

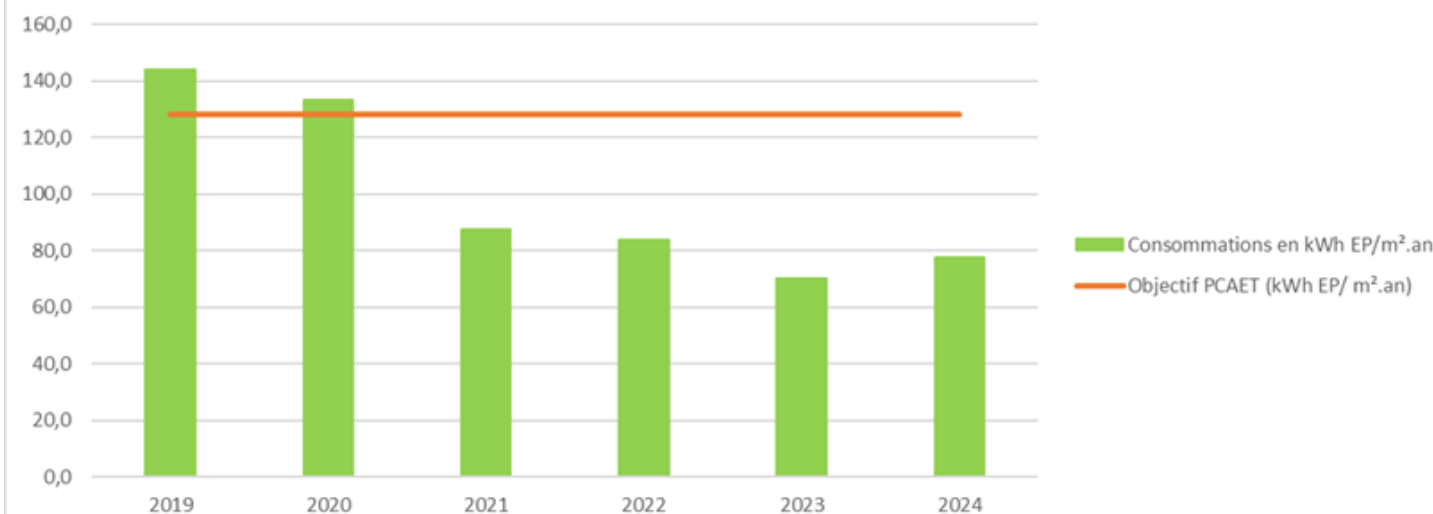


Consommation d'énergie finale des bâtiments publics de la collectivité (kWh/m²)



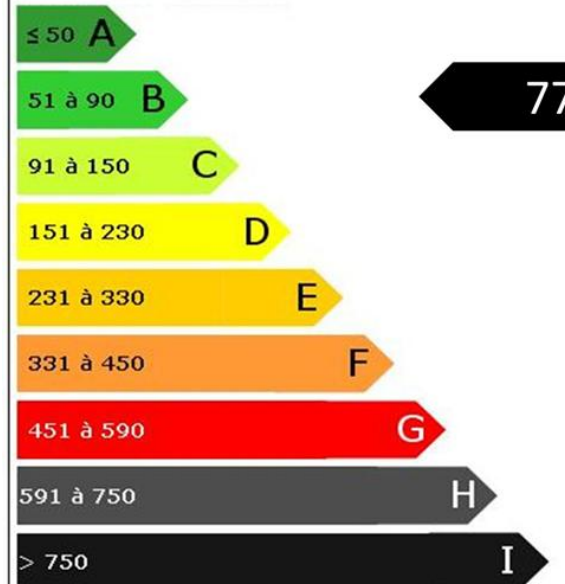
Objectif 2026 PCAET consommation < 128 kWhEP/m².an
Réalisé 2024 = 77 kWhEP/m².an

Evolution des consommations d'énergie finale sur les bâtiments de Cœur de Savoie



Étiquette Énergie : consommations énergétiques en kWh_{EP}/m².an

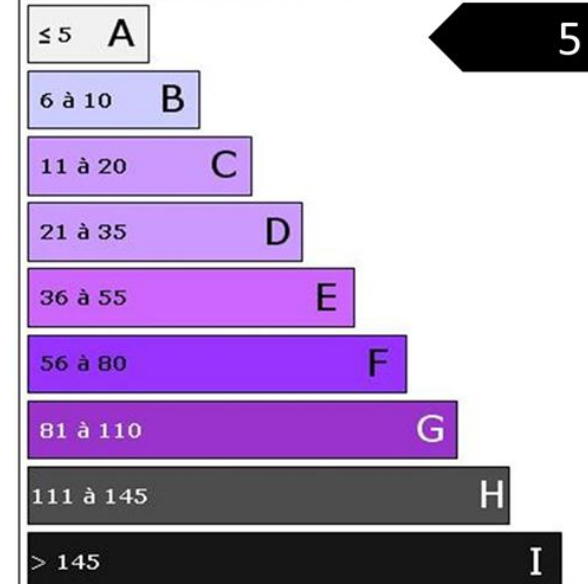
Bâtiment économe



Bâtiment énergivore

Étiquette Climat : émissions de gaz à effet de serre en kg_{eqCO₂}/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Avec à la fois des constructions et rénovations performantes, Cœur de Savoie dépasse les objectifs fixés par le PCAET 2020-2026 en termes de performance des bâtiments publics communautaires. Parmi les actions menées, on retiendra en particulier :

- La mise en place d'un plan sobriété,
- L'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique conduisant à un Plan Pluriannuel d'Investissement sur les bâtiments,
- La rénovation de plusieurs bâtiments d'envergure : salle polyvalente de Bourgneuf, gymnase de Montmélian, siège administratif,
- La construction de bâtiments performants : le Technicentre est par exemple un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme,
- La mise en place d'un contrat d'exploitation avec intéressement aux économies d'énergie.



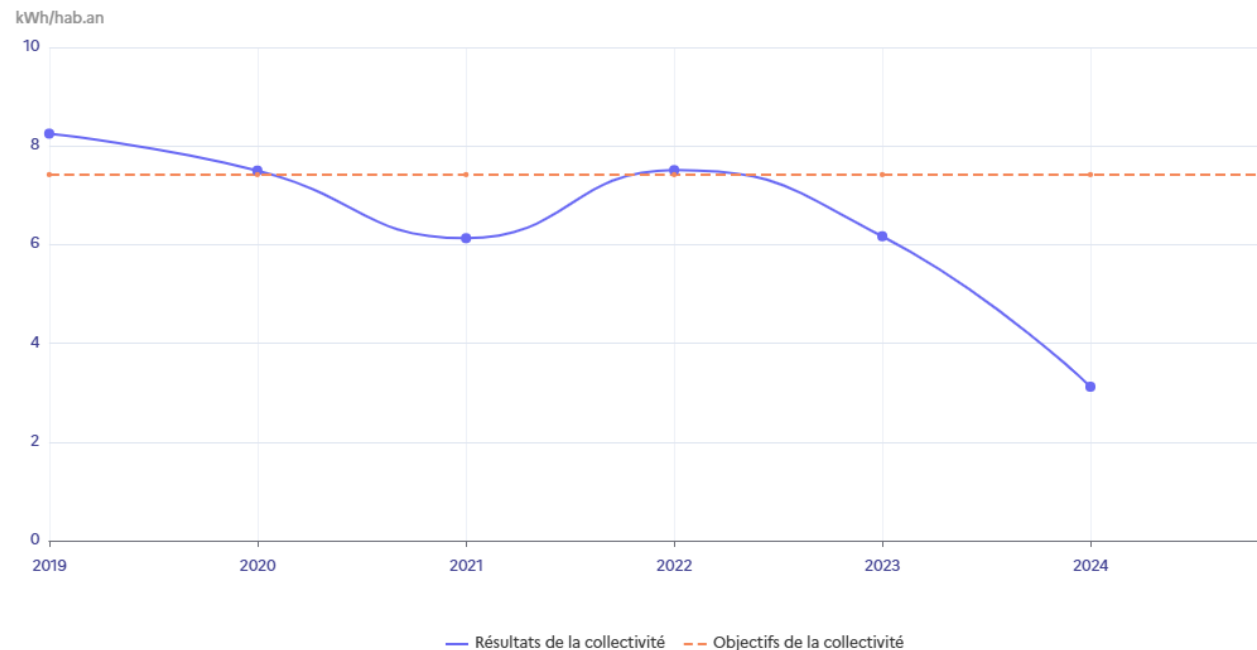
Consommation de l'éclairage public de la collectivité (kWh/hab.an)



Objectif 2026 PCAET consommation éclairage public < 7,42 kWh/hab.an

Réalisé 2024 = 3,12 kWh/hab.an

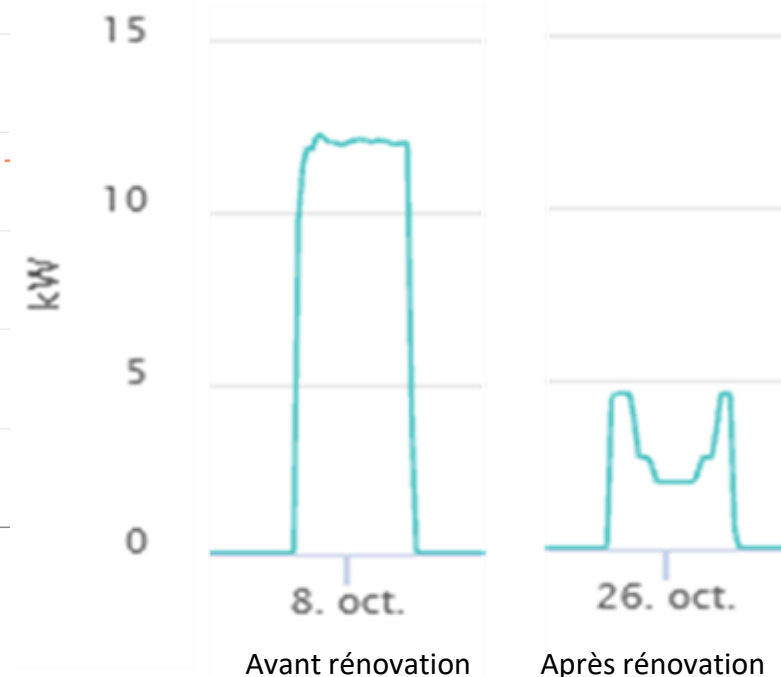
Consommation de l'éclairage public



En 2025, Cœur de Savoie a finalisé la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissement de rénovation de l'éclairage public, lancé en 2021 sur l'ensemble de ses zones d'activité. En parallèle, la collectivité a mis en place une extinction quasi-totale de ses mâts (les seuls points lumineux restant allumés étant liés à de la vidéosurveillance).

Entre 2021 et 2025, les consommations ont été divisées par 5, les émissions de GES par 45, et les coûts énergétiques réduits de 40 k€ par an, pour un temps de retour sur investissement ramené à 1,5 ans grâce aux subventions obtenues.

Montant total de l'investissement : 260 k€





Production annuelle d'énergie renouvelable du patrimoine public (MWh)

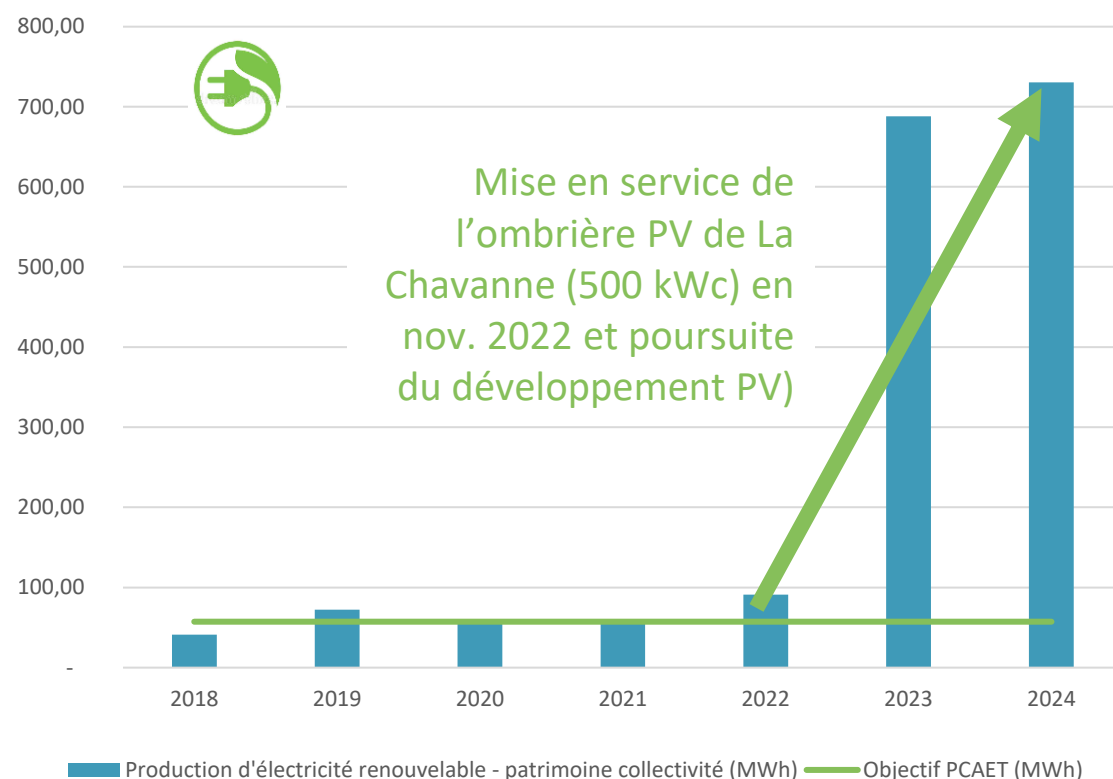


Objectif 2026 PCAET électricité ENR CCCS > 57,32 MWh
Réalisé 2024 = 730,24 MWh

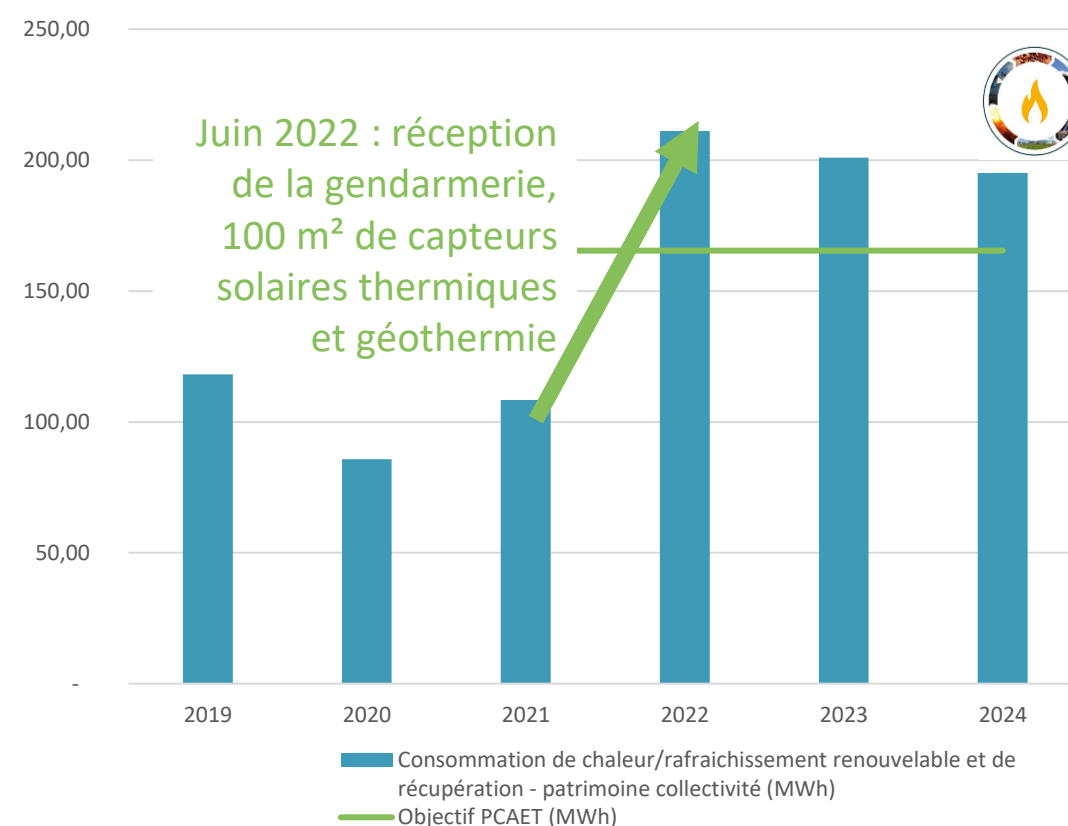


Objectif 2026 PCAET chaleur ENR CCCS > 165,39 MWh
Réalisé 2024 = 195,08 MWh

Evolution de la production d'électricité renouvelable sur le patrimoine de Cœur de Savoie MWh)



Evolution de la production de chaleur renouvelable sur le patrimoine de Cœur de Savoie (MWh)



- En 2020, Cœur de Savoie possède 5 installations PV pour une puissance installée de 56 kWc
- En 2026, Cœur de Savoie possède 14 installations PV pour une puissance installée de 860kWc



Parts modales de la voiture, des TC et du vélo pour les déplacements domicile-travail (%)



Objectifs 2025 PCAET absolus et par rapport à 2016* :

41% marche à pied // +10 points

55% voiture // -11 points

2,9% transports en commun // +0,9 point

0,7% vélo // +0,2 point

* La méthode de calcul de cet indicateur n'est pas explicitée dans le PCAET 2020-2026

Résultats 2022 par rapport à 2007** :

23% // Stabilité

67% // -5 points

6% // +1 point

3% // +2 points du vélo

** Résultats issus de l'analyse de l'Enquête Mobilité de Métropole Savoie

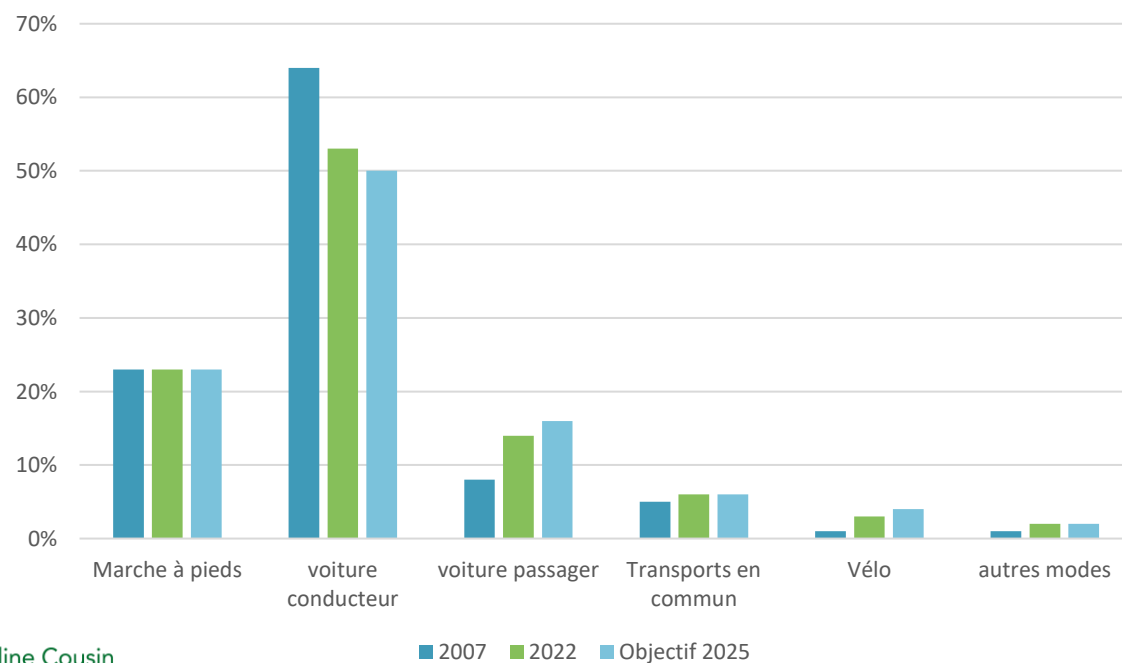


Le vélo se développe mais reste marginal



La voiture individuelle recule mais reste prépondérante. Les usages semblent évoluer vers moins d'autosolisme et plus d'usage partagé de la voiture.

Evolution des parts modales en Cœur de Savoie



Sur le plan méthodologique, il est difficile d'apprécier l'atteinte des objectifs du PCAET 2020-2026 en matière de mobilité. En effet, le document ne présente ni la méthode de calcul à retenir pour les parts modales, ni la source de données à utiliser. Les résultats obtenus sont donc mis ici en regard des données observées localement à partir d'enquêtes déplacements dédiées, et dans la diapositive suivante des données de l'Insee.

Après l'approbation du PCAET 2020-2026, Cœur de Savoie a pris la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en 2021, et s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) qu'elle a adopté en 2024.

Dans ce plan, qui est venu se substituer aux actions « mobilité » du PCAET 2020-2026 lors de son bilan à mi-parcours, Cœur de Savoie fixe des objectifs à horizon 2030 pour les parts modales tous motifs confondus, et suit leur évolution à partir des enquêtes mobilité réalisées le périmètre de Métropole Savoie - Avant-pays Savoyard, via des résultats détaillés par EPCI, disponibles potentiellement tous les 5 ans.

Le graphe ci-contre présente l'évolution des pratiques observées entre 2017 et 2022, mis en regard des objectifs du PCAET.



Parts modales de la voiture, des TC et du vélo pour les déplacements (%)



Objectifs 2025 PCAET absolus et par rapport à 2016* :

- 41% marche à pied // +10 points
- 55% voiture // -11 points
- 2,9% transports en commun // +0,9 point
- 0,7% vélo // +0,2 point

* La méthode de calcul de cet indicateur n'est pas explicitée dans le PCAET 2020-2026

Résultats 2022 par rapport à 2019** :

- + 0,3 point
- + 0,3 point
- 1 point des transports en commun
- +0,5 point du vélo

** Résultats issus de l'analyse des données de l'Insee

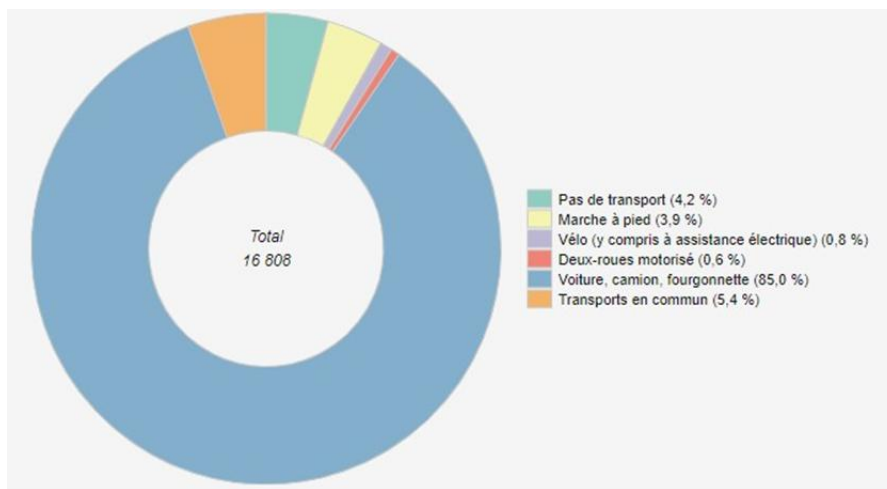


La voiture reste prépondérante
Les transports en commun reculent



Le vélo se développe mais reste marginal

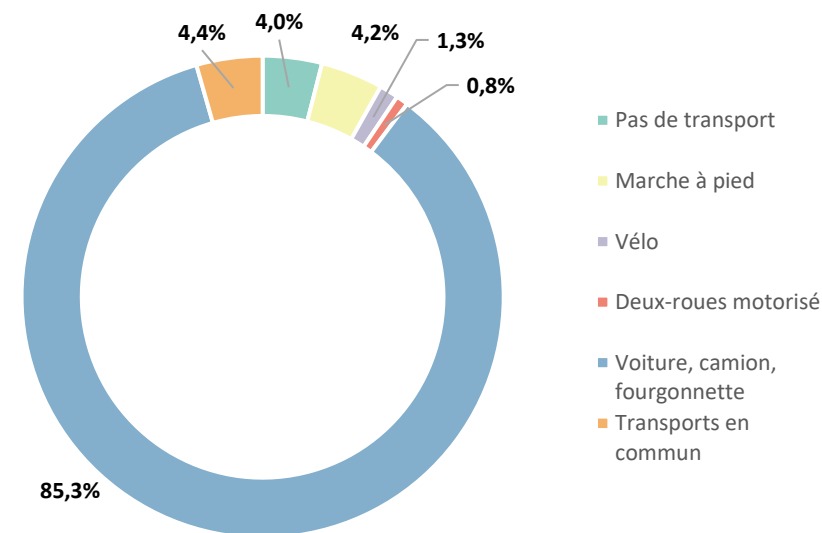
Les données de l'Insee relatives au seul motif domicile-travail montrent quant à elles une part de la voiture qui se maintient, en légère hausse et un recul des transports en commun. L'année 2022 reste cela dit antérieure à la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié de la collectivité et correspond à seulement la deuxième année de mise en œuvre du PCAET. Elles ne permettent donc pas d'évaluer l'impact de ces démarches sur la mobilité.



Source : données Insee, RP2019

Une part des TC en baisse
Une part du vélo en hausse

Une part de la voiture stable

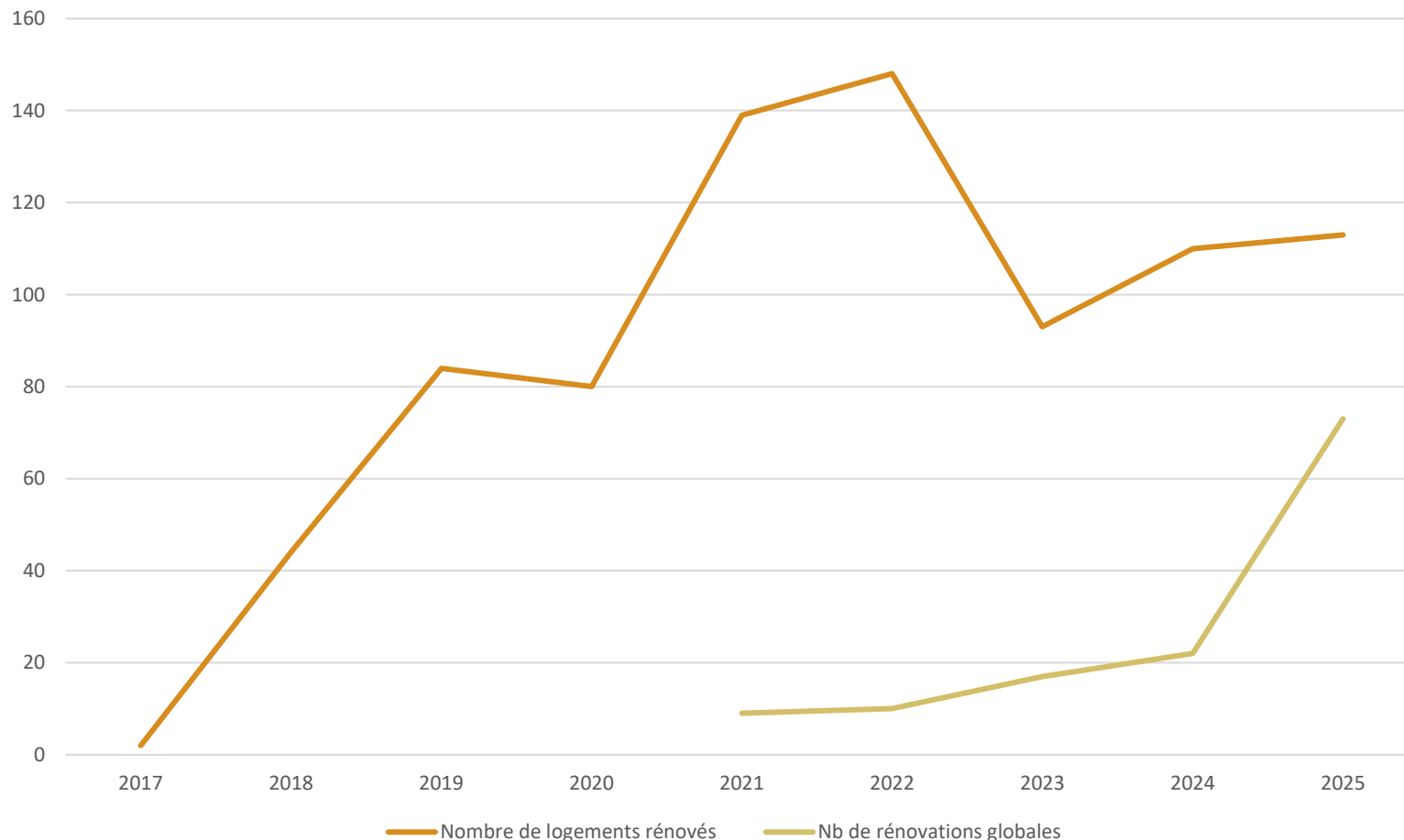


Source : données Insee RP2022



Nombre de logements rénovés grâce à la plateforme “j’écórénove” (nb)

Nombre de logements soutenus grâce à la plateforme « J’écórénove »



Objectif PCAET : 100 rénovations globales / an

Résultats :

- En moyenne 26 rénovations globales / an
- Une montée en puissance
- 73 rénovations globales en 2025, dont une copropriété de 40 logements
- NB1 : une opération de l’OPAC en 2022 pour rénover globalement 100 logements (Massiréno), non représentée dans le graphe
- NB2 : les chiffres de la plateforme « J’écórénove » ne couvrent pas l’ensemble des rénovations menées en Cœur de Savoie qui peuvent bénéficier d’autres dispositifs d’aide nationaux (MaPrimeRénov’, CEE, etc.) et/ou être financés uniquement par les propriétaires.



La rénovation des logements en Cœur de Savoie connaît une belle dynamique, y compris durant l’année 2025 marquée par un contexte national difficile.

Celle-ci est vraisemblablement soutenue par un ancrage fort et une action qui s’est inscrite dans la durée et qui a permis à la collectivité et ses partenaires de construire leur notoriété dans le domaine et d’encourager les habitants à passer à l’action.



Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/hab.)

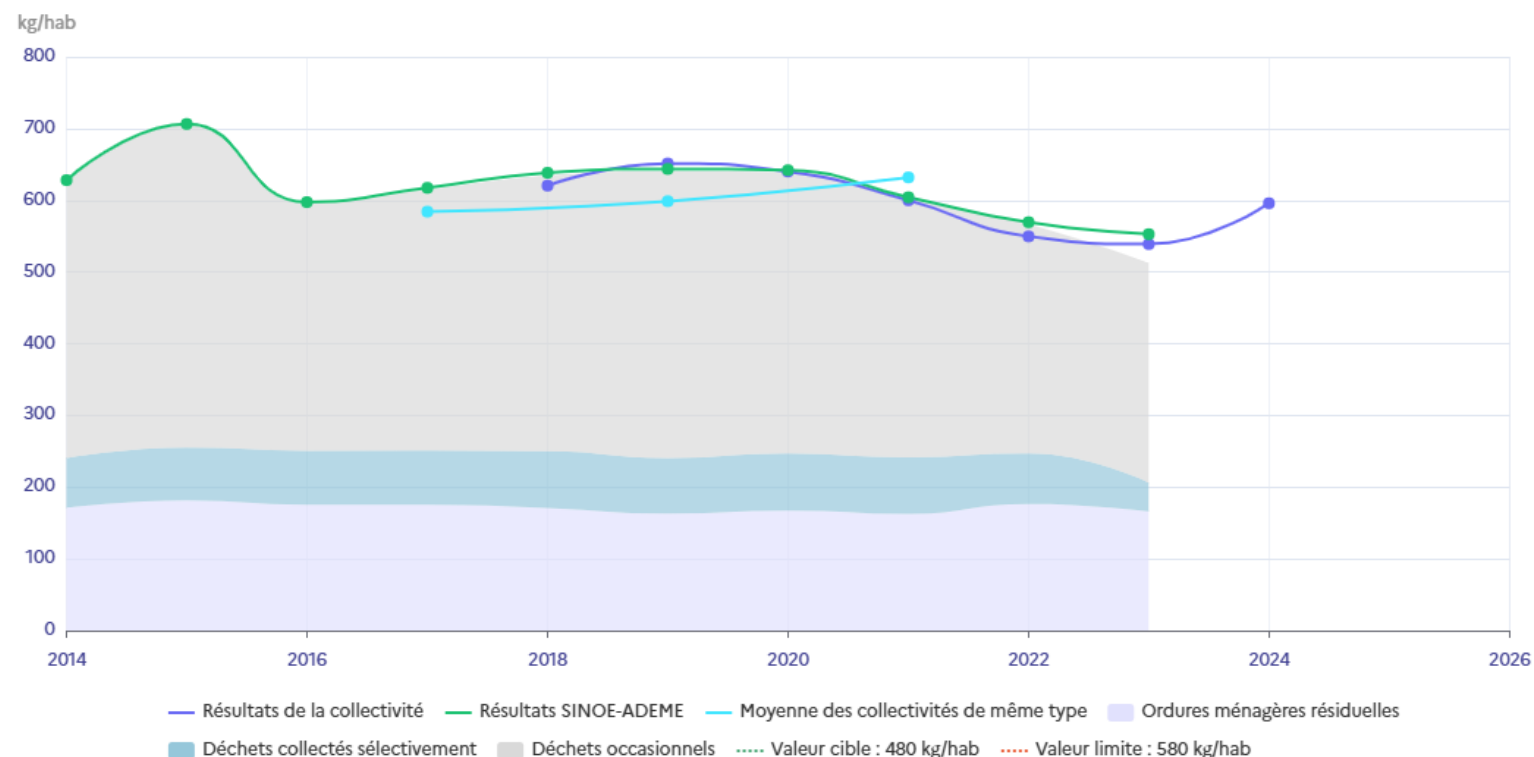


Objectif PCAET : pas d'objectif chiffré, une ambition de réduction indiquée



Résultats : une tendance à la baisse à confirmer (une remontée en 2024 à mettre en perspective avec les résultats 2025)

Production de déchets (avec déblais et gravats)



Jusqu'à fin 2025, Cœur de Savoie exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets seulement sur une part de son territoire représentant 1/3 des communes et ¼ des déchets produits. Les chiffres présentés ici ne concernent que cette partie du territoire.

A partir du 1^{er} janvier 2026, Cœur de Savoie exerce cette même compétence sur la totalité de son territoire. Dans ce contexte, elle a engagé une étude pour dresser un diagnostic complet de la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.



Synthèse de l'analyse de l'évolution des indicateurs

Critique de la méthode

Les indicateurs du tableau de bord du PCAET 2020-2026 ont deux origines principales : l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE) d'Auvergne Rhône Alpes, les données produites et bancarisées par Cœur de Savoie.

En ce qui concerne les données de l'ORCAE AURA qui portent sur les grands indicateurs territoriaux, l'analyse a permis de mettre en évidence **des variations dans les données au fil du temps**. En particulier, les données publiées en 2026 ont conduit à revoir à la hausse d'environ 20 à 30% par rapport à celles publiées en 2025 les consommations énergétiques du secteur des transports, et par conséquent ses émissions de polluants et GES, sur toutes les années passées. Ceci a un impact notable sur l'analyse des indicateurs réalisée jusqu'à présent. Afin de limiter l'impact de ce changement de méthode de calcul, **les résultats de la collectivité ont été analysés en relatif** (% de baisse ou d'augmentation). Par ailleurs, les délais de production des données ne permettent à ce jour de travailler sur des données 2023 consolidées, et des données 2024 pour certaines estimées.

En ce qui concerne les données de la collectivité, il est apparu que certains objectifs n'avaient pas été précisément fixés au démarrage du PCAET (en termes de cible à atteindre ou de méthode de calcul), de sorte qu'il n'est pas toujours évident de conclure sur la bonne dynamique des indicateurs observés.

Malgré ces limites méthodologiques, l'analyse de l'évolution des indicateurs permet de dégager des points forts et points d'attention pour la collectivité.

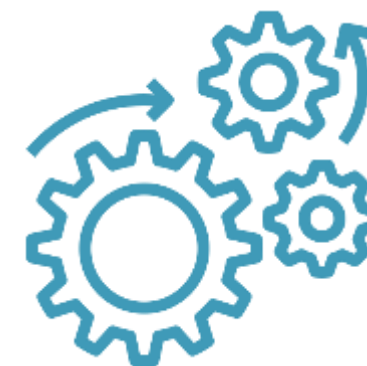
Points forts de Cœur de Savoie

- **Habitat** : le territoire connaît une double dynamique de rénovation énergétique et de construction performante, à conforter dans la durée au vu de l'enjeu que représente ce secteur ;
- **Activités économiques** : les secteurs industriel et tertiaire contribuent tous les deux notablement à la baisse des consommations énergétiques et surtout des émissions de GES du territoire, dynamique à analyser et conformer ;
- **Électricité renouvelable** : le développement des projets de production d'électricité renouvelable atteint les objectifs fixés, tirés par la production hydroélectrique en premier lieu et la forte dynamique PV ensuite.
- **Patrimoine public de Cœur de Savoie** : le patrimoine bâti et les équipements publics de Cœur de Savoie ont vu leurs performances très notablement améliorées au cours de la période, à la fois pour réduire les consommations énergétiques, et développer les énergies renouvelables ;

Points d'attention pour Cœur de Savoie

- **Mobilité** : la consommation d'énergie pour les transports routiers, et donc les émissions de GES et de polluants augmentent légèrement (+3%) alors que ce secteur devrait contribuer à la tendance globale à la baisse de ces indicateurs ;
- **Agriculture** : avec la mobilité, l'agriculture est l'autre secteur qui augmente notablement ses consommations énergétiques (+8%) et émissions de GES (+38%) ;
- **Chaleur renouvelable** : la chaleur renouvelable connaît une dynamique en-deçà de l'objectif du PCAET et l'effort dans le domaine reste à renforcer
- Les indicateurs principaux du tableau de bord ne comportent pas à ce jour d'indicateurs sur **la qualité de vie en lien par exemple avec les enjeux d'adaptation**.

Évaluation qualitative : retour des pilotes d'action et partenaires

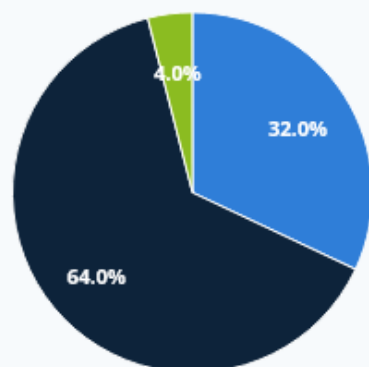


Ce qu'en disent les acteurs

Les acteurs impliqués témoignent d'une bonne connaissance de la démarche moins du plan d'actions. L'implication des partenaires est limitée par manque de temps et de ressources internes

1. Avez-vous connaissance du PCAET de Cœur de Savoie ?

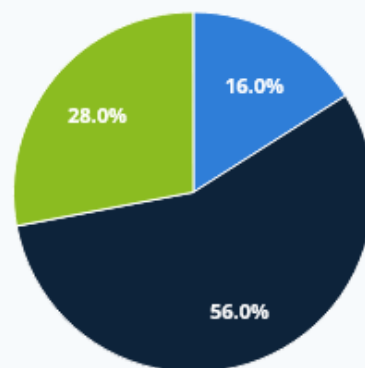
[Chart options »](#)



Oui, je connais très bien la démarche	8
Oui, partiellement	16
Non, je ne connais le PCAET que de nom	1

3. Sauriez-vous citer des actions du territoire portées par le PCAET ?

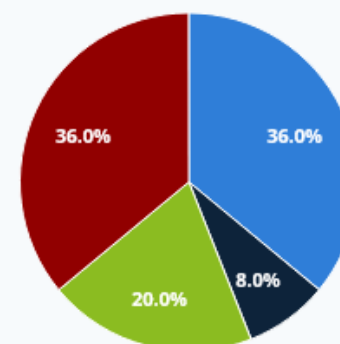
[Chart options »](#)



Oui, nombreuses (plus de 10)	4
Oui, certaines (moins de 10)	14
Non	7

6. Votre structure a-t-elle été impliquée dans le PCAET 2020-2026 ?

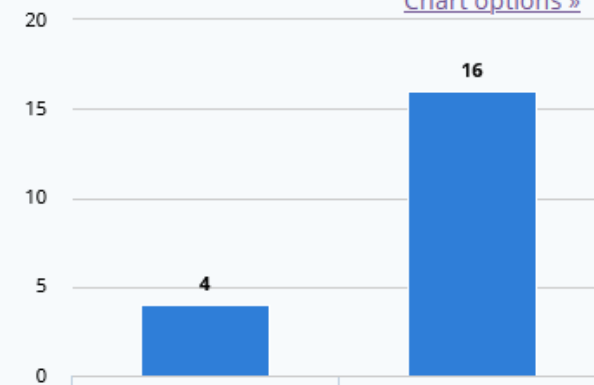
[Chart options »](#)



Oui, dans l'élaboration du document puis dans sa mise en œuvre	9
Oui, mais uniquement dans l'élaboration du document	2
Oui, mais uniquement dans sa mise en œuvre	5
Non impliquée	9

7. Quels freins à l'implication voyez-vous? (Plusieurs réponses possibles)

[Chart options »](#)

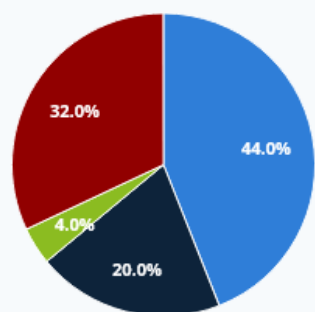


Manque d'information, de communication sur le sujet	4
Manque de temps et de ressources internes à ma structure	16

Ce qu'en disent les acteurs

4. Sentez-vous une amélioration, à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie, sur les problématiques air-énergie-climat (sujets principaux du PCAET) ?

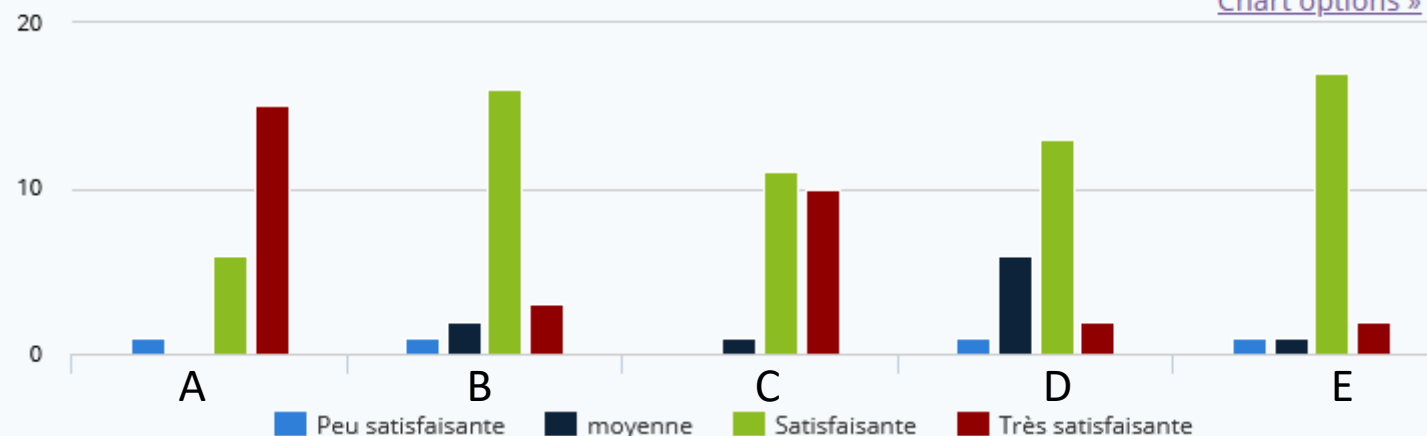
[Chart options »](#)



Oui, significativement	11
Oui, légèrement	5
Non, la situation a stagné	1
Ne se prononce pas	8

5. Le Plan Climat de Cœur de Savoie est constitué de 5 thématiques. Pour chacune d'entre elles diriez-vous qu'elle a été traitée de manière très satisfaisante (5) ou peu satisfaisante (0) ?

[Chart options »](#)



A. Une collectivité exemplaire, cheffe de file de la transition énergétique des communes et acteurs de son territoire

B. Un territoire sobre en énergie

C. Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales (Schéma Directeur EnR&R)

D. Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique

E. Un territoire qui soutient une économie locale et responsable

Une amélioration significative ressentie par les acteurs impliqués dans la démarche, tiré par l'exemplarité de la collectivité (axe A) et le développement des énergies renouvelables (axe C).

La démarche est dans l'ensemble jugée satisfaisante à très satisfaisante sur tous les axes.

Évaluation approfondie de 15 actions du PCAET



- Des nombreux éléments de bilan dans le suivi annuel Territoire Engagé Transition Écologique
- Un zoom sur une quinzaine d'actions pour apporter un regard complémentaire :
 - Dans tous les domaines couverts par le PCAET
 - Qui ont mobilisé / mobilisent des fonds publics importants
 - Qui présentent des enjeux forts pour le territoire
 - Dont l'avancement peut présenter des difficultés



- A-1-d. Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique
- A-2-b. Positionner la communauté de communes en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage des communes pour les actions de transition énergétique
- A-5-a. Communiquer massivement en faveur de la transition énergétique
- B-1-b. Établir et mettre en œuvre un plan pluri annuel de rénovation des bâtiments communautaires, de l'éclairage public et des équipements
- B-2-a. Mettre en œuvre l'Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- B-5-a. Développer des actions pour accompagner le petit tertiaire à la rénovation
- C-4-c. Équiper à horizon 2030 70% des maisons individuelles d'eau chaude sanitaire solaire (6 GWh)
- C-5-c. Installer 33 chaufferies isolées
- C-7-a. Installer des centrales PV sur les infrastructures publiques 64 bâtiments publics identifiés comme favorables (18500 m², potentiel de 3 GWh)
- D-1-e. Contribuer à la mise en place de la ZFE-m de l'agglomération chambérienne : participer aux études de préfiguration et accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation
- D-2-b. Informer et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'adaptation au changement climatique
- D-3-b. Engager avec la CCCS une réflexion sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable et avec le SISARC sur la ressource en eau des milieux aquatiques
- D-4-a. Accompagner les pratiques sylvicoles durables via la promotion et le soutien au dispositif Sylv'actes
- E-1-a. Porter une démarche structurante d'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire et accompagner les expérimentations d'activités nouvelles d'économie circulaire

Méthode retenue

Afin d'analyser plus finement la quinzaine d'actions recensées dans la page précédente, nous avons rassemblé toutes les données disponibles au sein de la collectivité pour apprécier quantitativement lorsque cela était possible et qualitativement l'avancement de l'action, ses résultats et ses impacts. Ce travail a été réalisé en liaison avec les référents des actions analysées.

Les éléments exposés ci-après reprennent ainsi :

- Le descriptif de l'action dans le PCAET 2020-2026, les éventuelles modifications de ce descriptif apportées lors du bilan à mi-parcours
- Les indicateurs de suivi et/ou d'impact associés à l'action prévus dans la fiche action, ou ajoutés lors de la présente évaluation
- Le coût estimé de l'action
- Les réalisations ou des exemples de réalisation
- Une appréciation qualitative de l'action
- Une appréciation quantitative de l'impact de l'action
- Les pistes de progrès identifiées pour la révision du PCAET.



A-1-d. Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique

Description de l'action (PCAET 2020)

Cette action vise à développer l'écoresponsabilité de la collectivité dans l'ensemble de ses processus d'achat en intégrant des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour : l'acquisition de matériel de bureau, le matériel et fournitures d'entretien, les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat (par ex. l'alimentation dans le cas de la restauration collective).

Une délibération 4 juillet 2019 a fixé un cadre pour intégrer les clauses environnementales et sociales dans les marchés. Cette action permettra d'en suivre l'application et d'ajuster les critères d'achats de la collectivité si nécessaire. A titre d'exemple, sa déclinaison doit permettre d'utiliser des boissons et aliments issus de la production locale (et durable autant que possible) lors des événements organisés par la Communauté de communes.

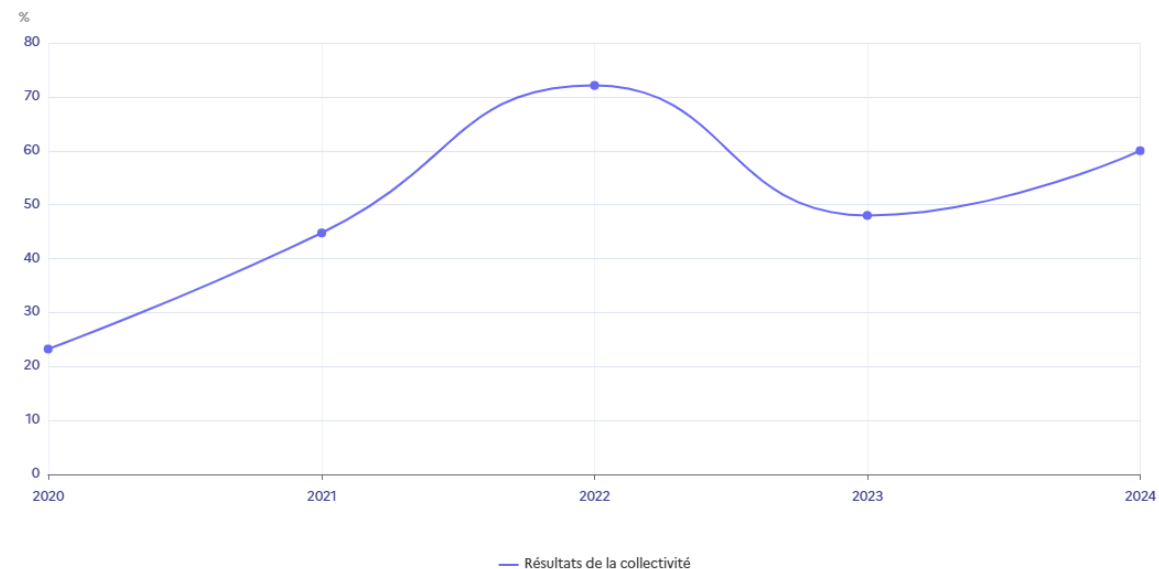
Exemples de réalisations



La conception du technocentre de Cœur de Savoie à Montmélian est issue d'une démarche écoresponsable en matière de commande publique. Les performances du bâtiment sont ainsi supérieures à celles exigées par la réglementation, notamment la réglementation thermique RE2020

Indicateur de résultat suivi

Achats publics avec considération environnementale



Coût estimé de l'action

Information non disponible



A-1-d. Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Cœur de Savoie améliore progressivement ses pratiques pour intégrer des clauses environnementales et sociales dans ses marchés publics et achats.

De telles clauses sont systématiquement intégrées dans les marchés publics de travaux, essentiellement au travers de prescriptions et exigences fixées par Cœur de Savoie, en liaison avec son éventuel maître d'œuvre. Ces clauses font appel à des solutions techniques privilégiées (choix de chauffage par exemple), des labels, des performances d'équipements, à l'obligation du recours au réemploi, etc. La collectivité a rencontré à plusieurs reprises des difficultés à trouver des prestataires en capacité de répondre à ses exigences

Elles sont également intégrées dans les achats de produits d'entretien, accompagnées d'une formation des agents à l'évolution de leurs pratiques (à vérifier si uniquement dans les crèches ?)

A l'inverse, certains achats n'intègrent pas ou plus ce type de critères : prestation intellectuelle, prestations de transport (voyageurs, ordures ménagères)

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Il n'existe pas d'indicateur d'impact permettant d'évaluer la démarche d'écoresponsabilité de la commande publique de Cœur de Savoie.

En ce qui concerne le projet neuf du technicentre cité en exemple de réalisation :

- Le projet a coûté 2,864 M€
- La démarche intègre une approche bas carbone et réemploi qui a conduit à retenir une ossature bois pour les murs en R+1, un isolant biosourcé, des châssis en Bois, une origine « bois des Alpes », des éléments réemployés (sanitaires, portes...).
- La démarche en ACV sur le volet carbone conduit à évaluer
 - Un indice Ic énergie de 90,1 kg eq CO₂/m² < seuil réglementaire de 219,8 kg eq CO₂/m²
 - Un indice Ic construction de 1087,3 kg eq CO₂/m² < seuil réglementaire de 1178,1 kg eq CO₂/m²
 - Le poste le plus impactant en termes de bilan carbone est celui des panneaux photovoltaïques installés en toiture du technicentre
- Le bâtiment, chauffé par géothermie, consommera moins d'électricité qu'il n'en produit avec ses panneaux photovoltaïques.

Pistes de progrès

Au-delà des marchés de travaux, les marchés de prestation intellectuelle et de fournitures pourraient systématiquement intégrer des exigences en matière d'écoresponsabilité de la commande publique.

Par ailleurs, Cœur de Savoie est compétente en matière de mobilité et organise dans ce cadre des transports collectifs. Elle est également compétente en matière de collecte des ordures ménagères et organise dans ce cadre leur transport vers les centres de traitement. Sans qu'il existe à ce stade un bilan Carbone complet de la collectivité (non réglementairement obligée), il est probable que ces postes de transport pèsent de manière importante dans le bilan Carbone de la collectivité au vu des retours d'expérience d'autres communautés de communes. Intégrer une approche écoresponsable pour les choix des véhicules et de leur motorisation en charge de ces missions et/ou pour le choix des prestataires de transport serait vraisemblablement une priorité pour améliorer le bilan Carbone de la collectivité.



A-2-b. Positionner la communauté de communes en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage des communes pour les actions de transition énergétique

Description de l'action (PCAET 2020)

La communauté de communes souhaite accompagner techniquement les communes pour les aider dans le déploiement de projets liés à la TE : aide à la définition et à la faisabilité des projets, déclinaison de la méthode de projet, mobilisation des partenaires, rédaction des cahiers des charges, aide aux choix des entreprises, recherche de financements (projets portant l'éclairage public, la Transition énergétique dans les PLU, la rénovation des bâtiments etc...). La Communauté de Communes encourage la mise en place d'action mutualisées.

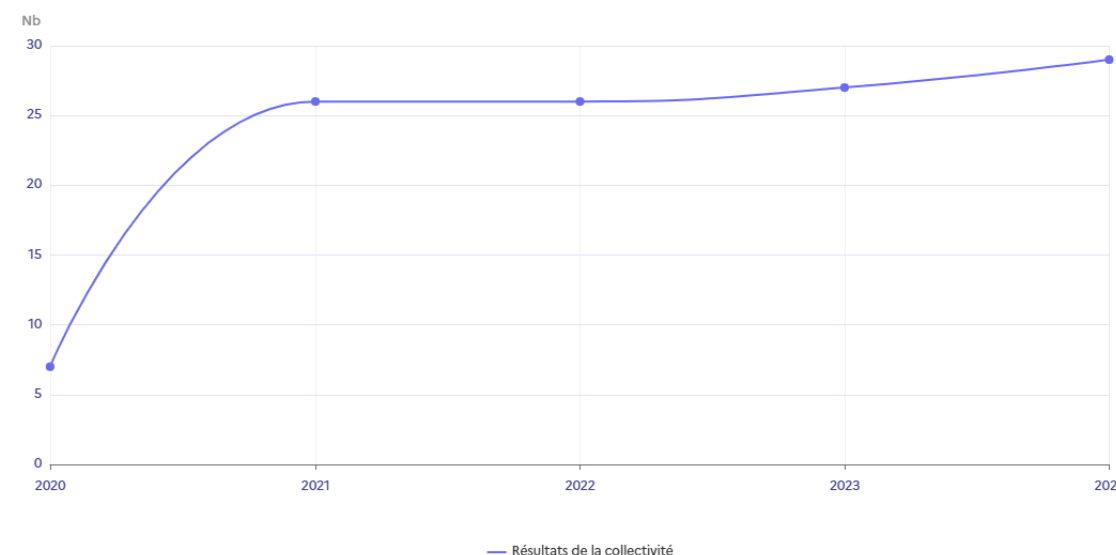
En termes de méthode, cette action passe à la fois par un appui assuré par la communauté de communes en régie, ainsi que par des partenaires soutenus par la communauté de communes, en particulier l'Asder et le SDES

Réalisations

- Réalisations d'audits énergétiques avec animation Cœur de Savoie et mobilisation du programme SEQUOIA (19 bâtiments communaux audités)
- Rénovations de bâtiments publics avec AMO Asder : Mairie de La Croix de la Rochette, ancienne Mairie de Francin, etc. (34 projets accompagnés)
- Développement de projets de chaleur renouvelable : réseaux de chaleur urbains ou chaudières isolées avec AMO Asder : Arvillard, Cruet, Montmélian, Porte de Savoie, etc. (30 études réalisées ou projets accompagnés)
- Animation Chaleur Renouvelable avec le Contrat de Chaleur Renouvelable porté par le SDES, puis des moyens dédiés à Cœur de Savoie (depuis juillet 2025)
- Développement d'installations PV sur le patrimoine public communal, avec AMO ou étude d'opportunité réalisée par l'Asder (40 études réalisées ou projets accompagnés)
- Définition des Zones d'Accélération des ENR avec AMO Cœur de Savoie
- Conseil en Energie Partagée réalisé par le SDES (10 communes représentant 30% de la population accompagnées en 2025 + 1 commune en régie en réseau avec Cœur de Savoie)

Indicateur de résultat suivi

Projets communaux accompagnés par la CC contribuant à la transition énergétique



Coût estimé de l'action

Accompagnement des communes par l'Asder en 2025 : 16 k€ (1/3 efficacité énergétique, 2/3 développement PV)

Accompagnement via le Contrat de Chaleur Renouvelable :

Animation du CCR 1* : montant inconnu pris en charge par l'Ademe

Animation du CCR 2* : 26,5 k€/an dont entre 3,6 et 16,8 k€ pris en charge par l'Ademe selon l'atteinte des résultats, le reste à charge relevant de Cœur de Savoie

*L'animation des CCR est commune à tous les projets éligibles aux CCR, qu'il s'agisse de chaufferies isolées ou de réseaux de chaleur, de projets publics ou privés, et quel que soit le vecteur de chaleur renouvelable retenu in fine (géothermie, bois énergie, solaire thermique ou chaleur fatale).



A-2-b. Positionner la communauté de communes en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage des communes pour les actions de transition énergétique

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Après l'approbation du PCAET 2020-2026, Cœur de Savoie s'est rapidement positionnée pour appuyer les communes dans la réalisation de leurs projets contribuant à la transition énergétique du territoire : études et opérations de rénovation thermique des bâtiments publics, changement de systèmes de chauffage, développement de projets PV sur les bâtiments publics, études de réseaux de chaleur, appui au pilotage des consommations énergétiques, définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, développement de l'autoconsommation collective électrique via la mise en place d'une boucle qui bénéficie à la Communauté de communes et aux communes, etc.

Elle s'appuie pour ce faire sur ses moyens internes et ses agents sont clairement identifiés par les communes, ainsi que sur le SDES qui propose une mission de Conseil en Energie Partagée aux communes, l'ASDER qui réalise notamment les études d'opportunité pour les installations PV et apporte du conseil sur les performances énergétiques des bâtiments communaux, le Contrat de Chaleur Renouvelable et son animatrice pour soutenir y compris financièrement les projets chaleurs, le programme SEQUOIA pour les opérations de rénovation.

Selon les dires des acteurs, cette action est particulièrement dynamique, relativement à ce qui est observé dans l'ensemble du territoire savoyard : de nombreux projets ont émergé et ont vu le jour vraisemblablement grâce à cette animation opérationnelle et à cet appui d'ingénierie auprès des communes. Les Maires, interrogés par l'ASDER confirment l'importance de cet appui en matière d'ingénierie pour leur projet.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Il n'existe pas d'indicateurs permettant de mesurer précisément l'impact de cette action. En particulier, il n'existe pas de suivi systématique post-accompagnement des communes sur les performances des bâtiments rénovés pour mesurer les économies effectives d'énergie. Il n'existe pas non plus de compilation des gains attendus des différents projets.

Pistes de progrès

Les communes ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PCAET, d'autant plus qu'elles exercent en Cœur de Savoie des compétences stratégiques pour la transition écologique : planification de l'urbanisme, eau potable par exemple. Dans ce contexte, il semblerait plus robuste d'obtenir dans le cadre du PCAET 2027-2033 leur engagement à contribuer à la mise en œuvre du PCAET, la communauté de communes et ses partenaires continuant à apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage, plutôt que de maintenir une action orientée sur le positionnement de la communauté de communes en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En parallèle, le maintien d'outils techniques et financiers pour soutenir les études et investissements apparaît indispensable à l'émergence et la réalisation de nouveaux projets.

Enfin, le suivi de l'impact de cette contribution des communes à la transition énergétique est à organiser et mettre en place, afin de valoriser l'ensemble des efforts consentis dans le territoire, et d'améliorer le pilotage de l'allocation des moyens financiers et humains



A-5-a. Communiquer massivement en faveur de la transition énergétique

Description de l'action (PCAET 2020)

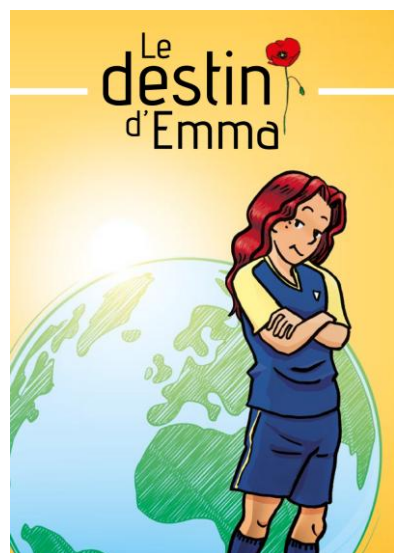
Le but est d'élaborer une stratégie puis un plan de communication du TEPOS et de nos démarches en matière de transition énergétique afin de rendre visible l'ensemble des actions de la collectivité : le grand public, les écoles, les jeunes, les communes, les agriculteurs...

Communiquer massivement et créer du lien avec les habitants

Dans un premier temps cette action passe par l'élaboration d'un document de synthèse du PCAET pour le grand public.

Exemples de réalisations

Communication grand public : BD, magazine communautaire, guide



Indicateur de résultat suivi

Nb de supports de communication créés : indicateur non suivi

De nombreuses réalisations en place et pérennes :

- Synthèse du PCAET réalisée et diffusée
 - Guide pour réduire son empreinte écologique
 - Magazine communautaire trimestriel orienté « transitions »
 - Programme de sensibilisation à destination des scolaires
 - Mois du développement durable qui prolonge la semaine européenne du développement durable avec une déclinaison grand public / agents / entreprises
 - Ateliers vélo animés par la vélostation
 - Animation des entreprises via le service développement économique
 - Animation des agriculteurs et des acteurs de l'alimentation via le Projet Agricole Territorial
 - Réalisation d'une bande-dessinée « Le Destin d'Emma »
- Cœur de Savoie soutient également des manifestations assurées par des tiers:
- Festival Cœur de Savoie en vert

Coût estimé de l'action

Coût global estimé en ordre de grandeur à 30 k€, entre les budgets alloués au service communication et à celui de la transition énergétique

Ce coût exclut la communication dédiée aux thématiques mobilité, déchets, habitat, biodiversité, agriculture, économie circulaire, tourisme.



A-5-a. Communiquer massivement en faveur de la transition énergétique

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Alors qu'en début de PCAET 2020-2026, Cœur de Savoie mettait en place des outils de communication spécifiques pour sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et valoriser les actions et solutions du territoire, elle a fait évoluer ses pratiques pour orienter très clairement toute sa communication dans une démarche de « transitions », comme en témoigne le Mag, publication papier trimestrielle de la collectivité.

Elle a également mis en place des outils pérennes et structurants : mois du Développement Durable au début de l'automne (orienté agents et grand public, avec un programme d'animations qui s'étoffe d'année en année), programme de sensibilisation pour les scolaires de tout le territoire, ateliers de découverte de solutions alternatives, en particulier pour la mobilité avec la vélostation qui se déplace pour aller à la rencontre des habitants, etc.

Enfin, elle soutient les initiatives citoyennes du territoire dans le domaine, notamment le festival des Jeunes « Cœur de Savoie en vert » en 2023

Finalement, de nombreuses actions de communication en faveur de la transition énergétique sont réalisées, sous des formes variées (magazine, réseaux sociaux, ateliers, conférences, etc.), et à l'attention de tous les publics.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Il n'existe pas dans le PCAET 2020-2026 d'indicateur dédié à la mesure de l'impact de la mise en œuvre de cette action.

Cela dit, le sondage réalisé dans le cadre de la révision du PCAET à l'attention des habitants du territoire permettra d'apprécier la notoriété du PCAET

Par ailleurs, parmi les posts réalisés par Cœur de Savoie, ceux suscitant le plus de vues en 2025 sont en lien avec la thématique des déchets (informations pratiques, actions de prévention), la visite de l'installation PV au sol d'Alpespace, le Projet Alimentaire Territorial, les transports).

Pistes de progrès

Malgré une communication massive et systématique, la notoriété du Plan Climat et des actions menées par la Communauté de communes reste relative au vu du sondage réalisé lors du bilan à mi-parcours du PCAET fin 2023. Ce constat sera à confirmer ou amender avec le sondage lancé mi-2026 pour la révision du PCAET.

Dans ce contexte, l'action de communication reste à poursuivre et il conviendrait peut-être de développer des outils à destination de certains publics peut-être moins touchés par les outils existants, ou moins intéressés a priori par la thématique. Le pôle mobilité a identifié un enjeu particulier autour des seniors, relativement plus difficiles à toucher, et qui pourraient constituer une cible nécessitant des outils de communication spécifiques.

Par ailleurs, la communication sur la transition énergétique et les transitions en général reste un sujet globalement complexe, s'il s'agit au travers de cette communication d'inciter au changement de comportement. Dans cette perspective, il pourrait être utile de développer un plan de communication pour préparer les changements à venir, en travaillant en particulier sur les co-bénéfices attendus des actions de transition, les solutions alternatives existantes, etc.



B-1-b. Établir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communautaires, de l'éclairage public et des équipements

Description de l'action (PCAET 2020, MAJ 2023)

Afin de structurer cette démarche, la collectivité souhaite, en lien avec plusieurs communes du territoire, s'engager dans un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

Action élargie à l'ensemble du patrimoine de la collectivité suite à l'évaluation mi-parcours du PCAET : PPI de rénovation de l'éclairage public, gestion des équipements d'eau potable et d'assainissement.

Coût estimé de l'action

Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation de l'éclairage public 2021-2025 : 260k€ HT, dont 201 k€ de subventions (État, SDES, CEE)

Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation des bâtiments 2025-2030 (6 bâtiments : Halle de Gymnastique, Pyramide, Crèches pomme de Reinet et village des enfants, Atelier du Héron et Atelier des quais) : 0,9 M€

Rénovation du siège administratif de Montmélian : 1,084 M€

Rénovation de la salle polyvalente Bourgneuf : 2,948 M€

Rénovation du gymnase de Montmélian : 1,197 M€

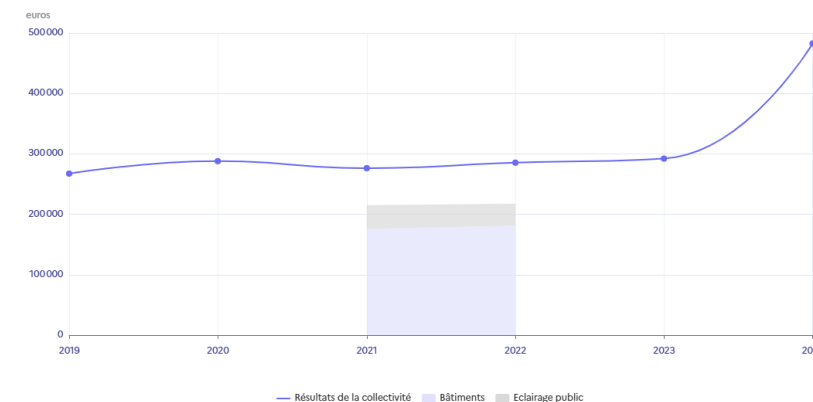
Exemples de réalisations

Rénovation globale du siège de la Communauté de communes Cœur de Savoie (avant et après travaux)

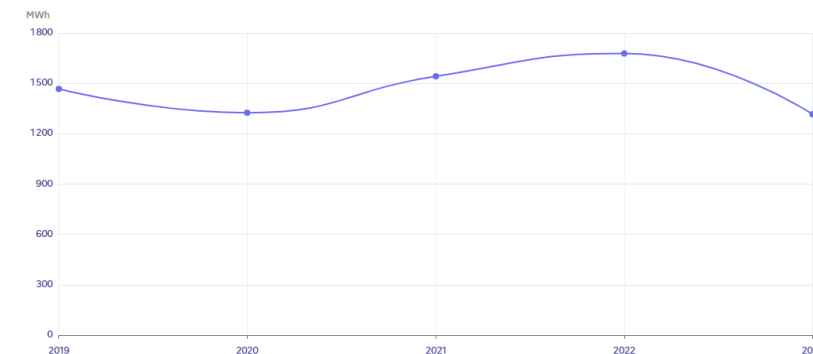


Indicateurs de résultat suivi

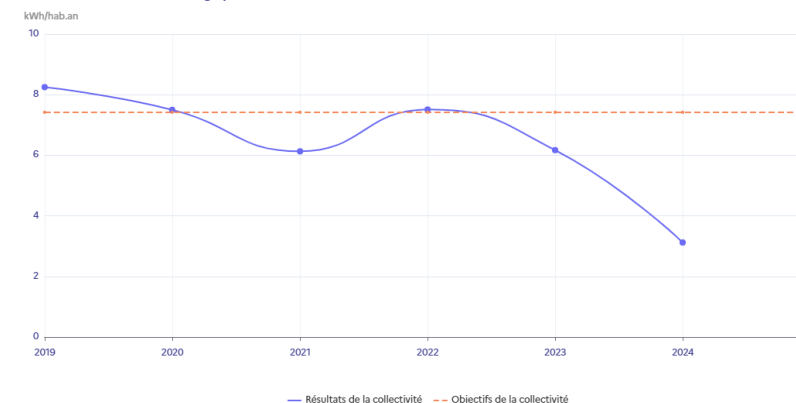
Budget énergie de la collectivité



Consommation énergétique des bâtiments publics



Consommation de l'éclairage public



Source : données Cœur de Savoie, mise en forme

www.territoiresentransition.fr



B-1-b. Établir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communautaires, de l'éclairage public et des équipements

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Cœur de Savoie a défini et engagé trois Plans Pluriannuels d'Investissement pour rénover l'éclairage public communautaire, les bâtiments publics communautaires et les systèmes d'assainissement du territoire. Pour ce faire, elle s'est notamment appuyée sur l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique soutenue par l'Ademe, d'un Schéma Directeur pour l'assainissement soutenu par l'Agence de l'Eau et le Département, ainsi que sur des audits énergétiques de son patrimoine, un suivi régulier et rigoureux des performances énergétiques des bâtiments et équipements.

Le PPI sur l'éclairage public a commencé à être mis en œuvre en 2021 pour se terminer en 2025.

Le PPI sur les bâtiments a été validé en 2024 (des travaux de rénovation étaient menés en parallèle) et commencé à être mis en œuvre : en 2025, la rénovation du siège administratif a été réalisée avec l'objectif de réduire les consommations de 43%. La réception du chantier est toujours en cours et les résultats seront évalués dans ce cadre.

Enfin, en ce qui concerne les équipements, Cœur de Savoie est compétente en matière d'assainissement depuis 2018 et gère à ce titre plusieurs stations d'épuration, qui représentent la majeure partie des consommations énergétiques de la collectivité. En 2022, elle a engagé l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement finalisé en 2024. En parallèle, elle a réalisé la modernisation et l'augmentation de capacité de traitement de la principale station d'épuration (STEP) du territoire, appelée « STEP du domaine » : un premier bilan des effets de cette intervention sur les performances de la station et les consommations énergétiques sera disponible à partir de mi-2026.

Source : Cœur de Savoie

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la rénovation de l'éclairage public 2021-2025 :

- -248 MWh/an, division par 5 des consommations énergétiques (48% des gains attribués à la PPI, 52% à l'extinction mise en place depuis avril 2024),
- -25,4 teqCO2/an, division par 45 des émissions de GES en prenant en compte les changements d'approvisionnement électrique (100% renouvelable)
- -40 k€/an de coûts de fonctionnement, au prix de l'électricité (100% renouvelable) dans le contrat de Cœur de Savoie début 2026

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la rénovation des bâtiments publics : premières livraisons à l'automne 2025, réception en cours, impact à évaluer à partir de fin 2026

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'assainissement : le PPI couvre la période 2027-2031, celle de 2024-2026 étant marquée notamment par les travaux sur la STEP du domaine, livrés fin 2025

Pistes de progrès

La rénovation de l'éclairage public communautaire est quasi-terminée : 30 points lumineux (5% du parc) restent à traiter, l'intervention est programmée en 2027 pour être mutualisée avec une opération de voirie de la commune de Montmélian. En parallèle, au vu des résultats très intéressants pour le territoire (gains énergétique, GES et financiers), **l'enjeu principal serait d'élargir ce type d'intervention à l'ensemble de l'éclairage public du territoire**, géré par les communes et/ou le SDES qui a pris la compétence éclairage public au 1^{er} janvier 2026.

La rénovation des **bâtiments publics** se formalise au travers d'une PPI qui démarre en fin de PCAET. Celle-ci mériterait de servir de support à la **définition d'objectifs de performances à atteindre pour le patrimoine public** en termes de consommations énergétiques, émissions de GES, production d'énergie renouvelable, pour fixer les objectifs du PCAET 2027-2033 dans ce domaine. Par ailleurs, ici aussi **l'enjeu serait d'élargir l'approche à l'ensemble des bâtiments publics**, une part importante et stratégique du patrimoine relevant des communes.

Enfin, une part importante des consommations énergétiques de Cœur de Savoie relève des équipements pour **l'assainissement** en premier lieu, et **l'eau potable** plus marginalement. Des travaux importants ont été livrés fin 2025 sur la principale station d'épuration du territoire et une PPI assainissement a été élaborée dans le cadre du schéma directeur avec une première programmation qui couvre la période 2027-2031. Il sera pertinent d'associer à ces programmes de travaux des **objectifs en termes de consommations énergétiques et de poursuivre le suivi des consommations en place**, pour vérifier la bonne atteinte de ces objectifs.



B-2-a.Mettre en œuvre l'Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Description de l'action (PCAET 2020, MAJ 2023)

Cette action se déroulera de la manière suivante :

- lancement d'un étude pré-opérationnelle via un bureau d'études
- mise en place du programme choisi et intégration d'un volet rénovation énergétique
- animation par un opérateur
- suivi et coordination par service habitat et mise en relation avec les actions de la plateforme J'éco Rénove.

Suite à l'approbation de l'OPAH et dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, l'objectif est désormais de mettre en œuvre l'OPAH et plus largement de poursuivre l'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement via la plateforme « J'écorénove » de la collectivité.

Coût estimé de l'action

Montant des subventions engagées par Cœur de Savoie sur la plateforme J'écorénove (dont OPAH volet énergie à partir de 2023) pour la période 2020-2025 : 790 922 €

Montant des subventions versées par Cœur de Savoie sur la plateforme J'écorénove (dont OPAH volet énergie à partir de 2023) pour la période 2020-2025 : 661 780 €

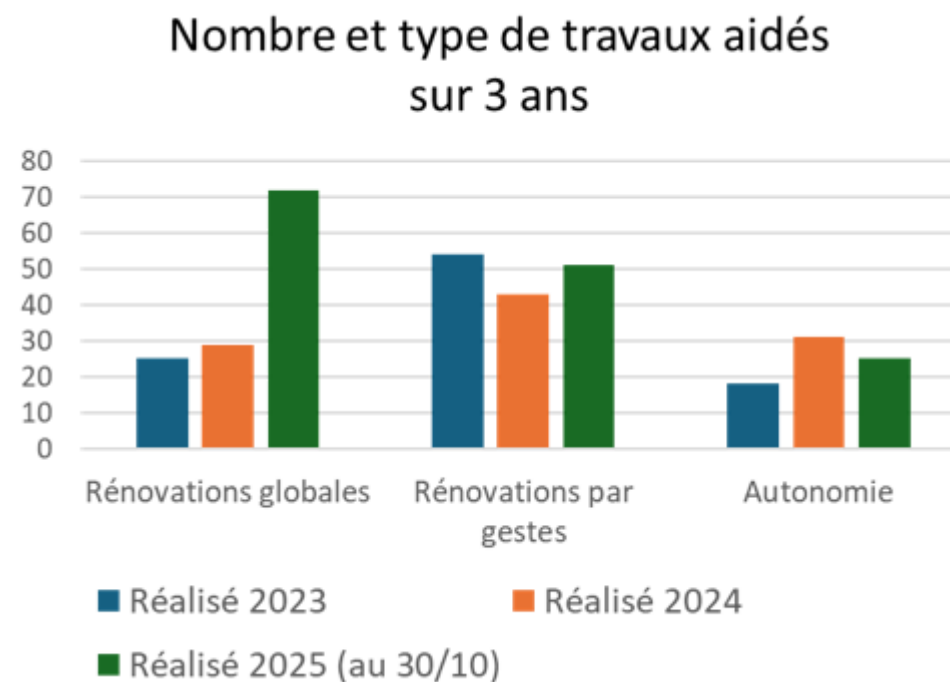
NB1 : L'engagement correspond à la notification de l'aide par Cœur de Savoie ; son versement est effectué à la fin des travaux, avec des décalages pouvant aller jusqu'à quelques années

NB 2 : Les aides à la rénovation énergétiques sont par ailleurs abondées par les communes (64 278 € engagés), l'Anah (3 052 300 € engagés) et le Département de la Savoie dans le cadre de l'OPAH depuis 2023.

Indicateur de résultat suivi

Deux indicateurs étaient inscrits dans le PCAET 2020-2026 :

- Approbation OPAH : l'OPAH a été approuvée en octobre 2022 ;
- Nb de logements rénovés : depuis l'approbation de l'OPAH, le graphe ci-dessous présente le nombre de dossiers aidés par année.





B-2-a. Mettre en œuvre l'Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

L'OPAH prévue par le PCAET 2020-2026 a été approuvée et mise en place en octobre 2022. Si les objectifs annuels fixés dans celle-ci ont été dépassés en 2024 pour la rénovation des maisons individuelles, les résultats n'ont pas été atteints en 2025 du fait d'un contexte national de « stop and go » sur le dispositif Ma Prime Rénov' difficile à gérer.

Globalement, Cœur de Savoie bénéficie dans le territoire d'une notoriété et d'une reconnaissance de son accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement bien établies au travers de sa « Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat » qui demeure visible au gré de l'évolution des programmes et conventionnements nationaux et locaux. Cela dit, la dynamique reste également dépendante des moyens financiers alloués au niveau national.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

➤ L'évolution des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur de l'habitat ci-contre rendent compte d'un impact notable de la rénovation énergétique des logements du territoire sur les consommations énergétiques (-10,9% entre 2016 et 2024) et les émissions de GES (-21,8%), le tout dans un contexte de croissance de la population (+3,6 % entre 2016 et 2022).

➤ En 2025, afin d'évaluer l'impact de l'aide à la rénovation globale des logements apportée aux ménages modestes et très modestes, Cœur de Savoie a estimé les économies d'énergie et les émissions GES évitées liées aux 29 dossiers aidés : 995 000 kWh/an et 145 tCO₂eq/an sont évités grâce aux travaux réalisés pour un coût total de 2,170 M€, dont 1,469 M€ de subventions publiques, dont 87400€ apportés par Cœur de Savoie.

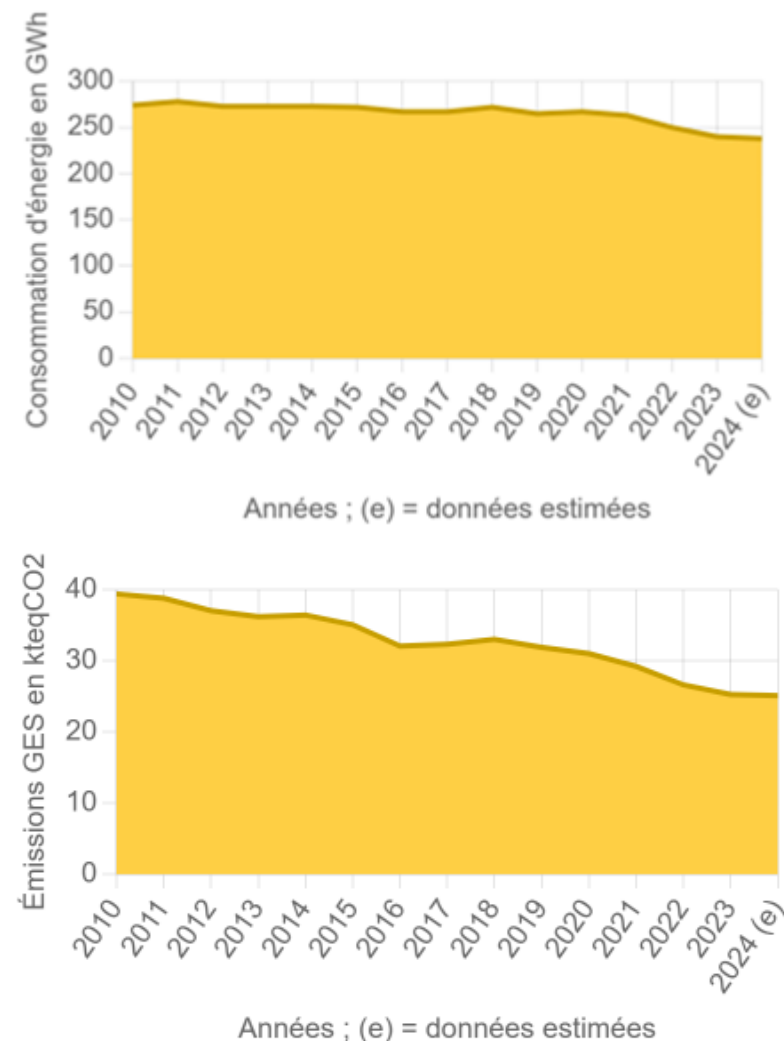
Pistes de progrès

Au-delà de l'OPAH, **Cœur de Savoie ne peut être qu'encouragée à poursuivre sa politique « habitat » et son engagement fort sur la rénovation énergétique** de l'habitat existant sous toutes ses formes (privé, public, individuel, collectif, etc.).

Dans ce cadre, il est **recommandé d'inclure et renforcer dans l'approche la question du confort d'été**, qui reste relativement moins développée, alors que l'étude de vulnérabilité démontre des besoins dans le territoire.

Enfin, il serait opportun **d'encadrer l'ensemble des actions dans le domaine de l'habitat par une planification globale, au travers d'un PLH** par exemple ou à défaut d'un volet « habitat » du PCAET, qui préciserait les objectifs de construction/rénovation, les exigences en la matière, développerait la question de la rénovation du parc social, de l'évolution de l'habitat en centres-bourgs, etc.

Évolution des indicateurs pour le secteur du logement





B-5-a. Développer des actions pour accompagner le petit tertiaire à la rénovation

Description de l'action (PCAET 2020)

Cette action va se déployer avec la mise en place du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) porté par le département de la Savoie.

Elle débutera par la réalisation d'un inventaire du petit tertiaire et locaux de moins 1000 m² et permettra ensuite de proposer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du petit tertiaire.

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

La mise en œuvre de cette action semble globalement avoir souffert d'un manque de continuité dans le dispositif mis en place.

En effet, en 2021, dans le cadre du SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat), un accompagnement a été mis en place, réalisé par l'ASDER et la CCI. En 2022 et 2023, très peu d'accompagnements ont été sollicités.

A partir de 2024, la cible tertiaire est sortie des pactes territoriaux et les entreprises intéressées étaient redirigées vers la CCI ou la CMA, sans suivi d'ensemble.

En 2025, un circuit d'accompagnement et de suivi a été remis en place avec la CMA. Une dynamique semble ainsi relancée sur la cible des locaux artisanaux (quelle que soit leur taille), même s'il est difficile d'objectiver cette dynamique avec seulement un an de recul. En 2025, la CMA a ainsi sensibilisé 7 entreprises aux enjeux de la transition écologique (rénovation des bâtiments, mais aussi développement des énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, etc.) ; elle a établi des préconisations chiffrées pour 5 d'entre elles (voir impact ci-après). A noter également que Cœur de Savoie dirige les entreprises susceptibles d'être accompagnées vers la CMA lorsque la situation se présente, notamment via sa manager de commerce, qui intervient dans les « Petites Villes de Demain ».

Indicateur de résultat suivi

Nb de contacts petit tertiaire :

- 7 entreprises artisanales en 2025 via la CMA
- Nb de structures médico-sociales en 2025 via l'Asder inconnu

Nb de m² tertiaire rénové /an : donnée non disponible

- 7,8 MWh/an économisés via les actions préconisées par la CMA
- 1,7 MWh/an d'économies supplémentaires en travaux

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

L'accompagnement réalisé en 2025 par la CMA auprès des 5 entreprises qui ont souhaité participer à l'exercice a permis d'identifier un gisement d'économie d'énergie de 15 MWh/an, représentant 7% de la consommation totale d'énergie des bâtiments de ces entreprises. La mise en œuvre des actions préconisées a déjà conduit à des économies à hauteur de 7,8 MWh/an ; les actions en cours devraient permettre de gagner 1,7 MWh/an supplémentaires.

Pistes de progrès

Comme pour les logements, la rénovation du petit tertiaire nécessite manifestement à la fois un accompagnement technique des entreprises, ainsi qu'un appui financier (ou un appui à la mobilisation des aides par ailleurs disponibles). Pour ce faire, il semble indispensable de mettre en place un dispositif lisible, le plus simple possible, et qui s'inscrive dans la durée, la plupart des travaux de rénovation nécessitant plusieurs mois de mise au point. Ce dispositif reste à construire et mettre en place, et pourrait s'articuler avec les accompagnements déjà proposés par des tiers de confiance, comme les chambres consulaires. Par exemple, la CMA a construit un dispositif d'accompagnement des entreprises artisanales à la prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ce dispositif pourrait utilement être pérennisé, en vérifiant s'il est susceptible de générer des gains à hauteur des enjeux du PCAET. Il en est de même pour le dispositif d'accompagnement proposé par l'Ader à l'attention des établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, afin de mobiliser les entreprises, Cœur de Savoie pourrait soutenir une démarche d'autoconsommation collective à destination des entreprises, en particulier les commerces stratégiques et/ou les entreprises grandes consommatrices d'électricité, en mobilisant l'expérience acquise via la démarche d'autoconsommation collective déjà entreprise avec les communes.



C-4-c. Équiper à horizon 2030 70% des maisons individuelles d'eau chaude sanitaire solaire (6 GWh)

Description de l'action (MAJ PCAET 2023)

Cette action a été intégrée au PCAET suite à la réalisation du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SD ENR&R) et au bilan à mi-parcours du PCAET en 2023.

Elle vise à développer la production d'eau sanitaire via l'énergie renouvelable solaire thermique pour les particuliers en s'appuyant sur :

- la plateforme j'écorénove,
- des rencontres citoyennes,
- le cadastre solaire.

Exemple de réalisations

Des installations solaires thermiques à Cœur de Savoie



Indicateur de résultat suivi

Nb de dossiers d'aide recensés par le service habitat pour l'Eau Chaude Sanitaire :

- 6 Systèmes Solaires Combinés aidés entre 2023 et 2025
- 3 Chauffe-Eau Solaires Individuels aidés entre 2023 et 2025

En parallèle, le service habitat note une dynamique plus importante pour le développement des chauffe-eau thermodynamiques, avec 7 dossiers concernés pour la seule année 2025.

Coût estimé de l'action

Dans le cadre de son dispositif j'écorénove, Cœur de Savoie soutient financièrement les projets à hauteur de :

- 1000€ pour un système solaire combiné,
- 500€ pour un chauffe-eau solaire individuel.

Ces équipements sont également éligibles à différents dispositifs d'aides nationaux : MaPrimeRénov', éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), etc.

Cœur de Savoie n'a pas de visibilité sur la mobilisation de ces autres dispositifs.



C-4-c. Équiper à horizon 2030 70% des maisons individuelles d'eau chaude sanitaire solaire (6 GWh)

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

La dynamique d'installations solaires sur les maisons individuelles est tout d'abord très difficile à suivre, Cœur de Savoie ayant connaissance uniquement des projets faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du service habitat d'un côté, et de l'intérêt porté à la solution lors des consultations du cadastre solaire de l'autre côté (20% des demandes portent sur le solaire thermique en 2025, soit 236 connexions). Les données recueillies sont donc partielles.

Cela dit, au vu du nombre de dossiers aidés à ce jour, les résultats sont bien en-deçà des objectifs 2030 fixés par le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SD ENR&R) qui semblent inatteignables.

Par ailleurs, la pertinence de cet objectif de 70% de maisons individuelles équipées de chauffe-eau solaires mérite d'être questionnée, au-delà de sa faisabilité dans des délais assez rapprochés. En effet, des solutions alternatives telles que les chauffe-eaux thermodynamiques, quelques fois couplés à des panneaux photovoltaïques semblent en fort développement dans le territoire et sont plus compétitifs en termes de prix (7 dossiers recensés par le service habitat en 2025) et contribuent également au développement des énergies renouvelables du territoire. sans pour autant avoir d'objectif associé dans le SD ENR&R et donc dans le PCAET 2020-2026.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Il n'existe pas d'indicateur disponible permettant de mesurer précisément l'impact de cette action. En effet, le seul suivi disponible rend compte d'une augmentation de la production de chaleur solaire (+14% sur 2015-2024), mais il n'est pas possible d'apporter un regard sur le développement de la filière dans les maisons individuelles (d'autant plus que des installations plus « importantes » existent dans le territoire : Foyer des Jeunes travailleurs, piscine de Montmélian, etc.)

Cela dit, cette action a un impact vraisemblablement très faible en termes de réductions des émissions de GES ou de développement des ENR au vu du niveau de réalisation.

Pistes de progrès

L'objectif associé au développement de l'Eau Chaude Sanitaire solaire est à revoir dans le cadre de la révision du PCAET 2027-2033. En effet, équiper 70% des maisons individuelles avec un tel système paraît irréalisable à l'horizon 2030, compte tenu des durées de vie des équipements ECS (dans les 4 années à venir, seulement une partie limitée du parc d'équipements sera vraisemblablement renouvelées) et des alternatives existantes (chauffe-eau thermodynamique par exemple) qui peuvent présenter d'autres avantages (notamment un prix plus faible).

Cela dit, le solaire thermique reste une solution intéressante sur le long terme et dans de nombreux cas de figure. Les collectivités de Cœur de Savoie (communauté de communes – gendarmerie de Montélian, et certaines communes – au moins Montmélian avec la piscine, le Foyer Jeunes Travailleurs, etc.) possèdent une expérience indéniable dans ce domaine qu'elles pourraient mettre en avant pour faire émerger de nouveaux projets, chez les particuliers, les entreprises et les collectivités du territoire. Ainsi, **renforcer la sensibilisation sur les avantages de cette option paraît incontournable pour atteindre des objectifs de développement aussi ambitieux.**

En parallèle, le PCAET 2027-2033 mériterait de **fixer un objectif quantifié global sur le développement du solaire thermique, qu'il sera possible de suivre au travers des indicateurs de l'ORCAE.** Des sous-objectifs par type de système (ECS, chauffage, combiné, etc.) pourront être fixés pour vérifier la faisabilité de l'objectif, mais la collectivité ne sera pas en mesure de les suivre au vu des données dont elle peut disposer.



C-5-c. Installer 3 chaufferies bois isolées à horizon 2030

Description de l'action (MAJ PCAET 2023)

Cette action a été intégrée au PCAET suite à la réalisation du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SD ENR&R) et au bilan à mi-parcours du PCAET en 2023.

Cette action vise à développer la production d'énergie via la filière bois énergie en s'appuyant sur :

- Le repérage des secteurs potentiels de développement
- La rencontre des élus concernés
- Le suivi des projets dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable avec l'ADEME et le SDES

Exemples de réalisations

La chaufferie de la recyclerie de St-Pierre d'Albigny, rénovée et étendue par Cœur de Savoie



Indicateur de résultat suivi

Nb de chaufferies installées :

- 3 chaufferies installées ou financées sur le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) 1 2023-2025 du SDES :
 - Mairie du Verneil,
 - École de Myans,
 - Recyclerie de St-Pierre-d'Albigny
 - 142 kW installés, production attendue de 180 MWh/an
- Des projets réalisés en dehors du CCR, sans visibilité exhaustive de Cœur de Savoie :
 - Quartier Marthot à Montmélian (phase 1), livré en 2024 – 170 kW installés pour les lots A et B du projet
- Plus d'une demi-douzaine de projets à l'étude sur le CCR 2 2026-2029, sans certitude de réalisation à ce stade

Coût estimé de l'action

Coût des 3 chaufferies en réalisation : 276 k€

Subvention Ademe apportée aux 3 chaufferies : 75 k€

Animation du CCR 1* : montant inconnu pris en charge par l'Ademe

Animation du CCR 2* : 26,5 k€/an dont entre 3,6 et 16,8 k€ pris en charge par l'Ademe selon l'atteinte des résultats, le reste à charge relevant de Cœur de Savoie

**L'animation des CCR est commune à tous les projets éligibles aux CCR, qu'il s'agisse de chaufferies isolées ou de réseaux de chaleur, et quel que soit le vecteur de chaleur renouvelable retenu in fine (géothermie, bois énergie, solaire thermique ou chaleur fatale).*



C-5-c. Installer 33 chaufferies bois isolées à horizon 2030

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

La mise en place du Contrat de Chaleur Renouvelable en 2023 a permis **d'améliorer la visibilité du développement de chaudières bois isolées**, même si des projets peuvent voir le jour sans solliciter le CCR.

Sur la période 2023-2025, 3 chaufferies ont ainsi été financées pour une puissance installée de 142 kW, et une production attendue de 180 MWh/an. En parallèle, au moins 1 chaufferie a été installée par un promoteur pour une puissance installée de 170 kW. Enfin, début 2026, plus d'une demi-douzaine de projets de chaufferies bois isolées à l'étude sont recensés par l'animatrice du CCR.

Au vu des éléments précédents, il apparaît que le **Contrat de Chaleur Renouvelable stimule la réalisation des projets**. Cela dit, **il semble que le rythme de réalisation de projets soit en retrait par rapport aux objectifs fixés** même s'il est difficile à ce stade (seulement 3 ans de recul) d'apprécier complètement ce résultat. En effet, l'installation de 33 chaufferies isolées en 2030 suppose d'installer en moyenne 4,7 chaufferies par an, ce qui n'est pas encore le cas. Par ailleurs, le Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération qui a permis de définir cet objectif vise in fine 7 GWh/an de production sur cette cible. Cet objectif apparaît comme encore plus difficile à atteindre, puisqu'il suppose une production moyenne de 200 MWh/an par chaufferie (les 3 chaufferies financées via le CCR permettent de viser 180 MWh/an au total).

Dans cette perspective, la priorité donnée par l'Ademe à des projets de chaleur renouvelable alternatifs au bois-énergie pour les projets neufs (avec un arrêt des financements pour ce type de projet) et dans une moindre mesure en rénovation (avec une démonstration de l'absence d'alternative à apporter) en 2026, pourrait remettre en cause certains projets à l'étude. A l'inverse, l'initiative engagée en 2026 par Cœur de Savoie dans le cadre du programme européen ALCOTRA pour soutenir des projets de chaufferies bois isolées couplés à une exploitation forestière locale et durable, pourrait quant à elle soutenir de futurs projets. Dans ce contexte d'instabilité forte des aides financières apportées à ces projets, il est difficile de proposer une vision prospective de la dynamique de développement de ces chaufferies.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Pour les 3 chaufferies financées par le Contrat de Chaleur Renouvelable 1, les impacts sont les suivants :

- 180 MWh/an de production bois-énergie attendue (pas de recul suffisant pour apprécier l'estimation) en remplacement d'une consommation d'électricité (recyclerie), fioul (Le Vereil) et gaz (Myans)
- 156,5 MWh/an de réduction des besoins de chauffage via les travaux associés au remplacement du système de chauffage (y compris avec les extensions de bâtiment prévues)
- 32,2 t_{eq}CO₂/an d'émission de GES évitées

Pistes de progrès

Le développement des chaufferies bois isolées (mais aussi des autres projets de chaleur renouvelable) nécessite manifestement à la fois un **accompagnement technique des propriétaires publics et privés**, un **appui financier** et un **cadre d'appui pérenne**. Le Contrat Chaleur Renouvelable offre un tel cadre qui monte actuellement en puissance, l'enjeu étant vraisemblablement de pérenniser le dispositif pour la fin (les financements Ademe ne semblent pas acquis) et au-delà de la fin du contrat. Par ailleurs, pour alimenter la montée en puissance du dispositif, il apparaît opportun de massivement communiquer sur les premières opérations réalisées et leurs résultats, afin de susciter de nouveaux projets.

En ce qui concerne la définition quantitative de l'objectif, la révision du PCAET doit permettre de réinterroger la cible, celle-ci apparaissant comme difficile à atteindre au moins à court terme.



C-7-a. Installer des centrales PV sur les infrastructures publiques - 64 bâtiments publics identifiés comme favorables (18500 m², potentiel de 3 GWh) à horizon 2030

Description de l'action (MAJ PCAET 2023)

Cette action a été intégrée au PCAET suite à la réalisation du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SD ENR&R) et au bilan à mi-parcours du PCAET en 2023.

L'objectif de cette action vise à développer l'énergie solaire sur les bâtiments publics.

Les collectivités jouent ainsi un rôle d'exemplarité.

Pour réaliser ces différents projets, Cœur de Savoie, via une association avec l'ASDER propose un accompagnement personnalisé sur la période 2024-2026.

Exemples de réalisations

Installation PV sur l'école de St-Jean-de-la-Porte (36 kWc)



Indicateur de résultat suivi

Les projets sur le patrimoine public sont suivis par Cœur de Savoie, notamment au travers de l'accompagnement fait par l'Asder des projets communaux et intercommunaux.

Le bilan fin 2025 de l'Asder fait ainsi état des résultats suivants :

- Nb de projets terminés ou en chantier : 15 en 2025 (3 en 2024)
- Nb de communes accompagnées par l'Asder : 16 en 2024-2025
- Puissance PV installée ou en chantier : 672 kWc
- Puissance PV en réflexion pour le prochain mandat : 829 kWc

Coût estimé de l'action

Fonds Vert PCAET mobilisés pour les projets PV des communes en 2025 : 106 k€

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage apportée par l'ASDER : 38 k€ sur la période sept. 2023 – déc. 2027

Investissement total pour les projets PV publics sur bâtiments (estimation) : 1 500 k€ (réalisés et en projet)



C-7-a. Installer des centrales PV sur les infrastructures publiques 64 bâtiments publics identifiés comme favorables (18500 m², potentiel de 3 GWh) à horizon 2030

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Depuis le début du PCAET 2020-2026, Cœur de Savoie accompagne les communes du territoire dans le développement de projets en faveur de la transition énergétique (voir analyse action A2b), et notamment pour développer des installations PV sur le patrimoine public, en mobilisant notamment l'ASDER qui apporte un conseil de premier niveau aux communes et réalise des analyses d'opportunité.

A l'issue du bilan à mi-parcours du PCAET et de l'approbation du SD EN&R, Cœur de Savoie a renforcé cette intervention auprès des communes et lancé un projet « Accélération PV » en 2024 qui s'appuie toujours sur l'ASDER en matière de conseil et études de développement de ces projets. En 2025, pour renforcer à nouveau le passage à l'action des projets identifiés, Cœur de Savoie a fléché une part des financements issus du Fond Vert PCAET sur ces mêmes projets, au bénéfice de plusieurs communes ou collectivités : Freterive - 33 kWc, la Chapelle Blanche - 20 kWc, Valgelon la Rochette - 72 kWc, SIVU Chavanne/Planaise - 36 kWc.

Au-delà du développement des installations PV sur le patrimoine public, il convient également de signaler la mise en place depuis 2024 de boucles d'autoconsommation collective (ACC), dans laquelle les communes peuvent intervenir en tant que producteur et/ou consommateur, aux côtés de Cœur de Savoie. Celles-ci permettent de valoriser l'électricité renouvelable produite par les installations PV sur le patrimoine public (7 installations pour 750 kWc) et par 2 installations hydroélectriques privées (4200 kW supplémentaires) en direct auprès des collectivités, à un tarif maîtrisé sur plusieurs années. En 2025, les deux boucles d'ACC Cœur de Savoie couvrent outre la CC, 17 communes, 3 syndicats et le Service de Défense contre les Incendies et de Secours (SDIS) : 1600 MWh ont été échangés en 2025, pour 120 k€ d'économie pour les participants. Ce travail sur la valorisation de l'énergie produite localement renforce cette action de développement de l'énergie PV sur le patrimoine public, en apportant une dimension de résilience collective des collectivités du territoire face aux variations des prix de l'énergie.

Cela dit, le contexte réglementaire pour le développement des projets PV doit évoluer en 2026 et il est possible que les orientations nationales n'entravent les projets du territoire, les conditions économiques pouvant devenir trop défavorables ou les montages réalisés à ce jour réglementairement impossibles.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Fin 2025, les opérations réalisées ou en chantier accompagnées par l'Asder représentent une production moyenne attendue de 740 MWh/an.

Si l'on ajoute les opérations étudiées, cette même production moyenne représente 1650 MWh/an, pour un objectif de 3000 MWh/an. Cet objectif paraît atteignable dans les conditions réglementaires et économiques de début 2026, mais il sera à ré-évaluer au regard des évolutions réglementaires qui seront effectivement mises en place en 2026.

Pistes de progrès

L'action portée par Cœur de Savoie pour développer les installations PV sur les bâtiments publics du territoire est opérante, avec l'AMO apportée par l'ASDER, la mobilisation du Fond Vert PCAET, et les opportunités de valoriser l'électricité produite au travers de la boucle ACC du territoire, dans un contexte où le modèle de la vente de l'électricité produite en obligation d'achat est remis en cause pour de nombreux projets.

Cette action apparaît comme à poursuivre (en veillant aux évolutions réglementaires annoncées), d'autant plus que le potentiel de développement PV sur les bâtiments de la Communauté de communes est progressivement épuisé.



D-1-e. Contribuer à la mise en place de la ZFE-m de l'agglomération chambérienne : participer aux études de préfiguration et accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation

Description de l'action (PCAET 2020)

Cette action a été créée à la suite de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Cœur de Savoie participera aux études de préfiguration de la ZFE-m de l'agglomération chambérienne aux côtés de Métropole Savoie, puis accompagnera les habitants et entreprises de son territoire dans la mise en œuvre de la ZFE-m.

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Au travers de la Métropole Savoie, Cœur de Savoie a contribué aux études préalables à la mise en œuvre de la ZFE-m de l'agglomération chambérienne, aux côtés de Grand Chambéry et Grand Lac.

Le périmètre d'application de la ZFE-m a été défini en 2025, dans le cadre d'une concertation avec les habitants du territoire. Sur le plan géographique, celui-ci comprenait pour Cœur de Savoie, Montmélian, Sainte-Hélène-du-Lac (partiellement), Porte-de-Savoie et Chignin, en cohérence avec l'armature ferroviaire du territoire et le projet de « RER métropolitain » (SERM) qui a vocation à proposer une offre de mobilité renforcée dans l'axe métropolitain grâce à l'augmentation de la fréquence des trains aux heures de pointe, la réouverture de haltes ferroviaires (Chignin et Ste-Hélène-du-Lac) et au renforcement de l'intermodalité autour des gares.

Néanmoins, les travaux ont été brutalement arrêtés fin mai 2025, suite à la suspension du dispositif issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (2019) par le gouvernement.

Ceci a plusieurs conséquences pour le territoire : perte de cohérence territoriale (Grenoble ou Annecy ont des ZFE actives), effet de report des véhicules anciens des zones réglementées vers l'agglomération chambérienne alors que celle-ci reste exposée aux polluants issus de la circulation automobile, santé publique dégradée compte-tenu de l'exposition du territoire aux polluants atmosphériques et malgré une réduction des pics de pollution.

Indicateur de résultat suivi

Mise en place de la ZFE-m : le projet a été abandonné en 2025

Coût estimé de l'action

Coût des études préalables à l'instauration de la ZFE-m pour Métropole Savoie : 377 k€

Coût des études préalables supporté par Cœur de Savoie : 55 k€

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

En l'absence de l'aboutissement du projet, l'action n'a eu a priori aucun impact en termes de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au trafic dans l'agglomération chambérienne. Il ne semble pas y avoir eu d'anticipation d'une éventuelle mise en œuvre pour renouveler les flottes de véhicules ou trouver d'autres solutions de déplacement.

En parallèle, les débats nationaux sur les ZFE ont plutôt jeté le discrédit sur l'opportunité d'une telle mesure, alors que l'exposition des populations aux polluants atmosphériques demeure une problématique réelle de nombreux territoires, dont celui de l'agglomération chambérienne.

Pistes de progrès

En l'absence de relance d'une réflexion nationale sur le sujet, il pourrait être opportun dans le cadre de la révision du PCAET de développer d'autres outils à la conversion des flottes de véhicules routiers vers des motorisations moins polluantes, en complément des actions développées pour réduire la place du transport routier dans les pratiques de mobilité pour les voyageurs et les marchandises.



D-2-b. Informer et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'adaptation au changement climatique

Description de l'action (PCAET 2020)

Cette action a été créée à la suite de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.
Il s'agit d'une action d'accompagnement à la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire, en vue de son intégration au PCAET 2027-2033.

Exemples de réalisations

- Oct. 2023 : COTECH de bilan à mi-parcours du PCAET avec atelier adaptation
- Mars 2026 : formalisation du diagnostic partagé de vulnérabilité et entretiens d'acteur

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Cette action, intégrée fin 2023 au PCAET, passe à ce stade essentiellement par d'une part un projet ALCOTRA transfrontalier piloté par la CA Arlysère, et d'autre part la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire de Cœur de Savoie au changement climatique.

La mise en œuvre de la sensibilisation prévue dans le projet ALCOTRA devrait démarrer à l'issue des élections municipales de 2026, avec une première cible autour des élus et techniciens.

Le diagnostic de vulnérabilité de Cœur de Savoie au changement climatique a été finalisé en mars 2026. Associant l'ensemble des services de la communauté de communes ainsi que les partenaires techniques de Cœur de Savoie pour sa politique de transition, il a permis de réaliser une première sensibilisation de ces acteurs au travers de sa démarche participative et en particulier des entretiens qui ont été organisés fin 2025.

Indicateur de résultat suivi

Pas d'indicateur de suivi

Coût estimé de l'action

Réalisation du diagnostic de vulnérabilité : 25 k€ TTC de prestation
(Animation Cœur de Savoie non prise en compte)

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

La sensibilisation menée à ce stade a essentiellement permis de dresser un premier diagnostic partagé de la vulnérabilité au changement climatique du territoire et de rendre visible le sujet de l'adaptation au changement climatique aux côtés de celui de l'atténuation, historiquement plus investi et développé par Cœur de Savoie.

Pistes de progrès

La révision du PCAET doit être l'occasion de renforcer le volet « adaptation » du document, d'une part en identifiant un axe et/ou des actions spécifiques au sujet, d'autre part en intégrant cette dimension de l'adaptation dans les autres fiches actions, en particulier sur les volets rénovation des bâtiments, développement de nouveaux services ou infrastructures, développement économique, cadre de vie et biodiversité.

La formalisation d'un plan de communication/sensibilisation dédié à la thématique et articulé avec la communication d'ensemble sur les transitions pourrait également faciliter la mise en œuvre des actions du PCAET dans ce domaine, en identifiant les cibles prioritaires, les principaux messages à transmettre, les media à utiliser, etc.



D-3-b. Engager une réflexion sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable et avec le SISARC sur la ressource en eau des milieux aquatiques

Description de l'action (PCAET 2020, MAJ 2023)

Le PCAET arrêté en 2020 avec un objectif stratégique pour « Préserver l'eau » avec 3 actions : restaurer les cours d'eau, anticiper la baisse de la disponibilité de la ressource en eau et mettre en place une gestion raisonnée de la nappe alluviale et réaliser une étude d'opportunité à l'installation de systèmes de rétention et récupération des eaux pluviales.

Ces actions ont été réorientées lors de la mise à jour du programme pendant le bilan à mi-parcours du PCAET pour prendre dans un premier temps du recul et engager une réflexion sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource pour l'eau potable et les milieux aquatiques. Le sujet de l'eau potable a alors été volontairement mis en avant dans l'approche, car Cœur de Savoie devait à l'époque prendre la compétence sur l'ensemble du territoire, ce qui lui aurait donné une légitimité à agir renforcée sur le sujet.

Exemples de réalisations

Pas de réalisation spécifique à la thématique. Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique propose une première caractérisation de l'enjeu via sa matrice de vulnérabilité (voir page 17)

Indicateur de résultat suivi

Pas d'indicateur de suivi

Coût estimé de l'action

Pas de dépense engagée

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Après la révision à mi-parcours du PCAET, Cœur de Savoie n'a pas pris la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Début 2026, elle exerce cette compétence pour le compte de 2 communes : St-Jean-de-la-Porte et St-Pierre-d'Albigny. Dans ce contexte, Cœur de Savoie n'a pas aujourd'hui de légitimité à porter une réflexion d'ensemble sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable du territoire ; elle n'a pas non plus la capacité technique de réaliser une telle analyse, n'ayant pas la connaissance des enjeux de l'eau potable dans 39 communes du territoire.

En ce qui concerne l'état des milieux aquatiques, à ce stade des échanges avec les parties prenantes de la gestion de l'eau dans le territoire, il apparaît que le sujet est considéré comme « non prioritaire » par rapport aux autres missions relevant de la compétence de la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (Gemapi) et en particulier de la prévention du risque d'inondation. Cette appréciation est liée au fait que la quantité d'eau apportée par l'Isère et sa nappe répondent aujourd'hui aux usages.

Finalement, aucune réflexion d'ensemble sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable ou des milieux aquatiques du territoire n'a été engagée. Le seul porteur légitime d'une telle action dans le territoire, à savoir le SISARC (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie), n'a pas à ce jour été mandaté politiquement pour réaliser une telle analyse. Il n'a pas non plus été à l'initiative d'une telle démarche.



D-3-b. Engager une réflexion sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau potable et avec le SISARC sur la ressource en eau des milieux aquatiques

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

A ce jour, l'action prévue n'a pas été engagée et elle n'a donc pas produit d'impact.

Pistes de progrès

L'absence d'action dans le domaine, largement explicable par le fait que le sujet apparaît aujourd'hui comme « non prioritaire », mérite de questionner cette appréciation de la situation.

En effet, ce constat peut être contredit par d'autres analyses plus prospectives :

- Le **projet ARTACLIM 2017-2021** identifiait le sujet de la ressource en eau comme sensible, avec des tensions possibles entre les secteurs de plaine et de coteaux au vu de leur inégal accès à la ressource.
- Le **diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de Cœur de Savoie de mars 2026** renchérit ce constat en indiquant que si la nappe de l'Isère satisfait aujourd'hui les besoins, elle pourrait à l'avenir être mise en tension par un report d'usages qui ne seraient plus satisfaits, notamment pour l'agriculture, ou par l'arrivée d'autres activités consommatrices, notamment pour l'industrie. Les tensions quantitatives qui seraient créées sur la ressource, auraient également des conséquences qualitatives sur les milieux aquatiques et l'eau potable.
- Enfin, le **Plan de bassin Rhône Méditerranée d'adaptation au changement climatique 2024-2030** qualifie la vulnérabilité au changement climatique du sous-bassin versant de la Combe de Savoie qui couvre la quasi-totalité du territoire de 5/5 par rapport à l'enjeu de perte de biodiversité humide, 4/5 par rapport aux enjeux de perte de biodiversité aquatique et d'assèchement des sols, 3/5 par rapport aux enjeux de la disponibilité de l'eau et de la détérioration de la qualité de l'eau, 2/4 par rapport à l'enjeu d'amplification des risques naturels liés à l'eau.

Dans ce contexte, **l'opportunité de maintenir une action sur la thématique de la ressource en eau, au titre de l'adaptation au changement climatique du territoire semble confirmée.**

Cela dit, dans le contexte d'attentisme actuel et d'absence de leadership clair sur le sujet, il pourrait être pertinent dans un premier temps de **construire et étayer un diagnostic partagé de la situation**, en s'appuyant éventuellement sur la compétence « biodiversité » de Cœur de Savoie, d'autant plus légitime à agir compte tenu de la vulnérabilité très élevée des enjeux biodiversité humide et biodiversité aquatique au changement climatique.

Ce diagnostic, qui pourrait être établi au travers d'une étude prospective dédiée de type « étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) », mériterait quant à lui d'être porté à l'échelle du SISARC pour avoir une approche territoriale cohérente, ce qui suppose de porter politiquement le sujet au sein du syndicat, avec une stratégie et une méthode à établir à l'issue des élections municipales de 2026.



D-4-a. Accompagner les pratiques sylvicoles durables via la promotion et le soutien au dispositif Sylv'acctes

Description de l'action (PCAET 2020)

Cette action vise à définir et mettre en place des itinéraires sylvicoles dans les massifs forestiers de Cœur de Savoie pour améliorer le pouvoir de captation carbone des forêts puis à financer les travaux sylvicoles respectant ces itinéraires.

L'objectif est de renforcer les moyens d'intervention sur la ressource, d'assurer une gestion durable de la ressource qui prenne en compte la crise climatique tout en portant une stratégie foncière notamment vis-à-vis de la desserte des massifs forestiers.

Le travail dans le cadre de Sylv'acctes devrait également permettre d'établir un inventaire des forêts patrimoniales.

Exemples de réalisations

Amélioration des peuplements et complément de régénération à La Table (9ha) et Arvillard (3ha)

Entretien des plantations à Villard Sallet(2ha), Arvillard (1ha) et la Croix de La Rochette (0,5ha).



Indicateur de résultat suivi

Les pratiques sylvicoles sont suivies par Cœur de Savoie. Elles font état de :

- Surface forestière avec itinéraires Sylv'acctes mis en place depuis 2018* : 716 ha
- Surface forestière totale : 16 700 ha (donnée 2019 inchangée)
- Part de la surface forestière certifiée PEFC 2024 : 27,2%
- Stocks de carbone de la forêt 2022 : 4 771 ktC (3 473 ktC en 2018)

**Les données Sylv'acctes sont disponibles par massif, ces massifs dépassant géographiquement les limites administratives de Cœur de Savoie*

Coût estimé de l'action

Aides attribuées via le dispositif Sylv'acctes depuis 2018* : 399 k€

Contribution de Cœur de Savoie au dispositif Sylv'acctes depuis 2018* : 30 k€

**Les données Sylv'acctes sont disponibles par massif, ces massifs dépassant géographiquement les limites administratives de Cœur de Savoie*



D-4-a. Accompagner les pratiques sylvicoles durables via la promotion et le soutien au dispositif Sylv'actes

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Le territoire de Cœur de Savoie est couvert par trois grands massifs forestiers : Bauges, Belledonne et Chartreuse, dont l'emprise dépasse pour tous les trois dotés les limites administratives de Cœur de Savoie. Pour ces trois massifs, Cœur de Savoie promeut et soutient directement financièrement le dispositif Sylv'actes pour définir et mettre en œuvre des itinéraires de gestion forestière durables et adaptés au changement climatique. Les trois massifs sont ainsi dotés de Projets Sylvicoles Territoriaux (PST), avec les emprises et avancements suivants :

- PST Belledonne 2021-2026 : 270 ha concernés, réalisés fin 2025 à 98%
- PST Chartreuse 2020-2026 : 200 ha concernés, réalisés fin 2025 à 63%
- PST Bauges 2018-2026 : 450 ha concernés, réalisés fin 2025 à 76%

Au vu de l'avancement des différents PST, l'action bénéficie d'une belle dynamique. Celle-ci a été particulièrement forte en 2024 et dans les forêts publiques. En 2025, un ralentissement a été observé, interprété à ce stade comme un réajustement suite à des contrôles demandant de renforcer le suivi dans le temps des itinéraires mis en place.

Cela dit, les chiffres ci-dessus restent à relativiser par rapport à la surface couverte par les forêts en Cœur de Savoie : 716 ha sont engagés dans des itinéraires Sylv'actes, dont certaines surfaces situées en dehors de Cœur de Savoie, alors que la forêt couvre environ 16700 ha en Cœur de Savoie.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

Le dispositif Sylv'actes fait l'objet d'un suivi qui estime le stock moyen indicatif de carbone séquestré dans la partie aérienne de la forêt à l'échelle des surfaces accompagnées. Celui-ci fait état d'un stock moyen de 57,3 ktC séquestrées depuis 2018 et de 3551 arbres conservés pour des enjeux de biodiversité sur la durée de l'engagement. Cette estimation est relative à un scénario de référence dans lequel une coupe rase serait réalisée.

Pistes de progrès

Compte tenu du succès du dispositif Sylv'actes et de son intérêt pour soutenir des pratiques durables de gestion forestière, l'action menée apparaît tout d'abord comme à poursuivre et à amplifier. Dans cette perspective, la question de massifier le dispositif Sylv'actes doit être posée, en particulier pour engager plus fortement les propriétaires forestiers privés du territoire, les accompagner dans des groupements informels pour être éligibles au dispositif si besoin.

Ensuite, en complément du dispositif Sylv'actes, d'autres soutiens financiers mériteraient d'être recherchés pour accélérer l'action : la mobilisation du Label Bas Carbone ou le mécénat d'entreprise au par exemple pourraient être encouragés.

En parallèle, le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique identifie un enjeu fort autour de la forêt en Cœur de Savoie, celle-ci souffrant déjà d'un dépérissement accéléré notamment par la prolifération des scolytes. Les acteurs considèrent dans ce contexte qu'il serait opportun d'étudier plus spécifiquement la vulnérabilité de la forêt publique et privée du territoire, en fonction de ses peuplements, ses sols et des projections climatiques localisées pour définir des stratégies d'adaptation fines. Ce type d'étude aurait toute sa place dans le cadre de la révision du PCAET.



Description de l'action (PCAET 2020)

Cette action vise à favoriser l'expérimentation et le développement d'activités nouvelles d'économie circulaire (recyclerie, légumerie, conserverie...).

Elle vise en particulier à accompagner des porteurs de projets en lien avec la communauté de communes dans le cadre de ses politiques.

Dans un premier temps, elle s'appuie sur le développement de la recyclerie au sein de Fibr'éthik.

Exemples de réalisations

En 2025, plusieurs entreprises de la zone d'activités économiques Alpespace ont démarré une expérimentation pour mutualiser la collecte de leurs déchets en carton. Cette action a vu le jour grâce à l'animation des entreprises mise en place dans le cadre du Pole d'Economie Circulaire en Cœur de Savoie (PECCS), mission assurée par Fibr'éthik pour le compte de Cœur de Savoie.



Indicateur de résultat suivi

Nb d'activités nouvelles accompagnées : 12

- Fibr'éthik : upcycling textile, recyclerie, atelier bois, atelier vélo, atelier électroménager
- Enfin ! Réemploi : réemploi de matériaux de construction
- Actival'73 : atelier bois, friperie, atelier textile, atelier carton (expérimentation)
- Terre Solidaire : tiers-lieu nourricier
- Emmaüs : réemploi du textile (jusqu'à fin 2025)

Coût estimé de l'action

Cœur de Savoie apporte un soutien technique et financier à Fibr'éthik, Enfin ! Réemploi , Actival'73, Terre Solidaire et Emmaüs.

Il n'existe pas de bilan exhaustif des aides apportées



E-1-a. Porter une démarche structurante d'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire et accompagner les expérimentations d'activités nouvelles d'économie circulaire

Appréciation qualitative de la mise en œuvre de l'action

Depuis le démarrage du PCAET, Cœur de Savoie accompagne plusieurs structures mettant en place des activités nouvelles d'économie circulaire :

- Fibr'ethik, association installée à St-Pierre d'Albigny qui porte entre autres un atelier en chantier d'insertion, une recyclerie, etc., créée en 2010
- Enfin ! Réemploi !, structure créée en 2022 (et dont la création était inscrite au PCAET 2020-2026) pour développer une filière de réemploi de matériaux dans le bâtiment, en partenariat avec Grand Chambéry et Grand Lac, installée à Chambéry,
- Acti'Val 73, Entreprise à But d'Emploi faisant partie de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée créée en 2023, à Valgelon-La Rochette,
- Terre Solidaire, association du Réseau Cocagne installée à Planaise qui porte entre autres un atelier en chantier d'insertion par le maraîchage, et un tiers-lieu nourricier (La Popote),
- Emmaüs à Arbin, avec son activité de réemploi du textile, intégrée à son réseau de Grand Chambéry : cette activité a été accompagnée jusqu'à fin 2025, avant fermeture du site d'Arbin début 2026.

Au-delà de cet accompagnement qui a permis de soutenir ou faire émerger plus d'une dizaine d'activités recensées à ce jour, Cœur de Savoie a défini en 2025 une **stratégie d'économie circulaire** à laquelle est adossée un plan d'actions structuré qui promeut la poursuite du soutien aux structures listées précédemment, tout en envisageant de nouvelles actions et en mobilisant de nouvelles parties prenantes.

Appréciation de l'impact de la mise en œuvre de l'action

A ce stade, les actions portées au travers de la démarche d'économie circulaire ont un impact marginal sur le profil économique de la collectivité ou sur les pratiques de consommation de ses habitants dans leur ensemble. Néanmoins, ces actions apportent des solutions nouvelles de consommation dans le territoire, nécessaires au développement de nouvelles pratiques moins consommatrices de ressources et matières premières, et quelquefois indispensables pour répondre à des besoins de certains habitants aujourd'hui non satisfaits.

C'est le cas par exemple de l'opération menée par le service mobilité de Cœur de Savoie et l'agence écomobilité Savoie Mont-Blanc en matière de transport solidaire. Celle-ci permet de développer des pratiques de mobilité relevant de l'économie circulaire et qui apportent des solutions de mobilité à des personnes en situation de précarité, notamment pour le vélo, en combinant ateliers de remise en selle avec les vélos-écoles, ateliers de réparation et remise en état de vélos + vente à prix réduit de vélos en partenariat avec Fibr'ethik. En 2025, 39 personnes en situation de précarité ont bénéficié d'un apprentissage du vélo ; 10 ont participé à un atelier de réparation ; 8 ont acheté un vélo d'occasion à prix réduit.

Pistes de progrès

L'engagement volontaire d'une première stratégie d'économie circulaire pourrait utilement rejoindre la démarche de révision du PCAET, notamment pour encourager les changements de comportement en matière de production des entreprises, de consommation des habitants, entreprises et collectivités du territoire et de prévention et gestion des déchets, dans l'objectif de réduire non seulement les émissions de GES importées dans le territoire, mais aussi plus globalement l'ensemble des pressions exercées par les activités humaines sur toutes les ressources naturelles.

Synthèse de l'évaluation et enseignements





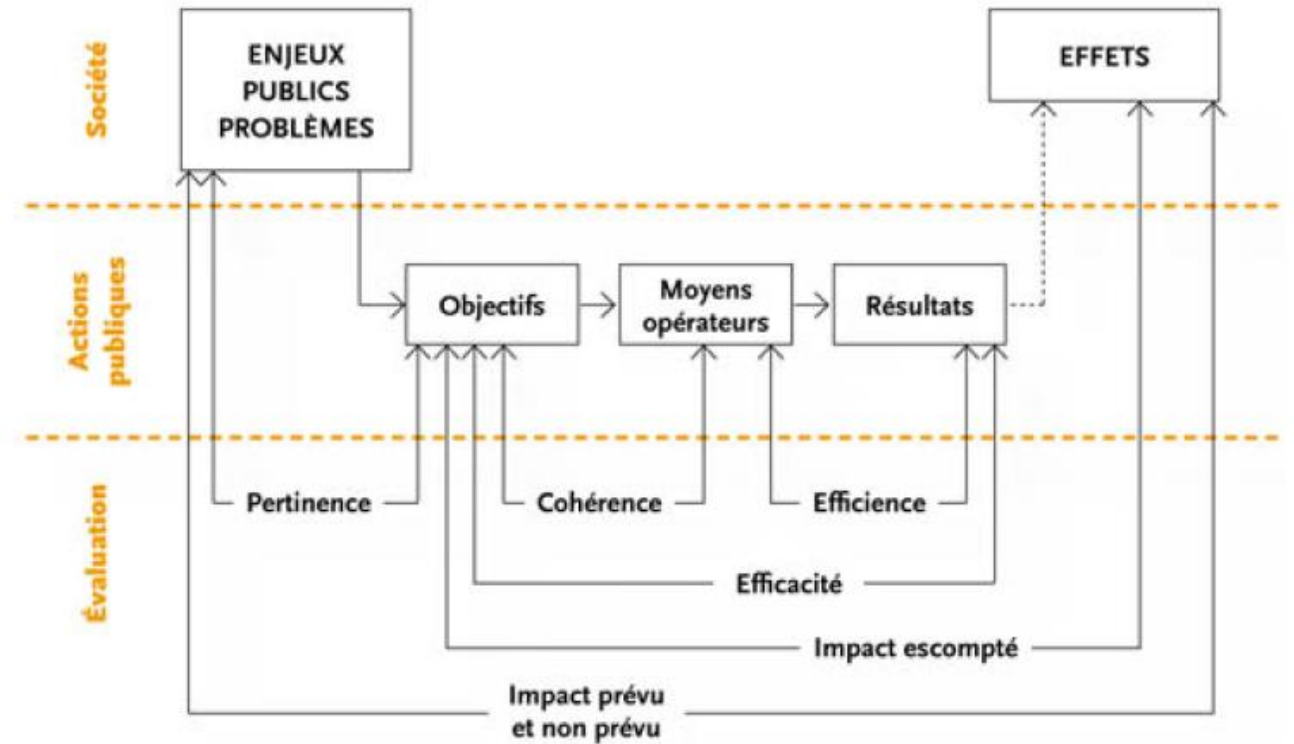
Méthodologie – critères évaluatifs

L'analyse des éléments rassemblés dans le présent rapport permet finalement d'évaluer le PCAET 2020-2026 de Cœur de Savoie au regard des critères suivants :

- **pertinence** : adéquation entre les enjeux et les objectifs poursuivis,
- **cohérence** : adéquation entre les objectifs et les moyens effectivement mobilisés,
- **efficacité** : adéquation entre les objectifs et les résultats obtenus,
- **efficience** : adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats obtenus ,
- **impacts** : portée des résultats obtenus, qu'il s'agisse d'impacts escomptés ou pas.

Les diapositives proposent pour chaque critère :

- la question évaluative sélectionnée avec le maître d'ouvrage,
- l'évaluation réalisée par le prestataire et ses recommandations.





Les objectifs du Plan Climat 2020-2026 de Cœur de Savoie sont-ils adaptés aux enjeux du changement climatique ?

Secteur	Objectif SNBC 2030 / 2015	Objectif SRADEDET 2030 / 2015	Objectif PCAET 2030 / 2016
Transports	-28%	-29%	-18%
Résidentiel	-49%	-54%	-30%
Tertiaire	-49%	-54%	+10%
Agriculture	-18%	-12%	-44%
Industrie	-35%	-24%	-38%

Les valeurs précédentes reprennent les objectifs de réduction en % indiqués dans la stratégie du PCAET 2020-2026 et peuvent différer sur les valeurs absolues de départ. Par exemple, l'objectif fixé dans le PCAET pour le tertiaire représentait une hausse de 10% pour atteindre 12 ktCO₂e en partant d'une valeur de référence de 11 ktCO₂e en 2016. Or l'observatoire régional indique que les émissions de CO₂e du tertiaire en 2016 sont de 19 ktCO₂e.

Pour le tertiaire, l'objectif à la hausse peut surprendre bien que l'estimation en valeur absolue semble aujourd'hui réaliste. Celui-ci est très éloignée des projections régionales et nationales.

Les objectifs pour le transport et le résidentiel sont moins disant au regard des documents supra et semblent donc un peu faible, mais peuvent revêtir une certaine pertinence au regard des particularités du territoire.

Pour l'industrie et l'agriculture c'est en revanche une diminution envisagée très nettement supérieur à la trajectoire du SRADEDET et pour l'agriculture de la SNBC également. Pour l'agriculture, cet objectif semble impossible à atteindre sans remise en cause importante du modèle agricole actuel, avec une prépondérance de la place de l'élevage. Avec un contexte national de poursuite du modèle actuel, cet objectif ne paraît pas adapté.

En synthèse, si les objectifs transports, résidentiel et industrie peuvent sembler pertinent au regard du territoire mais nécessitent d'être réinterrogé suite à la publication de la nouvelle stratégie nationale bas carbone, les objectifs agriculture et tertiaire fixés dans le précédent Plan Climat ne sont pas adaptés.

A noter également :

- Un volet adaptation à renforcer
- Un volet réduction de l'empreinte carbone à introduire

Sur le volet consommation d'énergie, le même biais existe sur le tertiaire, avec un objectif d'augmentation des consommations d'énergies. En revanche les objectifs fixés pour les autres secteurs semblent pertinents et proche des objectifs régionaux ou nationaux, y compris pour l'agriculture.

Secteur	Objectif LTECV 2030 / 2015	Objectif SRADEDET 2030 / 2015	Objectif PCAET 2030 / 2016
Transports	-20%	-15%	-16%
Résidentiel	-20%	-23%	-14%
Tertiaire	-20%	-12%	+5%
Agriculture	-20%	-24%	-11%
Industrie	-20%	-3%	-16%

Enfin, avec un objectif de 50% de production d'énergies renouvelables en 2030, la CC Cœur de Savoie proposait une trajectoire soutenue de développement des énergies renouvelables, pertinente au regard de l'objectif affiché au niveau régional et national.



Les objectifs du Plan Climat 2020-2026 de Cœur de Savoie sont-ils adaptés aux particularités du territoire ?

Globalement, **les objectifs de Cœur de Savoie apparaissent pertinents dans le sens où ils cherchent à répondre à l'enjeu d'urgence climatique**, partant du postulat que le territoire doit « faire sa part », comme indiqué précédemment. **Cela dit, les sous-objectifs, par secteur d'activité ou filière d'énergie renouvelable à développer peuvent interroger quant à leur pertinence vis-à-vis des particularités du territoire.**

Le territoire de Cœur de Savoie est marqué en termes de **consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre** par la **part prépondérante du secteur du transport routier**. En effet, le transport routier représente 47% des consommations et 67% des émissions de GES du territoire, essentiellement attribuables aux transports routiers. Le territoire est en particulier traversé par deux autoroutes, dont l'autoroute d'accès au tunnel du Fréjus (point de passage important du fret routier international, dont la fréquentation est dépendante des conditions de trafic sur l'itinéraire alternatif du tunnel du Mont-Blanc, fermé de quelques semaines à plusieurs mois entre 2022 et 2025). Ainsi l'autoroute supporte 60% des émissions du transport routier et 48% de ces émissions sur autoroute sont attribuables au transport de marchandises (PL et Véhicules Utilitaires Légers). Le PCAET 2020-2026 fixait pour le secteur des transports un objectif de réduction de 11% des consommations énergétiques et 12% des émissions de GES, ces objectifs pesant fortement sur les objectifs totaux de réduction des consommations et émissions de GES. **Ces objectifs semblent pertinents et incontournables pour réduire les consommations énergétiques et émissions de GES et de polluant du territoire.** Cela dit, ils nécessitent la mise en place d'actions, y compris à une échelle qui dépasse Cœur de Savoie au vu des particularités présentées ci-dessus. En l'absence de telles actions globales, ces objectifs peuvent apparaître très ambitieux.

En parallèle, le territoire de Cœur de Savoie reste un territoire rural, dans lequel **l'agriculture** et la sylviculture occupent une place importante en termes de surfaces dédiées à ces activités. L'activité agricole est marquée par la présence de la viticulture, de l'élevage et de la culture principalement de céréales, légumineuses et graines. Le PCAET 2020-2026 fixait un double objectif de réduction des consommations énergétiques (-8%) et émissions de GES (-29%). **Dans ce secteur où les émissions de GES en présence d'élevage ne sont pas uniquement corrélées aux consommations énergétiques, l'objectif de réduction des émissions de GES paraît particulièrement ambitieux et difficile à atteindre.**

Enfin, en ce qui concerne **le secteur tertiaire**, le PCAET 2020-2026 ne fixait pas d'objectifs de réduction des consommations et émissions de GES, mais des augmentations, sans expliquer cette spécificité déjà questionnée. **Ce choix apparaît comme non pertinent et sera à corriger dans la révision du PCAET.**

Sur le développement des **énergies renouvelables**, les objectifs du PCAET 2020-2026 ont été revus lors du bilan à mi-parcours pour prendre en compte le schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération (SD ENR&R) mis en place dans la première moitié du plan. Ces objectifs ont été revus par filière, et aboutissent à réduire l'objectif de développement des énergies renouvelables de 20% à horizon 2030, essentiellement pour la chaleur.



A l'occasion de l'évaluation ici réalisée, il apparaît plusieurs limites à l'exercice :

- Sur la **chaleur renouvelable**, un industriel important du territoire pèse environ pour 80% de la production/consommation de bois-énergie (estimation faite en isolant la commune d'implantation de l'industriel) avec une production qui semble fluctuer dans le temps : cette situation n'est pas prise en compte dans les projections initiales du PCAET, ce qui fausse l'appréciation de la dynamique de développement. Le SD ENR&R, en analysant les capacités de développement des projets bois-énergie s'est a priori affranchi de cette particularité. Cela dit, les indicateurs objectifs restent la production territoriale de chaleur renouvelable et n'intègrent donc pas cette particularité. En particulier, en cas de baisse d'activité de l'industriel, le développement du bois-énergie renouvelable dans le territoire est complètement masqué. Un indicateur de suivi de la chaleur renouvelable, permettant d'isoler la situation de cet industriel, paraît donc à mettre en place pour piloter la politique de développement de la filière bois-énergie et de la chaleur renouvelable de manière globale ;
- Sur le développement de **l'énergie solaire thermique pour la production d'ECS**, les objectifs paraissent trop ambitieux en ce qui concerne les maisons particulières (70% des maisons équipées) ou les copropriétés (50%), le rythme de renouvellement de ce type d'équipement et l'existence d'autres solutions techniquement pertinentes (chauffe-eau thermodynamique par exemple) ne permettant pas d'atteindre ce type d'objectif en une demi-douzaine d'années et remettant en cause son utilité. De notre point de vue, il n'y a pas de spécificité locale qui permettrait de justifier un tel choix ;
- Le SDENR&R n'a pas travaillé sur **la filière des pompes à chaleur aérothermiques**, alors qu'elle est particulièrement dynamique en Cœur de Savoie (comme dans de nombreux territoires en France) : intégrer un objectif de développement sur cette cible serait tout à fait utile au pilotage du développement des énergies renouvelables.

Enfin de manière globale, **certaines objectifs par action apparaissent comme insuffisamment définis ou précis** : l'origine de certains objectifs n'est pas connue, la méthodologie de calcul et/ou l'année de référence n'est pas précisée. Dans ce contexte, il est impossible d'évaluer si ces objectifs sont pertinents pour le territoire et il y a donc une marge de progrès importante dans ce domaine.



Le Plan Climat 2020-2026 de Cœur de Savoie a-t-il atteint ses objectifs ?

Les évolutions constatées des consommations énergétiques, des émissions de GES et de polluants présentent globalement une tendance à la baisse sur la période 2016-2024, mais la dynamique observée est insuffisante pour que les objectifs fixés à horizon 2025 soient atteints. En effet, la réduction des consommations énergétiques est 3 fois moindre que celle visée ; ce facteur est d'environ 2 sur les émissions de GES.

Cela dit, cette analyse globale masque des situations contrastées à l'échelle des différents secteurs : **les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel atteignent voire dépassent ces objectifs**, tandis que **les secteurs des transports et de l'agriculture sont dans la tendance inverse par rapport à leurs objectifs**. A noter que même si les objectifs fixés au secteur de l'agriculture ne semblent pas complètement pertinents, les résultats, qui présentent une forte hausse des consommations énergétiques (+38%) interpellent sur les pratiques.

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, **les objectifs sur le développement de l'électricité renouvelable ont été dépassés. Ceux sur la chaleur sont en deçà de la cible fixée à horizon 2030, mais des projets importants sont en cours dans ce domaine et l'objectif global du SD ENR&R semble atteignable si l'on corrige dans le suivi l'évolution de l'activité de l'acteur industriel déjà mentionné.**

En parallèle, **les objectifs fixés sur les performances du patrimoine public de Cœur de Savoie semblent tous largement dépassés.** Même en tenant compte du fait que certains de ces objectifs semblent avoir été fixés avec une approche très prudente, il convient de saluer la performance des bâtiments et de l'éclairage communautaire en matière de consommations énergétiques, ainsi que l'effort réalisé pour développer les énergies renouvelables dans le patrimoine communautaire.

Enfin, on peut regretter l'absence dans le PCAET 2020-2026 d'objectifs permettant de qualifier les progrès d'autres acteurs du territoire que la Communauté de communes, ainsi que d'objectifs permettant d'apprécier les résultats du PCAET sur les volets D (cadre de vie et adaptation au changement climatique) et E (économie locale et responsable).

Les actions du PCAET 2020-2026 atteignent-elles leurs objectifs individuels ?

Si le suivi mis en place des actions du PCAET permet bien de qualifier l'état d'avancement des actions, on peut regretter le fait que les objectifs individuels par action n'ont pas toujours bien été définis au démarrage du PCAET, même si certains ont pu être retravaillés par la suite. Ainsi, il est particulièrement difficile d'évaluer l'efficacité individuelle des actions, comme cela a pu être vu sur la quinzaine d'actions analysées plus finement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les actions issues de l'intégration du SD ENR&R, les objectifs fixés par action sont pour certains impossibles à suivre en l'état actuel des données disponibles au sein de la collectivité ou accessibles à un coût raisonnable.

Dans ce contexte, l'évaluation du PCAET 2020-2026 souligne en premier lieu la nécessité de travailler dans le cadre de la révision du PCAET sur la mise en place d'objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes, Temporellement définis), alignés avec des indicateurs pertinents.

En parallèle, les analyses réalisées rendent compte d'une atteinte des objectifs contrastée, selon les actions.



Est-ce que les moyens mobilisés pour la mise en œuvre du PCAET 2020-2026 sont en adéquation avec les besoins et objectifs ?

La mise en œuvre du PCAET 2020-2026 et des politiques publiques portées par Cœur de Savoie et participant à ses objectifs mobilisent des moyens humains et financiers importants, globalement en croissance sur la période de mise en œuvre du plan. En mettant en regard ces moyens avec les objectifs fixés au Plan Climat, les enseignements suivants se dégagent :

- **Cœur de Savoie a investi tous les domaines susceptibles d'avoir un impact sur sa trajectoire climat-air-énergie** : c'est le cas si on regarde les secteurs de consommations/émissions (mobilité, logement, activités économiques, etc.), mais c'est aussi le cas lorsqu'on s'intéresse au sujet spécifique de l'approvisionnement énergétique du territoire (Cœur de Savoie a déployé des outils pour faire émerger tout type de projet de réduction des consommations énergétique ou de projet de développement alternatif aux énergies fossiles). Il ne semble donc pas y avoir globalement de « trou dans la raquette » du territoire.
- **Certains secteurs, en premier lieu le secteur résidentiel, atteignent leurs objectifs de réduction des émissions de GES et de consommations énergétiques** : en la matière, les importants moyens consentis par Cœur de Savoie depuis de nombreuses années, semblent porter les fruits et méritent d'être confortés.
- Un premier bémol peut cela dit être apporté à ce constat : il concerne le sujet du **transport de marchandises**, qui pèse environ 15 à 20% des consommations énergétiques et émissions de GES et de polluants du territoire, pour lequel la collectivité ne déploie pas d'actions (les actions portant sur l'instauration de la ZFE-m de l'agglomération chambérienne, abandonnée, et sur la réduction du trafic PL sur la RD 1006, avec un impact a priori trop limité ne pouvant constituer un programme de travail permettant d'atteindre les objectifs du secteur de la mobilité). Dans une moindre mesure, les moyens alloués à la mobilité des voyageurs, semblent à ce stade insuffisants pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET 2020-2026.

- De même, **la politique agricole de Cœur de Savoie** ne développe à ce jour que peu d'actions permettant de réduire les émissions de GES et les consommations énergétiques du secteur : les moyens mobilisés à ce sujet ne semblent donc pas en adéquation avec les besoins et objectifs du PCAET.

Ces constats doivent néanmoins être tempérés en tenant compte de l'antériorité de l'action. En effet, les domaines de la mobilité et de l'agriculture ont été relativement plus tardivement investis par Cœur de Savoie que le logement. Or les politiques soutenues par les PCAET s'inscrivent dans des temps longs, et il est donc difficile de mettre en regard des secteurs dont les actions affichent des niveaux de maturité différents. De plus, les leviers d'action de l'intercommunalité sont variables selon les secteurs étudiés. En particulier, les contextes national et international pèsent beaucoup sur les résultats des secteurs de la mobilité et de l'agriculture.

En parallèle, il convient de souligner que les moyens mobilisés à l'échelle nationale ou internationale, en particulier pour les politiques citées ci-dessus, ne sont pas en adéquation avec les besoins selon les rapports annuels du Haut Conseil pour le Climat, ce qui entrave les résultats de tous les PCAET, dont celui de Cœur de Savoie.



Les résultats Plan Climat 2020-2026 sont-ils obtenus au « meilleur coût » ?

En matière d'évaluation de politiques publiques, la question de l'effcience est sûrement une des questions les plus difficiles à traiter et objectiver, d'autant plus quand les résultats observés sur le terrain ne dépendent pas que de la mise en œuvre d'une seule action ou d'un seul plan. En outre, la diversité des objectifs du PCAET demande d'investir dans tous les domaines, quelle que soit la « rentabilité » de l'intervention dans un domaine par rapport à un autre.

Cela dit, l'analyse des actions et résultats du PCAET 2020-2026 rend compte de différents enseignements utiles pour la révision du document :

- Cœur de Savoie a investi de manière importante pour **rénover son patrimoine** (bâtiments, éclairage public, équipements) **et développer sur celui-ci la production d'énergies renouvelables** : cette stratégie a produit des résultats rapides avec un impact notable sur les indicateurs. Cette stratégie permet également à la collectivité d'améliorer sa résilience face aux variations des prix de l'énergie et donc de préserver ses capacités d'actions pour la suite. La collectivité paraît donc, en faisant ces investissements « au plus tôt » particulièrement effciente. Cette politique de mise en œuvre des actions « sans regret » apparaît à conforter ;

- En ce qui concerne **le premier secteur responsable des émissions de GES, à savoir la mobilité, la politique mise en œuvre par Cœur de Savoie apparaît comme trop récente pour pouvoir analyser l'effcience des mesures mises en œuvre**, entre politique cyclable, développement des TC, soutien au covoiturage, etc. Ce point pourrait utilement être analysé lors du premier bilan du Plan de Mobilité Simplifié, en apportant un regard spécifique à ce sujet ;
- En ce qui concerne **le logement**, les résultats obtenus sont le fruit d'investissements importants des acteurs publics et privés du territoire. La collectivité a progressivement étoffé ses outils d'intervention, notamment pour soutenir les copropriétés, apporter des solutions adaptées aux ménages les plus précaires, etc. Il reste cela dit des gisements de réduction des consommations énergétiques et émissions de GES, en particulier dans le parc locatif des bailleurs sociaux, qui semble faire l'objet d'un sous-investissement relativement au parc privé, sans qu'il ne soit possible d'objectiver ces éléments par un diagnostic chiffré.



Quels sont les impacts du Plan Climat 2020-2026 de Cœur de Savoie, au-delà de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air ?

Au-delà des objectifs fixés au Plan Climat 2020-2026 en termes de réduction des consommations énergétiques et émissions de GES, de développement de la production ENR, etc., la mise en œuvre du Plan a d'autres impacts positifs pour le territoire, révélés par le bilan et notamment les entretiens réalisés dans ce cadre :

- **Dynamique partenariale locale renforcée** : la mise en œuvre de nombreux projets du PCAET contribue à développer les coopérations, au bénéfice de tous les acteurs publics et privés locaux impliqués. C'est le cas par exemple des projets de rénovation énergétique du patrimoine public des collectivités, du développement des projets PV publics, de la mise en place de la boucle d'autoconsommation collective, du développement des infrastructures cyclables et des services vélos (location VAE, ateliers, etc.), de la rénovation énergétique des logements, etc.
- **Notoriété de la collectivité** : l'ampleur et la diversité des actions conduites par Cœur de Savoie pour mettre en œuvre son PCAET lui apportent une reconnaissance certaine aux échelles régionale et nationale. En 2023, l'obtention du label 4 étoiles du programme Territoire Engagé Transition Écologique vient également reconnaître la qualité de la politique menée dans le territoire
- **Innovation** : en lien avec les deux items précédents, le dynamisme et le savoir-faire de Cœur de Savoie offrent un terreau fertile à des innovations, qui par la suite renforcent sa notoriété. Dans le cadre du PCAET, Cœur de Savoie a été le premier opérateur de Savoie à installer une ombrière PV de 500 kWc, Cœur de Savoie a participé au projet de recherche européen Sun 4 All pour développer un dispositif de don d'électricité PV à des ménages précaires aux côtés de Barcelone et Rome, Cœur de Savoie fait partie des premières collectivités en France à mettre en place une boucle de production de chaleur et froid géothermale sur une ZAE avec obligation de raccordement pour les entreprises, etc.

- **Lutte contre la précarité** : les actions de soutien à la rénovation énergétique des logements privés et publics et de lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat de la plateforme j'écorénove, l'accompagnement à l'écomobilité, le développement de l'offre de services de mobilité (transports en commun, covoiturage, transports solidaires, locations VAE avec prix adaptés, etc.) et le Projet Alimentaire Territorial participent à la lutte contre la précarité dans le territoire, apportant un soutien aux populations les plus fragiles
- **Santé** : les actions citées ci-avant, qui ciblent non seulement les publics précaires mais également plus globalement les habitants du territoire, contribuent à améliorer à la fois le cadre de vie et les pratiques de logement, de déplacement et alimentaires des habitants, avec un impact positif pour leur santé.



- **Revoir les trajectoires énergie (consommation toutes énergies et production d'ENR) et émissions de GES et de polluants** pour intégrer les enjeux de la SNBC 3, et corriger les évolutions sectorielles non pertinentes inscrites dans le premier PCAET
- **Continuer à renforcer le volet « adaptation au changement climatique »** (un premier effort a été réalisé sur la seconde partie du premier PCAET) en développant des actions dédiées au sujet et en intégrant l'enjeu dans toutes les autres actions, quel que soit le secteur visé
- **Renforcer les actions de réduction des consommations énergétiques et émissions GES et de polluants du secteur mobilité**, développer des actions à l'attention du transport de marchandises
- **Renforcer les actions de réduction des consommations énergétiques et émissions GES et de polluants du secteur de l'agriculture**
- **Poursuivre l'écriture d'actions « opérationnelles » pour le programme de travail**, qui intègrent le contexte propre à Cœur de Savoie, à la fois sur les plans technique et organisationnel
- **Renforcer les outils de suivi des actions** : définir des **objectifs SMART** (Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes, Temporellement définis), alignés avec des **indicateurs pertinents**, et avoir un **niveau de précision de l'action adapté à ces objectifs** (ne pas avoir trop d'actions dont le suivi individuel s'avère impossible à un coût raisonnable)
- **Engager plus fortement les autres parties prenantes du territoire** (communes, syndicats, partenaires techniques, entreprises, citoyens, etc.) au travers de certaines actions